MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

CAMPAGNE 2024

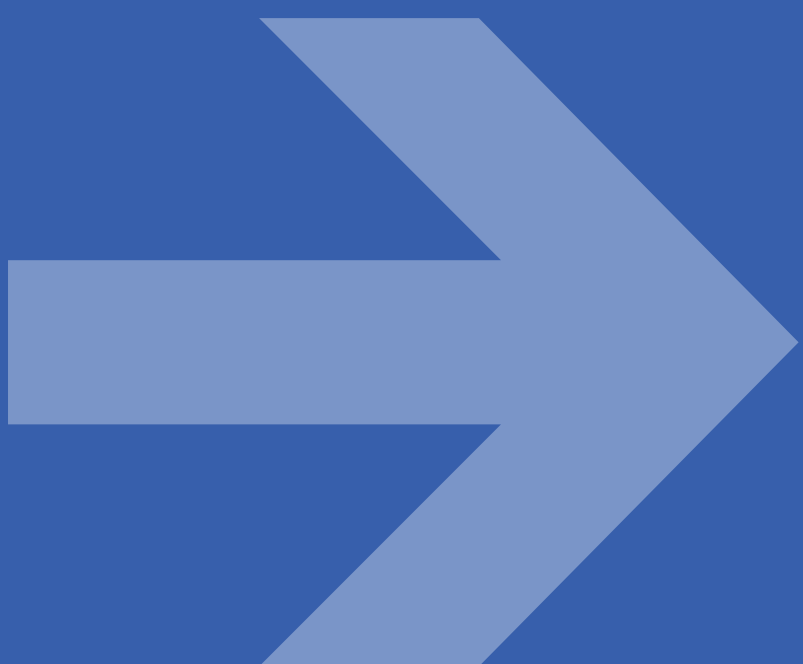

Orientation des élèves du secteur public après la troisième et la seconde
Affectation au lycée tous secteurs

Table des matières

AVANT-PROPOS 2
NOTES DE LECTURE 3
Introduction 4
Chapitre 1 : Palier Troisième 5
1.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions 6
1.1.1. Après la classe de 3e (dont prépa-métiers, hors SEGPA) 6
1.1.2. Réalités territoriales 11
1.1.3. Focus sur les 3e prépa-métiers 14
1.1.4. Focus sur les 3e SEGPA 15
1.1.5. Focus sur les 3e ULIS 16
1.2. Procédures d'affectation 18
1.2.1. Après la classe de 3e (dont prépa-métiers et SEGPA) 18
1.2.2. Réalités territoriales 23
1.2.3. Focus sur les 3e prépa-métiers 26
1.2.4. Focus sur les 3e SEGPA 27
1.2.5. Focus sur les 3e ULIS 28
1.3. Le choix de l'apprentissage 29
1.3.1. Les choix d'orientation 29
1.3.2. Les affectations 30
Chapitre 2 : Palier seconde 34
2.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions 35
2.1.1. Après la seconde générale et technologique 35
2.1.2. Vers la 1re générale : choix des enseignements de spécialité 39
2.1.3. Vers la 1re technologique : choix de série 41
2.1.4. Vers la voie professionnelle 43
2.1.5. Réalités territoriales 44
2.2. Procédures d'affectation 46
2.2.1. Après la 2de 46
2.2.2. L'affectation en territoires 50
Chapitre 3 : L'orientation et l'affectation au regard du genre 53
3.1. Les filles et les garçons après la 3e 54
3.2. Les filles, les garçons et la voie générale 56
3.3. Les filles, les garçons et la voie technologique 58
3.4. Les filles, les garçons et la voie professionnelle 61
Chapitre 4 : Consolidation de l'orientation 64
4.1. Droit au maintien, droit d'appel et redoublements 65
4.2. Période de consolidation de l'orientation 68
4.2.1. Bilan de la campagne de changement d'affectation d'automne 68
4.2.2. Suivi de cohortes d'élèves réaffectés 72
Chapitre 5 : Des évolutions au service des élèves et de leurs familles 77
5.1. Le service en ligne Orientation 78
5.2. Le service en ligne Affectation 80
5.2.1. Usages du service en ligne 80
5.2.2. Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée 82
GLOSSAIRE 86
Liste des tableaux et graphiques 88

AVANT-PROPOS

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves est un document annuel édité depuis plus de 25 ans. Il réunit les résultats nationaux des campagnes d'orientation et d'affectation menées auprès des élèves de 3e et de 2de.

Cette édition 2024 fournit des indicateurs utiles pour conduire les politiques d'orientation et d'affectation des élèves et apprécier l'atteinte de objectifs en termes de lutte contre les déterminismes sociaux et de genre mais aussi de sécurisation des parcours de tous les élèves.

Ces indicateurs traités ici à différents niveaux d'analyse se prêtent à une lecture partagée et peuvent être déclinés et remobilisés par chaque acteur de l'orientation dans les établissements comme dans les académies.

NOTES DE LECTURE

Pour faciliter la lecture, les chiffres et taux présentés sont arrondis au dixième.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100 % dans certains tableaux et graphiques.

Les données dites de la campagne 2024 portent sur l'année scolaire 2023/2024.

- Les données statistiques de la procédure d'orientation proviennent des saisies effectuées par les établissements publics situés en métropole et en Outre-Mer dans Siecle-Orientation. L'extraction réalisée au mois de juillet 2024 porte sur 96,25 % des élèves concernés par le palier 3e et 96,5 % des élèves concernés par le palier 2de (source : BCP).
- Les données statistiques de la procédure d'affectation sont extraites de l'Infocentre Affectation. Elles proviennent des bases de données académiques Affelnet-lycée.

Les données relatives aux effectifs considérés sont observées en cours ou en fin d'année scolaire au moment où les élèves et leur famille expriment les vœux d'orientation et leurs demandes d'affectation. Elles ne peuvent présenter de fait une concordance parfaite avec les effectifs relevés dans les constats de rentrée réalisés par la DEPP au mois d'octobre, qui précisent le nombre d'élèves présents dans les classes à cette date.

Introduction

A l'issue des campagnes d'orientation et d'affectation, des tendances constatées en 2023 se pérennisent pour les élèves du palier 3e comme pour ceux des paliers 2de.

Après la 3e, une majorité des élèves aspirent à poursuivre dans la voie générale et technologique. La voie professionnelle se révèle toujours plus attractive mais d'autant plus difficile d'accès. Les vœux des élèves se concentrent sur quelques formations, mais les opportunités de formation, notamment en apprentissage, se multiplient sur le territoire national.

Après la 2de générale et technologique, les élèves sont peu enclins à s'orienter vers la voie technologique. La série STMG continue de capter la majorité des élèves intéressés par cette voie. Les possibilités de réorientation vers la voie professionnelle sont réduites. Il faut encourager la diversification des choix pour faciliter les parcours.

Les dialogues et l'accompagnement en orientation permettent d'inscrire durablement les élèves dans des choix qu'ils ont alors des raisons de valoriser. Les désaccords ne persistent pas et les changements d'affectation à l'automne restent marginaux.

Les évolutions numériques se mettent au service des élèves et de leurs familles et facilitent les démarches d'orientation et d'affectation.

Les filles et les garçons ne suivent pas les mêmes parcours d'orientation. Les données dont nous disposons sont récurrentes et significatives : les formations du secteur industriel sont essentiellement « masculines » dans leur composition quand les formations du secteur tertiaire sont essentiellement « féminines ». Les filles demandent plus la voie générale et technologique mais les garçons y ont moins accès.

Le « Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves 2024 » fait l'état des lieux des procédures, des choix des familles et des réponses des conseils de classe, des résultats de l'affectation et de leur suite. Il invite ainsi à se servir des données pour mieux se saisir des tenants et aboutissants de la construction des parcours d'élèves.

Chapitre 1 : Palier Troisième

Les calendriers des procédures d'orientation fixant les dates exactes des phases provisoires et définitives sont définis au niveau académique. Ces phases se déroulent cependant dans une même période.

Pour rappel, la phase provisoire correspond à l'expression des intentions d'orientation des familles et des avis du conseil de classe et se déroule à la fin du 1er semestre ou 2e trimestre. La phase définitive correspond à la formulation des choix des familles et à la décision d'orientation du chef d'établissement et se déroule à la fin du 2d semestre ou 3e trimestre, en fonction du découpage de l'année scolaire dans l'établissement. Les intervalles de temps entre, mais aussi durant, les phases formelles de recueil des vœux d'orientation, sont des moments privilégiés de dialogue entre les élèves, les familles et l'institution scolaire.

L'observation des écarts entre demandes des familles et positions des conseils de classes de la phase provisoire à la phase définitive nous donne des indications sur le dialogue instauré et le type de régulation mis en œuvre au niveau des établissements. Au niveau agrégé des académies, des tendances peuvent se dégager et permettre d'analyser la déclinaison locale des politiques d'orientation et d'affectation et des particularités territoriales.

À la fin de l'année, les élèves et leurs familles formulent un vœu d'affectation correspondant à une formation dans un établissement. Les demandes sont traitées pour l'essentiel dans le cadre du tour principal fin juin, et, pour les élèves dont les demandes n'ont pu être satisfaites, dans le cadre de plusieurs tours suivants, qui se déroulent jusqu'en septembre. Des commissions locales sont également organisées sur certains territoires pour poursuivre l'affectation d'élèves encore en attente et qu'aucun ne soit laissé au bord du chemin.

1.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions

1.1.1. Après la classe de 3e (dont prépa-métiers, hors SEGPA)

De janvier à mai 2024 (selon l'organisation des établissements en trimestre ou en semestre), les élèves et leurs familles ont été invités à formuler des intentions puis des choix d'orientation vers les secondes générale et technologique, professionnelle et la première année de CAP. Participant des dialogues organisés dans chaque établissement, les conseils de classes ont été amenés à rendre des avis provisoires puis des propositions d'orientation sur lesquelles le chef d'établissement s'appuie pour prononcer les décisions d'orientation.

Les données de la campagne 2024 concernent 640 812 élèves de 3e, scolarisés dans des établissements publics, dont 26,1 % boursiers (soit 174 767 élèves). Les valeurs sont exprimées en pourcentage, le nombre d'élèves ayant effectivement participé à la campagne peut fluctuer d'environ 1,5 % entre les différentes phases.

Une voie professionnelle chaque année plus attractive

Malgré des écarts marqués entre demandes et décisions d'orientation en 2024 (de 0,2 à 3 points d'écart selon les voies), les ambitions d'orientation restent majoritairement tournées vers les classes de 2de et particulièrement de la voie générale et technologique (**graphique 1**).

Graphique 1. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 3e sur 4 ans

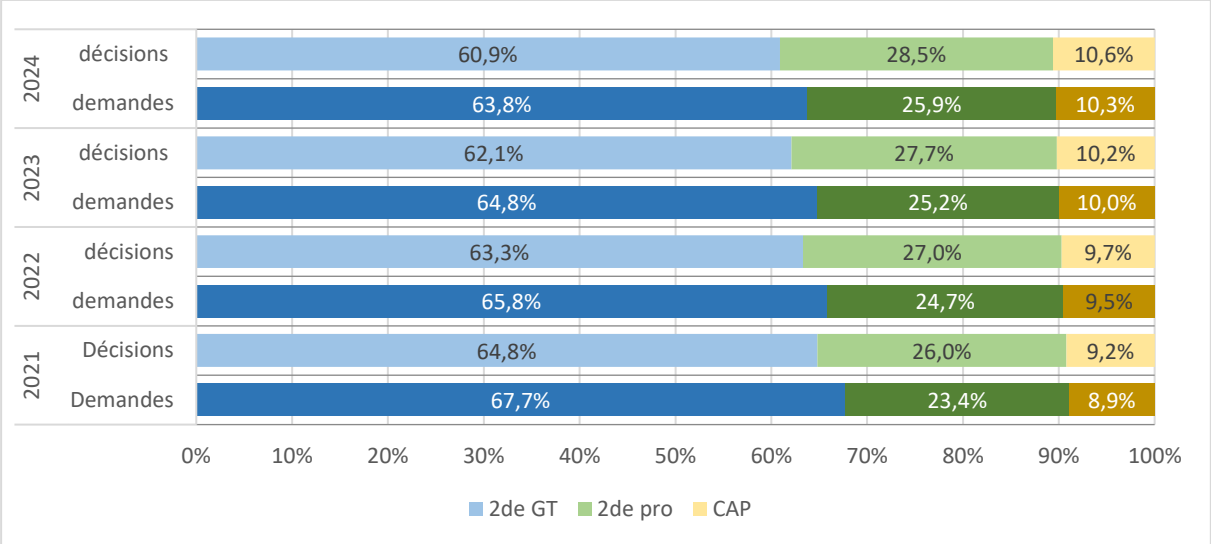

Lecture : En 2021, sur l'ensemble des élèves de 3e, 67,7 % demandent à poursuivre en 2de générale et technologique. La même année, 64,8 % de l'ensemble des élèves de 3e obtiennent une décision finale d'orientation en 2de générale et technologique.

Dans le détail, les demandes d'orientation vers la 2de générale et technologique continuent de baisser et représentent 63,8 % des demandes exprimées par les élèves de 3e (moins 1 point). Le pourcentage de demandes d'orientation vers la 2de professionnelle progresse et atteint 25,9 %, quand le pourcentage de demandes vers le CAP avoisine les 10 %.

Les décisions d'orientation compensent quelque peu ces variations. Ainsi, 60,9 % des décisions orientent les élèves en 2de générale et technologique, congruente avec la baisse de 4 points constatée sur les pourcentages de demandes exprimées. Le nombre de décisions d'orientation vers la 2de générale et technologique diminue un peu plus que le nombre de demandes vers

cette voie (avec respectivement une baisse de 1,2 points contre une baisse d'1 point). 28,5 % des décisions conduisent à la 2de professionnelle, 10,6 % à la première année de CAP.

Une part d'élèves de 3e choisit aussi de s'orienter vers la voie professionnelle en apprentissage (cf. 1.3 ci-dessous).

Des dialogues menant à des évolutions de choix définitifs

Demandes et décisions d'orientation vers la 2de générale et technologique se sont ajustées pour converger entre la phase provisoire et la phase finale de la procédure (**graphique 2**).

Graphique 2. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 3e, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024

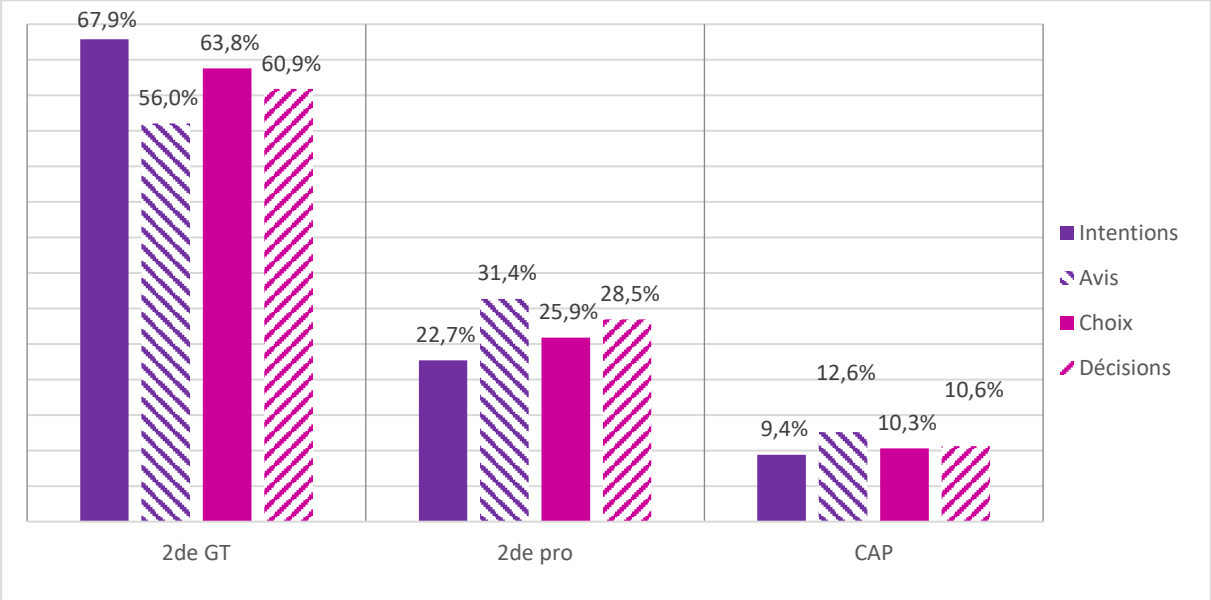

Lecture : En 2024, 67,9 % des élèves de 3e expriment en phase provisoire une intention d'orientation vers la 2de générale et technologique. 56,0 % des élèves de 3e ont reçu un avis provisoire de poursuite d'études en 2de générale et technologique.

Le pourcentage de demandes d'orientation en 2de générale et technologique a baissé d'environ 4 points entre les deux phases (de 67,9 % à 63,8 %), tandis que la position des conseils de classes a progressé : on note 60,9 % de décisions finales contre 56,0 % d'avis provisoires.

Entre les deux phases du dialogue, plus d'élèves demandent la 2de professionnelle : 22,7 % d'intentions deviennent 25,9 % de choix, soit une progression de 3 points. Les conseils de classes décident moins d'orientation vers la 2de professionnelle qu'ils n'en préconisaient en phase provisoire (28,5 % contre 31,4 %), mais les taux de décisions d'orientation vers la 2de professionnelle restent supérieurs au taux de demandes (2,6 points d'écart).

Alors que peu d'élèves et de familles demandaient une orientation vers la première année de CAP (9,4 %), les conseils de classes la recommandaient de manière plus appuyée (12,6 %). En phase finale, demandes des élèves et propositions des équipes pédagogiques se rejoignent : on observe 10,3 % de choix pour 10,6 % de décisions finales.

Des ajustements en faveur de la voie professionnelle

Les élèves de 3e dont la demande d'orientation vers la 2de générale et technologique n'a pas été satisfaite ont bénéficié de décisions d'orientation vers la 2de professionnelle ou vers la première année de CAP. Le graphique 3 permet d'observer les écarts entre les taux de demandes formulées par les élèves et leurs familles et les taux de décisions d'orientation lors de la phase définitive d'orientation de la campagne 2024. Cette représentation permet d'observer le sens de la décision d'orientation.

Graphique 3. Vue des écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation durant la campagne 2024

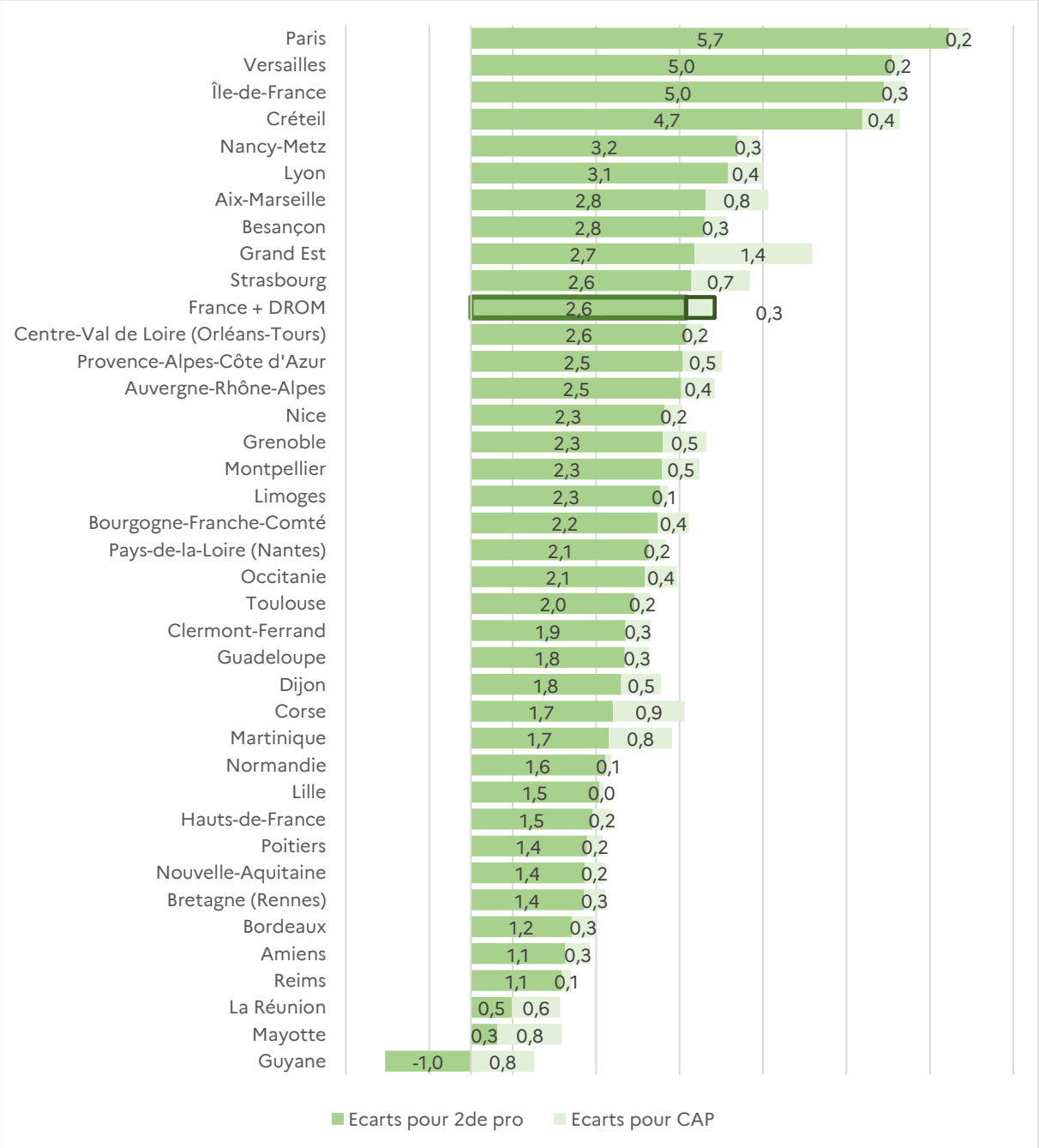

Lecture : Dans la population d'élèves de 3e scolarisés dans l'académie de Paris, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2de professionnelle est supérieur de 5,7 points au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie. Le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1re année de CAP est supérieur de 0,2 point au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie.

Dans toutes les académies, à l'exception de la Guyane, le taux de décision d'orientation vers la voie professionnelle est supérieur au taux de demandes des familles dans cette voie, l'écart est positif.

En Guyane, le taux de demandes d'orientation vers la 2de professionnelle a été supérieur au taux de décisions d'orientation vers cette voie, l'écart est donc négatif. Les élèves concernés ont bénéficié d'une décision d'orientation vers une première année de CAP (0,8 point) ou vers la 2de générale et technologique (0,2 point).

Dans les académies où la demande d'orientation vers la 2de générale et technologique est forte (supérieure à 70 % des demandes des élèves), soit en Île-de-France, l'écart entre demandes et décisions est le plus important. Les conseils de classes orientent alors plutôt vers la 2de professionnelle que vers le CAP.

Des élèves boursiers s'orientant moins vers la voie générale et technologique (graphique 4)

Les élèves boursiers demandent moins souvent la voie générale et technologique que les non boursiers et les conseils de classes les encouragent moins souvent à poursuivre dans cette voie.

Graphique 4. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 3e lors de la campagne 2024

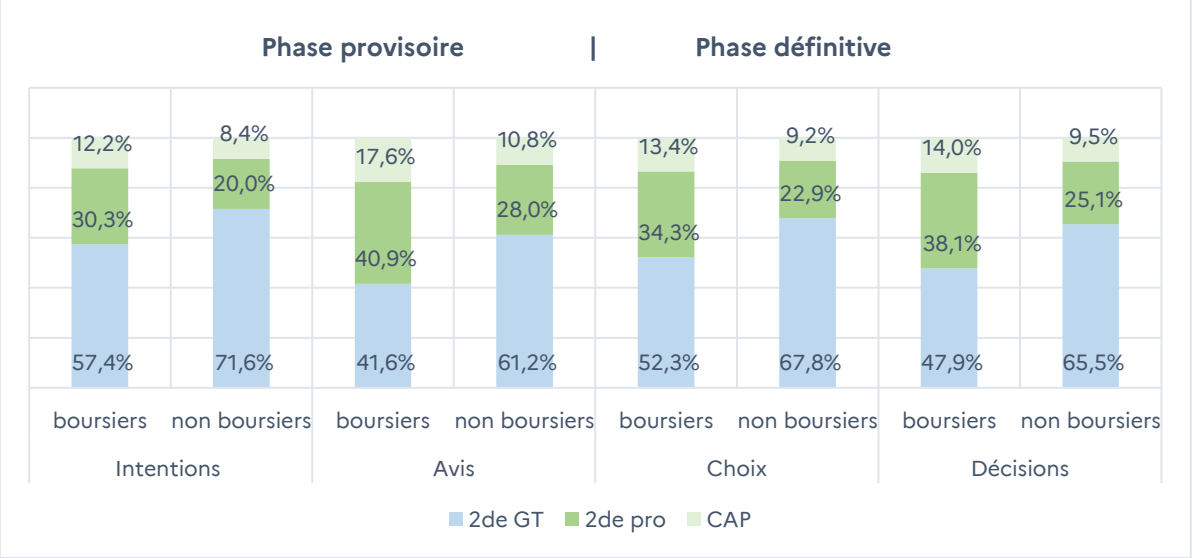

Lecture : 57,4 % des intentions d'orientation des élèves boursiers de 3e portent sur la 2de générale et technologique.

A la phase provisoire, 57,4 % des élèves boursiers demandent une orientation vers la 2de générale et technologique alors que ce taux s'élève à 71,6 % chez les élèves non boursiers. 47,9 % des élèves boursiers bénéficient d'une décision d'orientation vers cette voie, alors que 65,5 % des non boursiers reçoivent une décision dans cette voie. L'écart entre les taux de demandes et de décisions d'orientation est plus important pour les boursiers (9,5 points) que pour les non boursiers (6,1 points).

Entre la phase provisoire et la phase définitive, les dialogues entre les élèves, leurs familles et l'équipe pédagogique montrent un fort ajustement du côté des premiers. 52,3 % des élèves boursiers font, lors de la phase définitive, le choix de la 2de générale et technologique (soit 5,1 points de moins que dans la phase provisoire), alors que cet ajustement est de 4,2 points chez les élèves non boursiers. Le pourcentage d'élèves boursiers de 3e envisageant la 2de professionnelle et le CAP augmente ainsi lors de la phase définitive, passant respectivement de 30,3 % d'intentions à 34,3 % de choix pour la première voie (+4 points) et de 12,2 % d'intentions à 13,4 % de choix pour l'autre voie (+1,2 point).

Les recommandations des conseils de classes sont plus fréquemment suivies à la phase définitive par les élèves boursiers que par les élèves non boursiers.

Des conseils de classes plus souvent prescripteurs de la voie professionnelle pour les élèves boursiers

Malgré ces évolutions entre les deux phases de la campagne d'orientation, les conseils de classes sont plus enclins à formuler des recommandations vers la voie professionnelle (2de professionnelle et première année de CAP) aux élèves boursiers (58,5 % d'avis provisoires et 52,1 % de décisions finales) qu'aux élèves non boursiers (38,8 % d'avis provisoires et 34,6 % de décisions finales). Seuls 47,9 % des élèves boursiers reçoivent une décision finale vers la 2de générale et technologique, quand 65,5 % des élèves non boursiers bénéficient de cette même décision.

Graphique 5. Écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 3e lors de la campagne 2024 (en points de pourcentage)

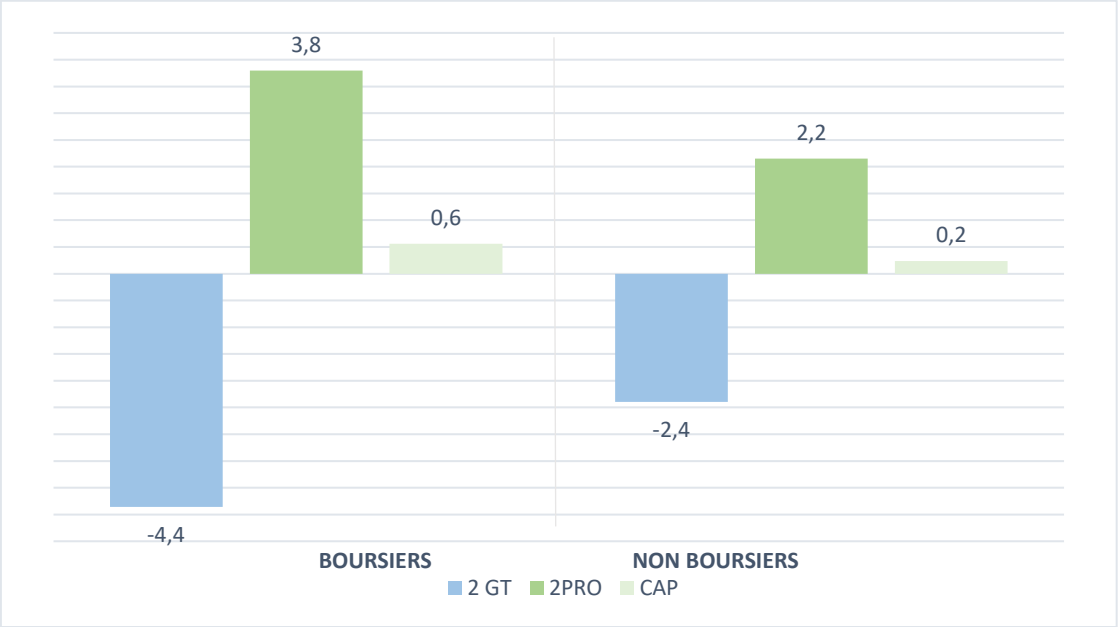

Lecture : Dans la population d'élèves de 3e boursiers, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2de générale et technologique est inférieur de 4,4 points par rapport au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie. Dans cette même population, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 2de professionnelle est supérieur de 3,8 points par rapport au pourcentage de demandes d'orientation vers cette voie.

L'écart entre les taux de choix et de décisions d'orientation pour les élèves boursiers (4,4 points) est plus important que ce même écart pour les élèves non boursiers (2,4 points) (graphique 5). À chaque étape du dialogue, on observe que les propositions d'orientation des conseils de classes tendent à accentuer la ségrégation sociale au lycée.

1.1.2. Réalités territoriales

Les académies de Lille, de Montpellier, d'Aix-Marseille et des Outre-Mer comptent le plus grand nombre d'élèves boursiers (plus de 30 % de leurs effectifs).

Sur l'ensemble du territoire, 3,7 % des élèves sont scolarisés en 3e prépa-métiers[1]. La Guyane et La Réunion comptent les parts les plus importantes d'élèves en prépa-métiers (respectivement 10,2 % et 13,3 %). Les taux d'élèves en UPE2A dépassent les 3 % à Aix-Marseille, à Clermont-Ferrand et à Paris. Dans les académies d'Outre-Mer, exception faite de Mayotte, le pourcentage d'élèves de 3e bénéficiant d'ULIS est supérieur à 2 %. Ce taux atteint 4,4 % en Guyane. Les parcours d'orientation de ces élèves sont synthétisés dans les parties 1.1.3, 1.1.4 et 1.1.5 de ce document.

Une progression des orientations vers la voie professionnelle sur la majorité des territoires, principalement au bénéfice de la 2de professionnelle (tableau 1)

À l'échelle nationale, par rapport à la campagne 2023, les taux de décisions d'orientation vers la 2de générale et technologique sont en baisse au profit des taux de décisions vers la voie professionnelle, et particulièrement de la 2de professionnelle.

En 2024, les pourcentages de décisions d'orientation vers la voie générale et technologique baissent sensiblement dans les académies de Martinique (-5,4 points), d'Amiens (-2,2 points), de Nancy-Metz (-2,1 points) et de Toulouse (-2 points).

En Martinique, cela se traduit par une hausse d'importance des décisions d'orientation vers la 2de professionnelle (+3,5 points) et vers la première année de CAP (+1,9 point). À Amiens et à Toulouse, les baisses profitent surtout aux décisions vers la 2de professionnelle, alors qu'à Nancy-Metz, les décisions vers la première année de CAP sont favorisées.

Les décisions d'orientation vers la 2de professionnelle progressent aux dépens de la 2de générale et technologique comme de la première année de CAP, dans les académies de Reims (+2,7 points) et de Limoges (+2,2 points).

Les taux de décisions d'orientation vers la première année de CAP baissent en Corse de 1,2 point au profit des décisions vers la 2de générale et technologique. Ils progressent d'un point dans les académies de Clermont-Ferrand et de Montpellier, alors que les décisions d'orientation vers la 2de professionnelle dans ces académies restent stables (+/-0,1 point).

Aller plus loin

Ces fluctuations montrent des particularismes locaux qu'il serait pertinent d'éclairer par une prise en compte de la typologie territoriale (ruralité, urbanisation) et de facteurs économiques (tissu économique local).

Les territoires de l'éducation – Education et formations n°102, juin 2021 : https://www.education.gouv.fr/les-territoires-de-l-education-des-approches-nouvelles-des-enjeux-renouveles-education-formations-323741

[1] Source : BCP – Constats de rentrée 2023

Tableau 1. Évolution des décisions d'orientation post-3e par académie et région académique de 2023 à 2024

Académies et régions académiques	Effectif	Part de boursiers en %	Part en REP et REP+ en %	% de décisions d'orientation 2023 vers			% de décisions d'orientation 2024 vers			Évolution des décisions entre 2023 et 2024		
				2de GT	2de pro	CAP	2de GT	2de pro	CAP	2de GT	2de pro	CAP
Clermont-Ferrand	11574	24,3	6,7	57,9	29,8	12,3	57,0	29,7	13,3	↘	↘	↗
Grenoble	32629	18,9	10,1	62,4	25,7	12,0	62,2	25,6	12,2	↘	↘	↗
Lyon	30056	26,8	17,9	62,4	27,1	10,5	61,7	27,3	11,0	↘	↗	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	**74259**	**23,0**	**12,2**	**61,7**	**26,9**	**11,4**	**61,2**	**26,9**	**11,9**	↘	=	↗
Besançon	11390	22,5	12,5	59,1	28,8	12,1	57,9	30,1	12,0	↘	↗	↘
Dijon	15198	22,6	11,8	57,9	28,8	13,4	56,6	29,3	14,1	↘	↗	↗
Bourgogne-Franche-Comté	**26588**	**22,6**	**12,1**	**58,4**	**28,8**	**12,8**	**57,2**	**29,6**	**13,2**	↘	↗	↗
Bretagne (Rennes)	**23055**	**21,2**	**6,2**	**61,8**	**27,5**	**10,7**	**60,9**	**28,3**	**10,9**	↘	↗	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**26418**	**23,7**	**11,0**	**58,8**	**29,5**	**11,7**	**57,2**	**30,3**	**12,5**	↘	↗	↗
Corse	**3248**	**21,4**	**37,93**	**67,1**	**22,0**	**10,9**	**67,0**	**23,3**	**9,8**	↘	↗	↘
Nancy-Metz	22175	23,8	12,9	61,3	31,4	7,4	59,1	32,0	8,9	↘	↗	↗
Reims	12345	28,1	20,0	58,5	28,0	13,5	56,7	30,7	12,6	↘	↗	↘
Strasbourg	18857	23,8	11,7	60,1	27,0	13,0	58,9	27,3	13,8	↘	↗	↗
Grand Est	**53377**	**24,8**	**14,3**	**60,2**	**29,1**	**10,7**	**58,5**	**30,3**	**12,5**	↘	↗	↗
Amiens	19630	26,1	21,0	59,1	28,7	12,2	56,9	30,6	12,5	↘	↗	↗
Lille	36508	34,4	30,9	57,7	32,5	9,7	57,4	33,1	9,5	↘	↗	↘
Hauts-de-France	**56138**	**31,5**	**27,4**	**58,2**	**31,2**	**10,6**	**57,2**	**32,3**	**10,5**	↘	↗	↘
Créteil	51838	29,1	31,8	66,5	27,5	6,0	65,0	28,7	6,4	↘	↗	↗
Paris	14402	26,0	21,6	72,1	23,2	4,7	70,9	23,8	5,3	↘	↗	↗
Versailles	62061	20,9	20,3	70,5	24,8	4,7	68,6	26,6	4,8	↘	↗	↗
Île-de-France	**128301**	**24,8**	**25,2**	**69,0**	**25,7**	**5,2**	**67,4**	**27,2**	**5,5**	↘	↗	↗
Normandie	**31960**	**24,5**	**15,6**	**58,5**	**28,5**	**13,0**	**57,0**	**29,8**	**13,2**	↘	↗	↗
Bordeaux	31524	21,5	10,9	63,1	27,0	9,9	62,2	27,1	10,7	↘	↗	↗
Limoges	6771	24,4	7,8	60,2	28,0	11,9	58,3	30,2	11,5	↘	↗	↘
Poitiers	16676	21,7	7,4	60,2	26,1	13,6	58,8	26,7	14,5	↘	↗	↗
Nouvelle-Aquitaine	**54971**	**21,9**	**9,3**	**61,8**	**26,9**	**11,3**	**60,7**	**27,4**	**11,9**	↘	↗	↗
Montpellier	26433	32,0	13,1	60,8	27,1	12,1	59,8	27,2	13,1	↘	↗	↗
Toulouse	27875	23,9	6,1	64,5	27,0	8,6	62,5	28,4	9,2	↘	↗	↗
Occitanie	**54308**	**27,8**	**9,2**	**62,7**	**27,0**	**10,3**	**61,1**	**27,8**	**11,1**	↘	↗	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**27983**	**22,7**	**10,3**	**58,8**	**27,0**	**14,2**	**57,4**	**28,2**	**14,4**	↘	↗	↗
Aix-Marseille	25843	30,0	24,4	63,1	25,5	11,4	61,9	26,2	11,9	↘	↗	↗
Nice	21340	23,6	8,6	63,5	26,0	10,6	63,8	25,4	10,8	↗	↘	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**47183**	**27,1**	**18,2**	**63,3**	**25,7**	**11,0**	**62,8**	**25,8**	**11,4**	↘	↗	↗
Guadeloupe	4942	41,9	28,3	60,7	31,2	8,1	59,3	31,8	8,9	↘	↗	↗
Guyane	4596	48,2	93,8	46,2	29,2	24,6	45,3	30,3	24,5	↘	↗	↘
La Réunion	12530	49,6	58,4	55,9	32,2	12,0	54,8	32,8	12,4	↘	↗	↗
Martinique	3544	39,1	40,7	61,6	31,0	7,4	56,2	34,6	9,3	↘	↗	↗
Mayotte	7411	49,1	100	54,8	32,0	13,2	55,3	30,8	13,9	↗	↘	↗
France	**640812**	**26,1**	**17,5**	**62,1**	**27,7**	**10,2**	**60,9**	**28,5**	**10,6**	↘	↗	↗

Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points.

Des différences territoriales marquées dans les souhaits d'orientation vers les CAP

Graphique 6. Répartition géographique des choix définitifs d'orientation des élèves de 3e, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024

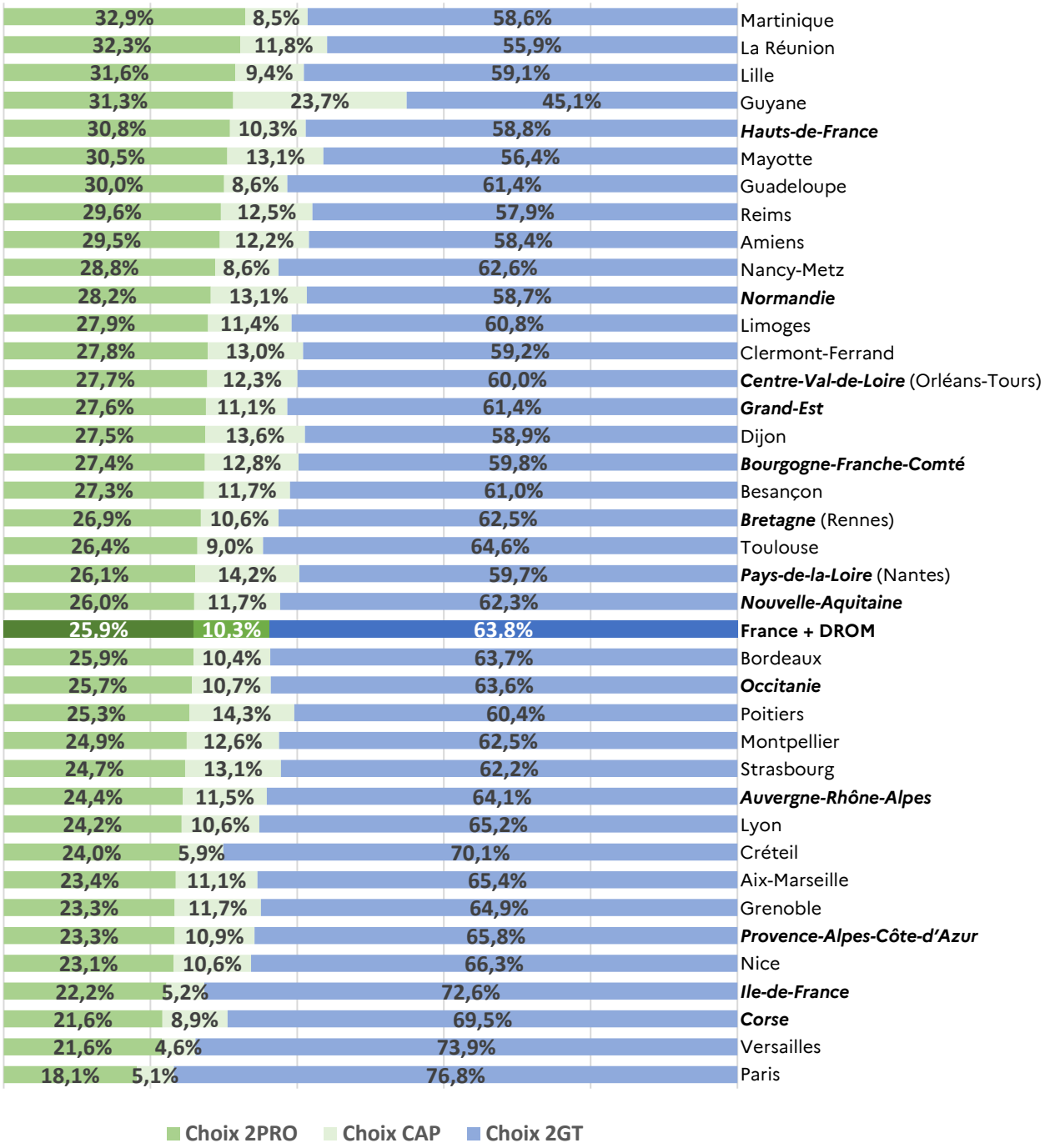

Lecture : En France métropolitaine et dans les DROM, 63,8 % des élèves de 3e demandent une orientation vers la seconde générale et technologique, 25,9 % vers la 2de professionnelle et 10,3 % vers un CAP.

Dans les régions académiques d'Outre-Mer et des Hauts-de-France, près d'un tiers des élèves de 3e souhaitent intégrer la 2de professionnelle. Dans ces régions, le pourcentage d'élèves demandant une poursuite d'études en 2de générale et technologique est inférieur à 60 %. En Guyane particulièrement, un peu plus de 45 % des élèves demandent la 2de générale et technologique et plus de 23 % la première année de CAP.

Dans les régions académiques de Normandie et des Pays-de-la-Loire, les pourcentages d'élèves demandant la 2de générale et technologique, là aussi inférieurs à 60 %, s'accompagnent d'un pourcentage d'élèves demandant la première année de CAP supérieur à 13 %. Cette répartition des demandes d'orientation est aussi à relever dans les académies de Clermont-Ferrand et de Dijon (pour des éléments sur l'offre de formation en CAP, rendez-vous en **1.2**).

1.1.3. Focus sur les 3e prépa-métiers

3,7 % des élèves sont scolarisés en 3e prépa-métiers[2]. Les effectifs sont constants par rapport à 2023. Les données de la campagne 2024 concernent ici 21 236 élèves de 3e « prépa-métiers » au sein d'établissements publics. Les valeurs sont exprimées en pourcentage car entre les différentes phases, le nombre d'élèves ayant effectivement participé à la campagne peut fluctuer d'environ 1,5 %.

Ces classes accueillent des élèves volontaires qui choisissent d'explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage. Comme pour toute classe de troisième, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais les élèves dans ces classes suivent un parcours personnalisé. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé.

Graphique 7. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves de 3e prépa-métiers

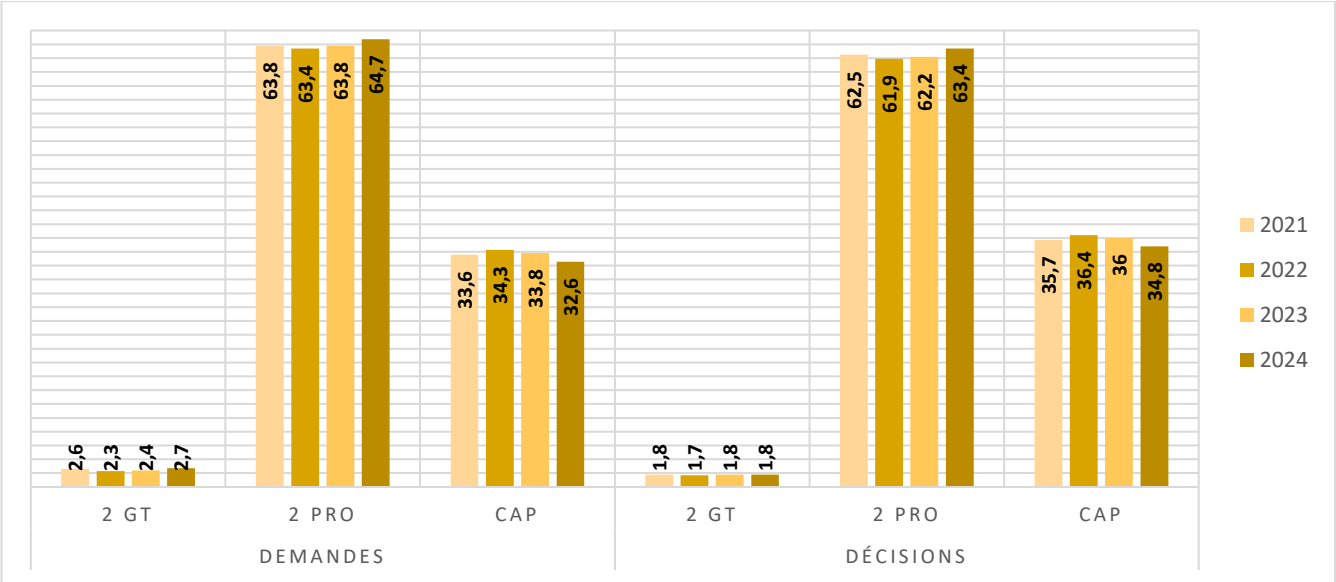

Lecture : 2,6 % des élèves en 3e prépa-métiers demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2021, contre 2,3 % en 2022, 2,4 % en 2023 et 2,7 % en 2024.

Un attrait grandissant des élèves pour les 2de (graphique 7)

L'orientation vers la voie professionnelle reste privilégiée par ces élèves (97,3 % des demandes). Par rapport à 2023, les élèves demandent plus la 2de professionnelle (+0,9 point) et la 2de générale et technologique (+0,3 point) au détriment du CAP (-1,2 point). Les conseils de classes continuent toutefois d'encourager les aspirations des élèves. L'écart entre demandes et

2 Source : BCP – Constats de rentrée 2023

décisions est de 0,9 point pour la 2de générale et technologique et de 1,3 point pour la 2de professionnelle.

1.1.4. Focus sur les 3e SEGPA

Les données de la campagne 2024 concernent ici 20 310 élèves de 3e, scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) au sein d'établissements publics. Les valeurs sont exprimées en pourcentage car entre les différentes phases, le nombre d'élèves ayant effectivement participé à la campagne peut fluctuer d'environ 1,5 %.

Les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. Ces sections ont pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et l'accompagnement des collégiens vers une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau 3. À l'issue de la 3e, les élèves se voient offrir diverses possibilités d'accession à une qualification de niveau 3. La plupart des élèves ont vocation à continuer une formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis. Le bilan de la campagne nous permet de confirmer qu'une majorité des élèves concernés s'orientent vers la voie professionnelle.

Graphique 8. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves de 3e SEGPA

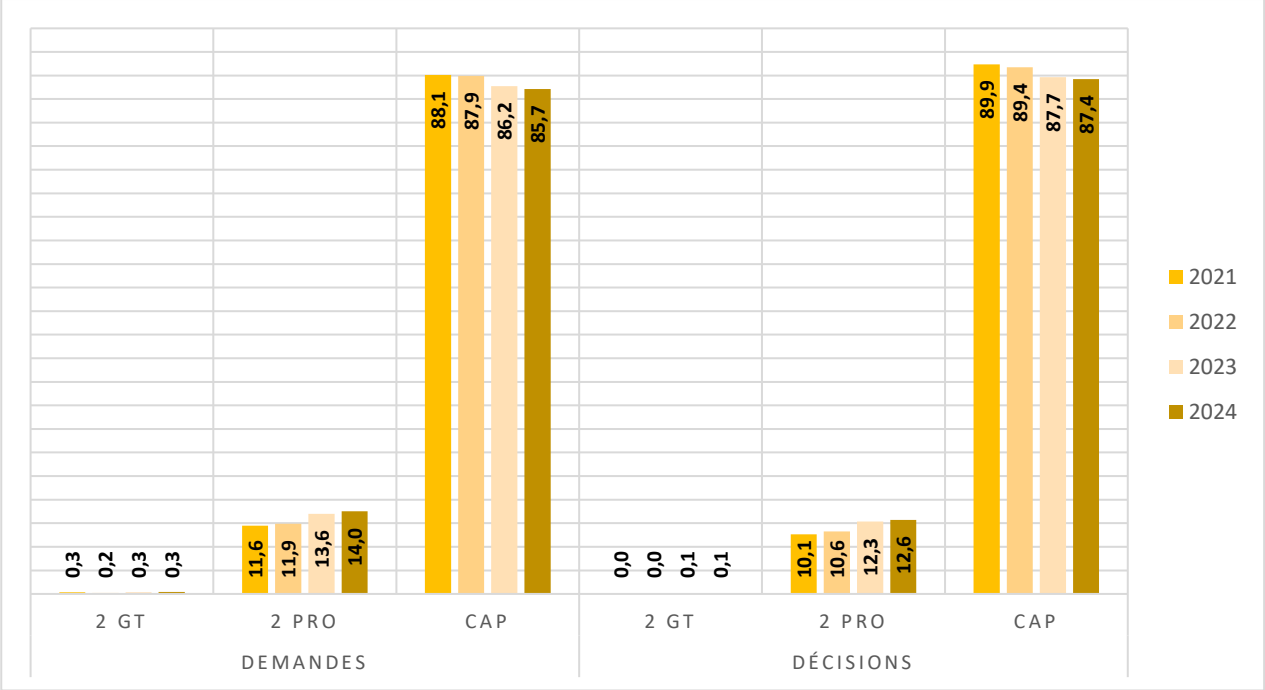

Lecture : 0,3 % des élèves en 3e SEGPA demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2021, contre 0,2 % en 2022, 0,3 % en 2023 et 0,3 % en 2024.

Une inclusion réussie vers les CAP (graphique 8)

L'orientation vers la première année de CAP reste le vœu majoritaire (85,7 % des demandes), même si le taux de demandes baisse encore en 2024 (-0,5 point en un an, -2,4 points depuis 2021), tandis que le taux de demandes d'orientation vers la 2de professionnelle augmente (+0,4 point par rapport à 2023). Les conseils de classes continuent d'accompagner les élèves dans leur projet de formation. Le pourcentage de décisions d'orientation vers la première année de CAP reste ainsi supérieur au pourcentage de demandes (87,4 %) mais demeure stable par rapport à 2023 (-0,3 point).

1.1.5. Focus sur les 3e ULIS

Les données de la campagne 2024 concernent ici 10 047 élèves de 3e, bénéficiaires d'unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) au sein d'établissements publics. Les valeurs sont exprimées en pourcentage car entre les différentes phases, le nombre d'élèves ayant effectivement participé à la campagne peut fluctuer d'environ 1,5 %.

Les ULIS sont des dispositifs ouverts permettant, en plus d'autres modalités, la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Elles viennent donc en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap pour lesquels la Maison départementale des personnes handicapées a notifié ce dispositif. Selon les voies d'orientation envisagées par un élève, une préparation spécifique peut être prévue, notamment sous la forme de stages en entreprise pour l'accès à une formation professionnelle ou sous la forme d'un accompagnement de l'équipe pédagogique vers l'enseignement général ou technologique.

Le bilan de la campagne nous permet de constater qu'une majorité des élèves concernés s'orientent vers la voie professionnelle.

Graphique 9. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves scolarisés en ULIS en 3e

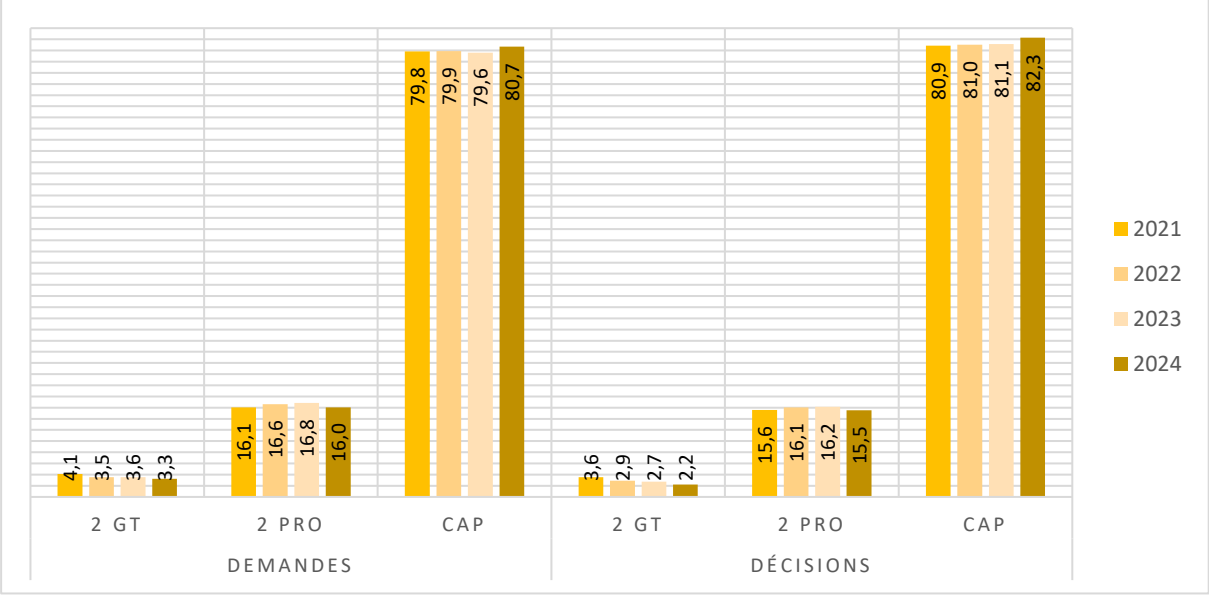

Lecture : 4,1 % des élèves en 3e ULIS demandent une orientation vers la seconde générale et technologique en 2021, contre 3,5 % en 2022, 3,6 % en 2023 et 3,3 % en 2024.

Des premières années de CAP toujours plus attractives et plus recommandées par les conseils de classes (graphique 9)

En 2024, les taux de demandes comme de décisions d'orientation vers les CAP sont en nette augmentation par rapport à l'an dernier, +1,1 point pour les premières et +1,2 point pour les secondes. Le taux de demandes d'orientation vers la 2de générale et technologique est en légère baisse par rapport à 2023 (-0,3 point) tout comme le taux de demandes pour la 2de professionnelle (-0,8 point).

Les propositions des conseils de classes sont très proches des demandes des familles témoignant d'un dialogue renforcé en amont des choix. On compte ainsi 2,2 % de décisions vers la 2de générale et technologique (-0,5 point par rapport à 2023) contre 3,3 % de demandes. 15,5 % de décisions orientent vers la 2de professionnelle (-0,7 point par rapport à l'an dernier) alors que 16 % d'élèves la demandent.

1.2. Procédures d'affectation

1.2.1. Après la classe de 3e (dont prépa-métiers et SEGPA)

D'avril à juin, les élèves et leur famille ont pu formuler des vœux d'affectation après s'être informés des offres de formation disponibles à la rentrée 2024. Après la tenue des derniers conseils de classes de l'année scolaire, ils ont pris connaissance des résultats d'affectation et procédé à leur inscription dans les établissements d'accueil.

Plusieurs tours d'affectations suivent le tour principal d'affectation entre juillet et la rentrée scolaire au sein des académies pour mener à bien la campagne d'affectation et trouver une place à chaque élève au regard de son projet d'orientation.

Les données analysées ici concernent les élèves de 3e scolarisés dans des établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Une affectation plus performante surtout en seconde professionnelle (tableau 2)

Depuis 2023, le nombre d'offres de formation proposées après la classe de 3e a progressé aussi bien dans la voie générale et technologique que dans la voie professionnelle. Cela se traduit dans la voie professionnelle par une augmentation de la capacité scolaire (+2316 places). La capacité d'accueil d'élèves en seconde générale et technologique a quelque peu baissé (4523 places en moins).

Tableau 2. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves de 3e scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Voie d'orientation	Nb d'offres de formation		Capacité carte scolaire		Nb de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1		Taux de remplissage	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
2de PRO	4 876	4 898	153 119	155 060	177 601	179 490	61,6 %	60,6 %	96,3 %	99,6 %
CAP	3 872	3 907	54 484	54 859	69 095	71 449	51,0 %	48,9 %	96,0 %	97,8 %
Voie professionnelle	**8 748**	**8 805**	**207 603**	**209 919**	**246 696**	**250 939**	**58,6 %**	**57,3 %**	**96,2 %**	**99,1 %**
2de GT	**3 086**	**3 164**	**460 452**	**455 929**	**441 973**	**432 786**	**87,1 %**	**87,8 %**	**97,5 %**	**97,1 %**
Total	**11 834**	**11 969**	**668 055**	**665 848**	**688 669**	**683 725**	**76,9 %**	**76,6 %**	**97,1 %**	**97,7 %**

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœux de rang 1.
Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur cette offre de formation (quel que soit le rang du vœu) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Parallèlement, l'attractivité de la 2de générale et technologique au niveau national est infléchie par rapport à 2023 (9 187 vœux de rang 1 en moins), tandis que la voie professionnelle (2de professionnelle comme 1re année de CAP) remporte plus de vœux de premier rang (+ 4 243 vœux 1). Mais les vœux préférentiels portant sur les CAP sont moins satisfaits que les vœux portant sur la 2de professionnelle et sur la 2de générale et technologique. Si les formations se remplissent en moyenne à plus de 97 %, une tension subsiste sur l'affectation en voie professionnelle.

Des difficultés d'accueil des élèves en voie professionnelle (tableau 3)

Au global, 92,2 % des élèves de 3e ayant participé à la campagne d'affectation ont pu être admis sur un de leurs vœux au tour principal. Le taux de satisfaction des vœux portant sur la 2de générale et technologique est très élevé (98,8 %). Par contre, seuls 85,7 % des candidats à la 2de professionnelle ont été admis. 75 % des élèves ayant demandé une entrée en CAP ont été admis. Malgré cela, la part d'élèves boursiers admis dans la voie professionnelle est au niveau national supérieur à la part d'élèves boursiers ayant formulé un vœu d'affectation dans cette voie.

Tableau 3. Résultats de l'affectation des élèves de 3e scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie d'orientation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)	Part d'élèves boursiers	Nb de candidats à la voie	Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)	Part d'admis boursiers	Taux d'admis dans la voie
2de PRO	186 994	34,0 %	184 450	158 085	34,6 %	85,7 %
CAP	92 696	36,3 %	80 260	60 168	39,8 %	75,0 %
Voie professionnelle	**279 690**	**34,8 %**	**264 710**	**218 253**	**36,0 %**	**82,4 %**
2de GT	**397 603**	**20,5 %**	**397 363**	**392 431**	**20,6 %**	**98,8 %**
Total	**677 293**	**26,4 %**	**662 073**	**610 684**	**26,1 %**	**92,2 %**

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers admis sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Une affectation au-delà des capacités de la carte scolaire qui ne suffit pas à répondre à une demande concentrée sur certains secteurs

Les offres de formation en 2de professionnelle et en 1re année de CAP ont progressé, ce qui a permis une augmentation des capacités scolaires (tableaux 4 et 5). Une majorité de vœux d'élèves (plus de 80 %) se concentrent sur un petit nombre de familles de métiers et spécialités, aussi bien dans le cas des 2de professionnelles que des CAP.

Ainsi, 82 % des vœux d'affectation formulés par les élèves sont concentrés sur 10 familles de métiers et spécialités de seconde professionnelle. Les premiers vœux de 49 % des élèves qui demandent une seconde professionnelle se concentrent sur trois familles de métiers : Relation client ; Transitions numérique et énergétique ; Accompagnement-soins et services à la personne.

Les premiers vœux de 65 % des élèves qui demandent une seconde professionnelle se concentrent sur cinq familles de métiers : Relation-client ; Transitions numérique et énergétique ; Accompagnement-soins et services à la personne ; Gestion-administration-transport-logistique ; Maintenance des matériels et des véhicules.

Quelques évolutions intéressantes cette année se dessinent pour le lycée professionnel. Les premiers vœux sont un peu plus diversifiés par rapport à l'année dernière où 64 % des premiers vœux se concentraient sur trois familles de métiers : Relation client ; Transitions numérique et énergétique ; Gestion-administration-transport-logistique.

Au niveau national, ces familles de métiers proposent plus de 99 offres de formation. La famille « Métiers de la beauté et du bien-être » n'ouvre que 69 offres de formation, mais comme plusieurs autres champs professionnels, la beauté et le bien-être sont aussi alimentés par d'autres formations telles que des CAP.

Tableau 4. Liste des spécialités et familles de métiers en seconde professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Famille de métiers et spécialités de seconde professionnelle	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression moyens	Taux de pression minimaux	Taux de pression maximaux
Métiers de la relation client	632	31 908	42 707	100,9 %	1,3	0,7	2,0
Métiers du numérique et des transitions énergétiques	670	24 582	27 295	99,1 %	1,1	0,4	1,4
Accompagnement soins - services personne	364	13 827	18 620	101,2 %	1,4	1,1	2,2
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	571	18 242	16 658	99,6 %	0,9	0,6	1,6
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	240	8 244	10 726	101,7 %	1,3	0,9	1,6
Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	194	8 547	9 577	102,4 %	1,2	0,7	2,9
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	290	6 445	5 472	99,6 %	0,8	0,5	1,2
Métiers de la sécurité	99	2 280	5 411	99,3 %	2,5	1,0	5,6
Métiers de la beauté et du bien-être	69	2 734	5 394	101,6 %	2,1	1,1	2,8
Animation - enfance et personnes âgées	134	2 941	4 376	101,1 %	1,6	0,6	2,7
Toutes secondes professionnelles 2024	**4 898**	**155 060**	**179 490**	**99,6 %**			
Toutes secondes professionnelles 2023	**4 876**	**153 119**	**177 601**	**97,3 %**			

Précisions : Les totaux prennent en compte toutes les familles de métiers et spécialités de seconde professionnelle ayant recueilli des vœux (y compris celles non citées dans ce tableau). Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte.

Les taux de remplissage supérieurs à 100 % (tableau 4) montrent que les autorités académiques ont affecté des élèves au-delà des capacités de la carte scolaire sur la base des taux de désistement observés les années précédentes ou de marges d'accueil supplémentaire identifiées dans chaque établissement. En 2de professionnelle, cette marge de manœuvre apparaît plus limitée dans les formations du domaine industriel en raison des limitations liées aux plateaux techniques que dans les formations du secteur tertiaire. La prépondérance de certaines spécialités est certainement liée au développement de certains secteurs économiques (commerce alimentaire, commerce et industrie du vêtement, BTP, automobile, services à la personne).

20 spécialités de CAP regroupent 80 % des demandes d'affectation des élèves de 3e scolarisés dans les établissements publics du territoire national. Le nombre d'offres de formation ouvertes dans ces CAP varie beaucoup d'une spécialité à une autre en fonction des besoins économiques liés au secteur professionnel de la formation. Le travail sur la carte scolaire et

spécifiquement sur la complémentarité des offres de formation proposées sur un même territoire est résolument une piste d'intérêt pour mieux répondre à la demande sociale des élèves et aux besoins économiques du territoire.

Tableau 5. Liste des spécialités de CAP concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Spécialités de CAP	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression moyens	Taux de pression minimaux	Taux de pression maximaux
Équipier polyvalent du commerce	435	8 401	12 097	99,5 %	1,5	0,4	2,1
Électricien	259	3 916	5 453	99,5 %	1,5	0,8	3,8
Production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	272	3 968	4 589	101,6 %	1,2	0,5	1,9
Maintenance véhicules opt. A Voit. Particulières	115	1 594	4 559	100,8 %	3,3	1,3	6,7
Accompagnant éducatif petite enfance	111	1 818	4 193	98,8 %	2,3	1,1	3,6
Cuisine	167	2 145	3 839	102,6 %	1,8	1,0	2,9
Agent accompagnant au grand âge	229	3 137	2 566	97,4 %	0,8	0,3	1,3
Peintre applicateur revêtements	134	1 575	2 416	101,6 %	1,6	0,6	2,7
Métiers de la coiffure	51	950	1 952	104,2 %	1,9	1,0	3,1
Monteur installations sanitaires	90	1 118	1 802	98,9 %	1,6	0,4	3,8
Carrossier automobile	84	1 031	1 791	102,2 %	1,9	0,8	3,2
Opérateur/opératrice logistique	89	1 325	1 717	102,0 %	1,3	0,9	2,1
Pâtissier	44	615	1 679	102,1 %	2,4	1,7	3,3
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	152	1 983	1 641	102,9 %	0,9	0,5	1,7
Maçon	116	1 506	1 596	101,0 %	1,0	0,6	1,8
Menuisier fabricant	133	1 581	1 559	99,7 %	1,0	0,2	1,6
Agent de sécurité	58	997	1 205	94,0 %	1,2	0,4	2,4
Métallier	112	1 360	1 197	102,9 %	0,9	0,3	1,2
Esthétique cosmétique parfumerie	31	426	1 085	108,9 %	2,3	1,6	2,8
Métiers de la mode - Vêtement flou	76	974	1 019	99,7 %	1,0	0,4	1,5
Toutes spécialités 2024	**3 907**	**54 729**	**71 449**	**97,8 %**			
Toutes spécialités 2023	**3 872**	**54 484**	**69 095**	**94,8 %**			

Précisions : Les totaux prennent en compte toutes les spécialités de CAP ayant recueilli des vœux (y compris celles non citées dans ce tableau). Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte.

Une observation dans le détail permet de constater qu'en fin de procédure, les difficultés d'affectation concernent les formations les plus demandées. En 2de professionnelle, les tensions sont concentrées sur les familles de métiers des « Métiers de la relation client », « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » et « Métiers du numérique et des transitions énergétiques ». En CAP, elles sont concentrées sur les spécialités « Équipier polyvalent du commerce » et « Électricien ».

Les taux de pression de l'affectation en 2de professionnelle et en 1re année de CAP permettent de constater les écarts entre la demande des élèves et de leurs familles et l'offre scolaire publique. Ils connaissent une légère baisse par rapport à 2023 en lien avec la progression des offres de formation. Cependant, ces taux de pression restent élevés dans certaines formations et sur certains territoires (tableaux 6 et 7). Les extrêmes observés dans les taux de pression, traduits par les minima et les maxima, indiquent tout de même des dispersions géographiques et des variations entre académies.

Tableau 6. Détail des secondes professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour

Spécialités et familles de métiers de seconde professionnelle	Nb d'élèves non affectés à l'issue du dernier tour	Part d'élèves non affectés dans la spécialité
Métiers de la relation client	1816	32,4 %
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	975	17,4 %
Métiers du numérique et des transitions énergétiques	910	16,2 %
Accompagnement soins-services à la personne	307	5,5 %
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	215	3,8 %
Animation - enfance et personnes âgées	212	3,8 %
Toutes spécialités confondues	**5601**	

Lecture : A l'issue du dernier tour d'affectation, 1 816 candidats, tous rangs de vœu confondus, n'ont pas pu être affectés en 2de professionnelle « métiers de la relation client ». Les élèves non affectés dans cette spécialité représentent 32,4 % des élèves non affectés en 2de professionnelle.
Précisions : Le total prend en compte toutes les secondes professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation (y compris celles non citées dans ce tableau).

Tableau 7. Détail des CAP comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour

Spécialité de CAP	Nb d'élèves non affectés à l'issue du dernier tour	Part d'élèves non affectés dans la spécialité
Équipier polyvalent du commerce	816	23,2 %
Électricien	735	20,9 %
Production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	217	6,2 %
Peintre applicateur revêtements	150	4,3 %
Esthétique cosmétique parfumerie	148	4,2 %
Carrossier automobile	119	3,4 %
Métallier	118	3,4 %
Agent accompagnant au grand âge	116	3,3 %
Maintenance véhicules opt. A Voit. Particulières	111	3,2 %
Métiers de la coiffure	95	2,7 %
Métiers de la mode - Vêtement flou	85	2,4 %
Métiers plâtre et isolation	83	2,4 %
Toutes spécialités confondues	**3515**	

Lecture : A l'issue du dernier tour d'affectation, 816 candidats, tous rangs de vœu confondus, n'ont pas pu être affectés en 1re année de CAP « équipier polyvalent du commerce ». Les élèves non affectés dans cette spécialité représentent 23,2 % des élèves non affectés en 1re année de CAP.
Précisions : Le total prend en compte toutes les spécialités de CAP comptant des élèves en attente d'affectation (y compris celles non citées dans ce tableau).

Aller plus loin

Une étude projective réalisée par France Stratégie et la DARES mettent en évidence qu'entre 2019 et 2030, plus de deux tiers emplois créés le seront dans les services marchands. Dans la continuité de la tertiarisation de l'économie, la croissance de l'emploi dans les services aux entreprises comme aux personnes devrait aussi se poursuivre. Articuler aspirations individuelles, moyens de formation et besoins économiques constitue un enjeu majeur.

Les métiers en 2030 | Rapport 2022 : https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030

1.2.2. Réalités territoriales

Une meilleure affectation dans la voie professionnelle (tableau 8)

À l'échelle nationale, par rapport à la campagne 2023, la campagne d'affectation a permis l'accueil de plus nombreux élèves dans la voie professionnelle (+ 8 473 élèves affectés en 2024). En 2de générale et technologique, les taux d'affectation ont peu évolué (-0,4 point par rapport à 2023, soit - 6 047 élèves affectés). Les affectations dans les classes de 2de professionnelle ont été plus nombreuses par rapport à 2023 (+ 5 879 élèves), tout comme en CAP (+ 2 594 élèves). La capacité scolaire pour les premières a été remplie à 99,6 %, soit +2,3 points par rapport à la campagne précédente. L'affectation sur la capacité scolaire en CAP a progressé de 3 points, passant de 96 % de taux de remplissage en 2023 à 99 %. La part d'élèves boursiers affectés dans les académies évoluent peu entre 2023 et 2024.

La campagne d'affectation s'est déroulée diversement dans les territoires, mais l'évolution des capacités scolaires, particulièrement dans la voie professionnelle, a été un facteur déterminant pour l'amélioration de l'affectation des élèves.

Les taux de remplissage sur les trois voies principales d'affectation post-3e progressent dans les académies d'Amiens, de Limoges et de Guyane. À Amiens, le nombre d'élèves affectés en 2de générale et technologique diminue, la capacité scolaire n'est plus remplie qu'à 95,8 % au lieu de 100,1 %. Les taux de remplissage des classes de 2de professionnelle et des CAP gagnent toutefois plus de 5 points. À Limoges, les mêmes évolutions se constatent en proportion moindre. Le taux de remplissage des classes de 2de générale et technologique baisse de 3,5 points, tandis que les taux des classes de 2de professionnelle et des CAP augmentent respectivement de 3,8 et 3,6 points. Les taux de remplissage en Guyane sont marqués par une très forte augmentation du nombre d'affectés en 2de générale et technologique et en CAP (+ 8,2 points sur le taux de la voie générale et technologique, + 13,8 points sur le taux en CAP). Les classes de 2de professionnelle se remplissent moins (- 6,9 points).

Dans de nombreuses académies, plus d'élèves ont vu leurs demandes d'affectation, dans la voie professionnelle, satisfaites.

Tableau 8. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie

Académies et régions académiques	Part d'élèves boursiers affectés		Taux de remplissage en 2023, en %			Taux de remplissage en 2024, en %			Évolution du taux de remplissage		
	en 2023	en 2024	2GT	CAP	2 PRO	2GT	CAP	2 PRO	2GT	CAP	2 PRO
Clermont-Ferrand	23,3 %	23,6 %	95,7	96,7	97,2	95,2	106,5	101,9	↘	↗	↗
Grenoble	18,0 %	18,1 %	98,6	101	98,1	98,9	101,5	99,1	↗	↗	↗
Lyon	26,1 %	26,3 %	98,4	105,7	100,8	99,8	105,6	102,1	↗	↘	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	**22,1 %**	**22,3 %**	**98,1**	**102,2**	**99**	**98,7**	**103,9**	**100,8**	↗	↗	↗
Besançon	20,1 %	20,7 %	100,2	96	99	102,6	101,8	101,7	↗	↗	↗
Dijon	20,5 %	20,7 %	95,6	99	97,5	95,6	102,8	100,9	=	↗	↗
Bourgogne-Franche-Comté	**20,3 %**	**20,7 %**	**97,5**	**97,6**	**98,2**	**98,5**	**102,3**	**101,2**	↗	↗	↗
Bretagne (Rennes)	**19,3 %**	**20,3 %**	**98,2**	**97,1**	**95**	**96,3**	**104,4**	**100,2**	↘	↗	↗
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**22,2 %**	**22,2 %**	**101,2**	**96,1**	**98,4**	**102,9**	**98,2**	**98,7**	↗	↗	↗
Corse	**18,9 %**	**21,2 %**	**95,7**	**82,2**	**87,2**	**97,6**	**85,2**	**94,7**	↗	↗	↗
Nancy-Metz	23,4 %	23,1 %	98,3	99	100,8	98,3	104,1	103,4	=	↗	↗
Reims	27,2 %	27,9 %	98,8	92,5	93,1	96,8	97,2	95,5	↘	↗	↗
Strasbourg	21,6 %	22,6 %	94	133	98,1	92,3	105,2	102,8	↘	↘	↗
Grand Est	**23,7 %**	**24,0 %**	**96,8**	**107,7**	**98**	**95,7**	**102,6**	**101,2**	↘	↘	↗
Amiens	26,5 %	25,8 %	100,1	96,5	94,4	95,8	102,2	100,7	↘	↗	↗
Lille	34,1 %	33,7 %	98,5	88,9	94,6	98,5	89,8	95,5	=	↗	↗
Hauts-de-France	**31,6 %**	**31,0 %**	**99**	**91,2**	**94,5**	**97,6**	**93,6**	**97,1**	↘	↗	↗
Créteil	29,6 %	29,1 %	100,1	96,4	99,7	97,7	101,9	100,7	↘	↗	↗
Paris	23,7 %	24,4 %	101,9	97,1	102,1	95,6	103,9	104,5	↘	↗	↗
Versailles	20,3 %	20,0 %	98,7	99,7	99,7	98,1	100,0	99,9	↘	↗	↗
Île-de-France	**24,4 %**	**24,1 %**	**99,6**	**97,8**	**100**	**97,6**	**101,4**	**100,7**	↘	↗	↗
Normandie	**24,3 %**	**24,2 %**	**96,3**	**95,4**	**95,4**	**91,9**	**98,1**	**100,0**	↘	↗	↗
Bordeaux	20,5 %	20,3 %	95,1	96,0	95,7	96,0	98,9	98,9	↗	↗	↗
Limoges	21,6 %	22,0 %	94,6	94,9	96,6	91,0	98,5	100,4	↘	↗	↗
Poitiers	20,9 %	20,9 %	95,6	96,1	97,6	93,2	99,2	99,7	↘	↗	↗
Nouvelle-Aquitaine	**20,8 %**	**20,7 %**	**95,2**	**95,9**	**96,4**	**94,5**	**98,9**	**99,3**	↘	↗	↗
Montpellier	30,5 %	31,2 %	94,3	97,8	94,7	94,3	103,8	99,4	↗	↗	↗
Toulouse	21,9 %	22,7 %	89,2	94,4	97	93,8	97,3	98,2	↗	↗	↗
Occitanie	**26,2 %**	**27,0 %**	**91,6**	**96,4**	**95,8**	**94,1**	**101,1**	**98,8**	↗	↗	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**20,6 %**	**21,1 %**	**96,7**	**99,7**	**97,7**	**97,2**	**100,0**	**100,8**	↗	↗	↗
Aix-Marseille	31,1 %	30,9 %	99	102,8	101	100,0	104,0	103,6	↗	↗	↗
Nice	21,9 %	22,3 %	98,9	101	99,7	102,0	105,6	102,6	↗	↗	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**27,2 %**	**27,2 %**	**99,0**	**102,2**	**100,4**	**100,8**	**104,5**	**103,2**	↗	↗	↗
Guadeloupe	41,3 %	40,5 %	95,6	87,5	85,3	95,9	87,2	87,8	↗	↘	↗
Guyane	43,8 %	45,6 %	89,9	55,1	92,5	98,1	68,9	85,6	↗	↗	↘
La Réunion	48,9 %	48,0 %	95,6	99,4	93,8	93,9	100,4	94,9	↘	↗	↗
Martinique	38,7 %	37,2 %	96,3	94,8	87,2	98,3	100,0	93,6	↗	↗	↗
Mayotte	50,7 %	49,4 %	97,9	99,7	100,0	98,3	99,8	100,0	↗	↗	=
France	**25,4 %**	**25,4 %**	**97,4**	**96,0**	**97,2**	**97,0**	**99,0**	**99,6**	↘	↗	↗

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 3 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 3 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Dans les régions académiques de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, de Corse, de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, les taux de remplissage en 2de professionnelle comme en CAP augmentent de plus de 3 points, avec quelques variations au niveau académique.

Dans les académies de Clermont-Ferrand, de Rennes et de Martinique, les taux augmentent de plus de 5 points aussi bien pour les 2de professionnelle que pour les CAP. Dans l'académie de Strasbourg, une forte régulation s'opère sur l'affectation en CAP grâce à une augmentation de la capacité scolaire et une stabilisation du nombre d'affectés dans les CAP. Alors que le nombre d'élèves affectés dans cette académie dépassait significativement la capacité scolaire (133 %), en 2024, le taux de remplissage baisse pour se rapprocher des 100 % (-27,8 points).

Des difficultés d'affectation impactant particulièrement les élèves issus de milieux défavorisés

Graphique 10. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal pour le palier 3e

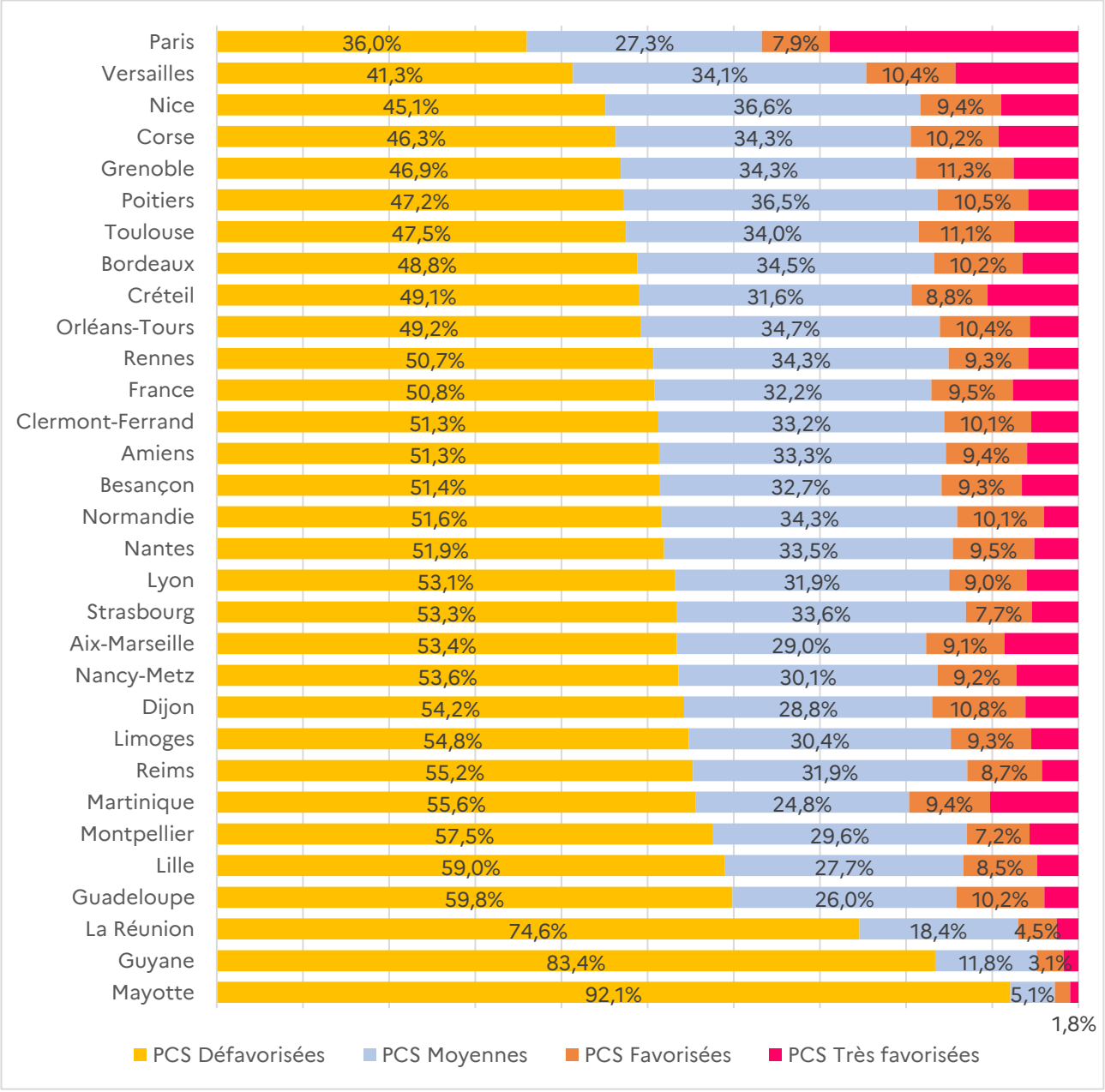

Lecture : 36 % des élèves non affectés dans l'académie de Paris ont un représentant légal 1 appartenant à une profession ou catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

La population d'élèves boursiers de 3e équivaut à peu près à un quart des élèves de 3e participant à la campagne d'affectation. Si des efforts sont menés pour ne pas pénaliser l'affectation de ces élèves boursiers, la prise en compte des professions et catégories socioprofessionnelles du représentant légal des élèves non affectés fournit des pistes d'analyse d'intérêt. Le déploiement du service unifié « Après la troisième » nous permettra une meilleure exploitation des données socioéconomiques. Pour plus de précisions sur la PCS, se reporter au **GLOSSAIRE** en fin de document.

Dans toutes les académies, la part d'élèves non affectés dont le représentant légal appartient à une PCS défavorisée est majoritaire. Pour 50,8 % des élèves non affectés, le représentant légal 1 appartient à une PCS défavorisée.

Dans la plupart des académies, la part d'élèves non affectés dont le représentant appartient à une PCS défavorisée reste proche de cette moyenne nationale, avec un écart de plus ou moins 5 points). Toutefois, la part de ces élèves excède 80 % dans les académies de Mayotte et de Guyane. Cette surreprésentation dans la population des élèves non affectés peut être mise en lien avec la réalité socioéconomique locale, comme dans d'autres académies. À la rentrée 2024, les pourcentages d'élèves du second degré encore en attente d'affectation dans ces académies (respectivement 2,9 % et 0,5 %) restent supérieurs à la moyenne nationale (0,4 %).

Dans l'académie de La Réunion, le taux d'élèves issus de milieux défavorisés est supérieur à 70 % mais le pourcentage d'élèves du second degré encore en attente d'affectation en septembre n'atteint que 0,1 %. Il convient donc de nuancer les conclusions des observations en fonction des spécificités académiques et des effectifs concernés.

1.2.3. Focus sur les 3e prépa-métiers

Une admission difficile en CAP (tableau 9)

Tableau 9. Résultats de l'affectation des élèves de 3e prépa-métiers scolarisés en établissement public à l'issue du tour principal

Voie	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie, en %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
2de PRO	15 000	15 169	36,2	36,1	14 866	15 036	13 830	14 152	37	36,9	93	94,1
CAP	8 496	8 988	36,1	34,9	7 507	8 089	5 454	6 215	39	37,3	72,7	76,8
Voie professionnelle	**23 496**	**24 157**	**36,1**	**35,6**	**22 373**	**23 125**	**19 284**	**20 367**	**37,6**	**37**	**86,2**	**88,1**
2de GT	**428**	**458**	**42,3**	**41**	**425**	**458**	**410**	**441**	**42,9**	**41,7**	**96,5**	**96,3**
Total	**23 924**	**24 615**	**36,3**	**35,7**	**22 798**	**23 583**	**19 694**	**20 808**	**37,7**	**37,1**	**86,4**	**88,2**

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu ne donnant pas lieu à une affectation). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

L'affectation suit l'orientation, 98 % des élèves en 3e prépa-métiers formulent des vœux d'affectation vers la voie professionnelle. 96,3 % d'élèves de 3e prépa-métiers candidats à une 2de générale et technologique ont été affectés. En effet, ce type de vœu d'affectation, bien que marginal, est bien réfléchi par les élèves et discuté en amont avec les équipes pédagogiques. Des demandes argumentées et éclairées sont donc satisfaites. 88,1 % d'élèves de 3e prépa-métiers candidats à la voie professionnelle ont reçu une affectation dans cette voie. Le taux d'admis au global est ainsi en progression par rapport à 2023 (+1,9 point).

L'affectation des élèves boursiers est soutenue, la part d'admis boursiers est supérieure à la part de candidats boursiers (+1,4 point). Les parts d'élèves boursiers candidats et admis en 2024 se maintiennent par rapport à 2023 avec un différentiel d'à peine 0,6 point.

À l'issue du tour principal, comme pour l'ensemble de la population de 3e, des difficultés d'affectation en CAP sont visibles. Seuls 76,8 % des candidats de 3e prépa-métiers sont admis en 1re année de CAP. Par rapport à 2023, ce taux connait tout de même une hausse de 4,1 points.

1.2.4. Focus sur les 3e SEGPA

Les élèves de 3e SEGPA sont majoritairement intéressés par une orientation vers les CAP. Aussi, leur affectation est fortement impactée par les capacités scolaires et leur lieu de scolarisation. Des élèves supplémentaires ont donc pu être admis dès le tour principal grâce au pré-tour. Le raccourcissement des délais d'inscription dans les établissements d'accueil, une meilleure gestion des places vacantes et la mise en œuvre de différents tours d'affectation au niveau des académies ont permis de procéder à des régulations jusqu'à la rentrée.

La 1re année de CAP moins demandée (tableau 10)

Tableau 10. Résultats de l'affectation des élèves de 3e SEGPA scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie, en %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
2de PRO	2 534	2 652	48,3	46,6	2 515	2 627	2 277	2 456	50,2	47,8	90,5	93,5
CAP	18 686	18 414	47,7	47,6	17 761	17 584	16 022	16 347	49,4	49,1	90,2	93
Voie professionnelle	**21 220**	**21 066**	**47,7**	**47,5**	**20 276**	**20 211**	**18 299**	**18 803**	**49,5**	**48,9**	**90,2**	**93**
2de GT	**9**	**4**	**55,6**	**50**	**6**	**4**	**8**	**4**	**62,5**	**50**	**88,9**	**100**
Total	**21 229**	**21 070**	**47,7**	**47,5**	**20 285**	**20 215**	**18 307**	**18 807**	**49,5**	**48,9**	**90,2**	**93**

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Dans la voie professionnelle, 93 % des élèves candidats ont été affectés sur un de leurs vœux. En 2024 comme en 2023, la part d'élèves boursiers admis est supérieure à la part d'élèves boursiers candidats.

Le nombre d'élèves de 3e SEGPA ayant fait au moins un vœu diminue en 2024, diminution qui se répercute principalement sur les vœux d'affectation en 1re année de CAP (-272). Les taux d'admis dans la voie professionnelle sont tout de même en augmentation par rapport à 2023 (+2,8 points).

1.2.5. Focus sur les 3e ULIS

Comme pour tous les élèves, l'affectation des élèves de 3e scolarisés en ULIS dépend des capacités d'accueil des établissements. L'existence d'une ULIS en lycée peut favoriser la qualité de leur intégration. Toutefois, les commissions d'affectation veillent à préserver la mixité des classes pour tendre vers une école plus inclusive.

Des possibilités d'affectation égales en 2de professionnelle et en CAP (tableau 11)

Tableau 11. Résultats de l'affectation des élèves de 3e ULIS scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)		Part d'élèves boursiers, en %		Nb de candidats		Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)		Part d'admis boursiers, en %		Taux d'admis dans la voie, en %	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
2de PRO	1 005	1 113	34,7	35,7	989	1 090	891	948	34,6	37	90,1	85,9
CAP	6 455	6 929	43,7	43,9	6 133	6 621	5 196	5 675	45,2	45,3	84,7	85,7
Voie professionnelle	**7 460**	**8 042**	**42,5**	**42,7**	**7 122**	**7 711**	**6 087**	**6 623**	**43,7**	**44,1**	**85,5**	**85,9**
2de GT	**185**	**194**	**29,7**	**30,9**	**185**	**194**	**182**	**191**	**30,2**	**30,4**	**98,4**	**98,5**
Total	**7 645**	**8 236**	**42,2**	**42,5**	**7 307**	**7 905**	**6 269**	**6 814**	**43,3**	**43,7**	**85,8**	**86,2**

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Le nombre d'élèves de 3e ULIS ayant formulé au moins un vœu d'affectation est en hausse (+591). Ces nouveaux élèves ont plus été candidats à une affectation dans la voie professionnelle qu'en 2de générale technologique. 85,9 % des élèves de 3e ULIS candidats à une formation de la voie professionnelle ont reçu une affectation. En 2024, les demandes d'affectation vers le CAP représentent environ 85 % des demandes d'affectation dans la voie professionnelle. Les candidats au CAP comme à la 2de professionnelle ont cependant autant de chances d'être admis dans la voie demandée : le taux d'admis est de 85,7 % en CAP et de 85,9 % en 2de professionnelle. En 2023, les élèves de 3e ULIS étaient plus nombreux à être admis en 2de professionnelle. Le taux d'admis dans cette voie a baissé de 4,2 points par rapport au taux de 2023.

1.3. Le choix de l'apprentissage

Les jeunes issus de la classe de 3e, de 15 ans révolus et plus, peuvent suivre une formation professionnelle (CAP ou baccalauréat professionnel) en alternance. Cette formation est proposée en centres de formation d'apprentis (CFA) ou en unités de formation d'apprentis (UFA), sections publiques d'apprentissage intégrées aux EPLE.

1.3.1. Les choix d'orientation

Depuis 2020, dans le cadre de la phase définitive de la campagne d'orientation, les élèves de 3e peuvent exprimer leur choix de suivre une formation professionnelle en apprentissage. Ces demandes d'orientation vers les formations en apprentissage sont recueillies en même temps que leurs demandes d'orientation vers les formations sous statut scolaire.

Un intérêt stable pour les formations en apprentissage

Graphique 11. Évolution des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3e depuis 2020

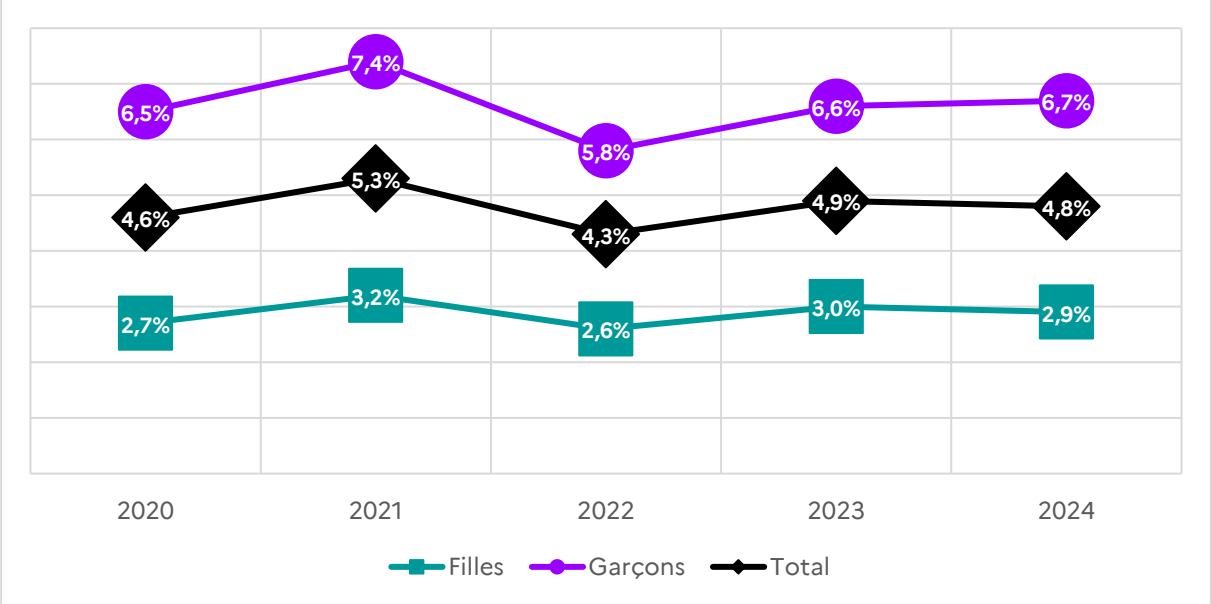

Lecture : En 2020, 2,7 % des filles scolarisés en 3e ont exprimé une intention d'intégrer une 2de professionnelle ou une 1re année de CAP en apprentissage.

En 2024, sur les 640 812 élèves de 3e ayant formulé au moins un vœu d'orientation en phase définitive, 4,8 % ont exprimé une intention d'intégrer un CAP ou une 2de professionnelle avec le statut d'apprenti. Le taux d'intentions vers ce type de formation reste en-deçà du plus haut niveau atteint en 2021 (5,3 %), il baisse d'ailleurs de 0,1 point par rapport à 2023. L'attrait pour l'apprentissage reste plus marqué chez les garçons que chez les filles : 6,7 % des garçons expriment l'intention d'être apprenti contre 2,9 % des filles. L'écart entre les choix des filles et des garçons reste important (3,8 points en 2023 comme en 2024).

Un attrait pour les formations en apprentissage marqué territorialement (graphique 12)

En fonction des académies, les taux de choix définitifs de formation en apprentissage varient de 0,51 % à 13,85 %.

Graphique 12. Dispersion des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3e par académie en 2024

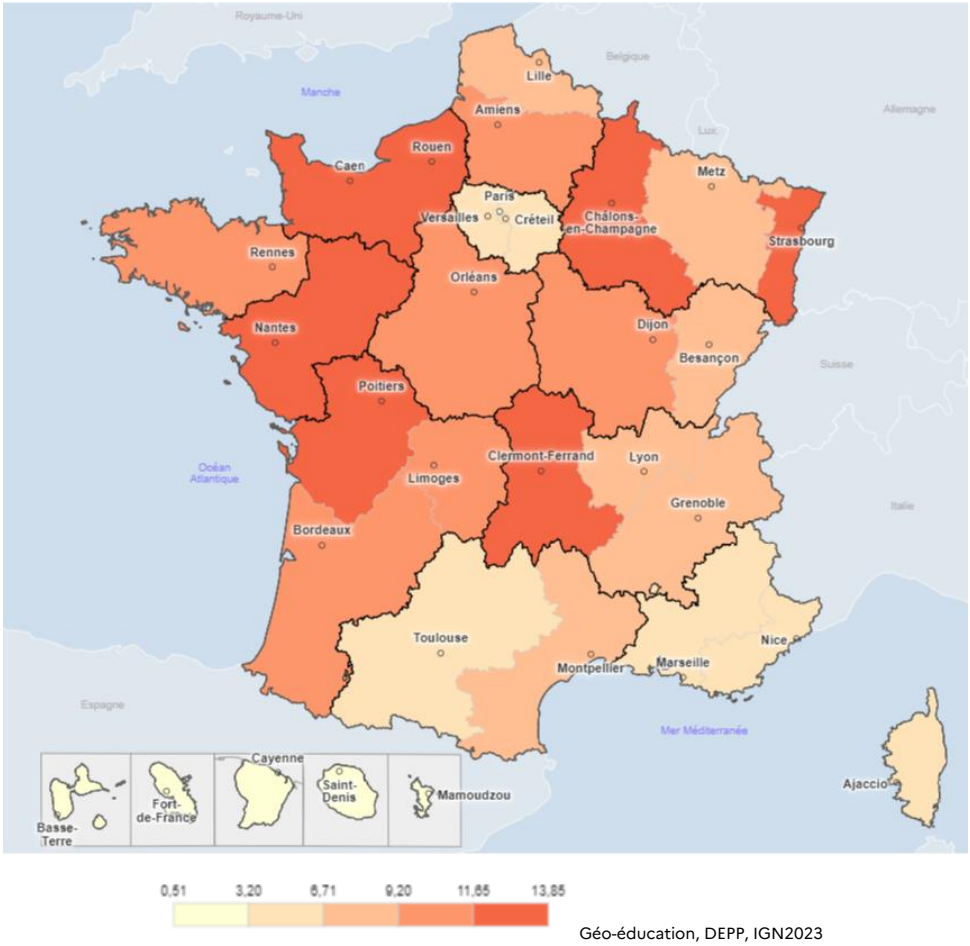

Géo-éducation, DEPP, IGN2023

Lecture : Les taux de choix définitifs de formation en apprentissage sont compris entre 11,65 % et 13,85 % dans les académies de Rouen, Nantes, Poitiers, Clermont-Ferrand, Reims et Strasbourg.

1.3.2. Les affectations

Depuis la campagne 2020, l'offre de formation en apprentissage est accessible pour les élèves et leurs familles directement via le service en ligne affectation. Il leur est donc possible de saisir leurs demandes de poursuite d'étude dans l'ensemble des formations par ce seul service.

Tableau 12. Évolution des vœux pour l'apprentissage depuis 2020

Année de la campagne	Nombre total de vœux formulés pour l'apprentissage	dont vœux de 1er rang	Évolution du nb de vœux formulés en apprentissage par rapport à l'année N-1
2020	93 709	37 743	+ 10,1 %
2021	103 141	43 243	+ 10,1 %
2022	114 181	50 152	+ 10,7 %
2023	124 377	53 489	+ 8,9 %
2024	**134 161**	**55 068**	+ 7,9 %

L'apprentissage, un choix affirmé (graphique 13)

Graphique 13. Évolution de la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 par l'ensemble des candidats ayant choisi l'apprentissage depuis 2020

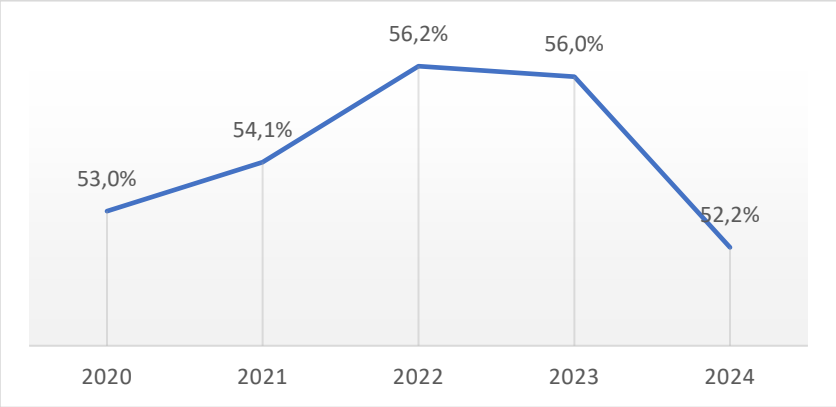

Le vœu de formation en apprentissage reste un vœu préférentiel pour plus de la moitié des candidats à l'apprentissage (52,2 %), même si la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 est en recul cette année encore (-3,8 point par rapport à 2023).

La voie de l'apprentissage principalement choisi par les élèves issus de milieux défavorisés (tableau 13)

Le profil des candidats à l'apprentissage en 2024 change peu par rapport au profil des candidats de 2023.

Tableau 13. Profils détaillés des candidats depuis 2020

Année de la campagne	Nombre de candidats	Age moyen, en année	Part de filles, en %	Part de boursiers, en %	Part d'élèves venant d'un EPLE en REP/REP+	Part d'élèves, en %, dont la PCS du représentant légal est de type				
						Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Non précisée
2020	71 233	NC	28,5	27,5	10,0	5,5	10,3	36,3	35,8	12,1
2021	79 976	15,5	30,6	27,8	10,1	5,7	10,7	36,5	36,0	11,2
2022	89 246	15,5	31,8	27,4	9,9	6,1	10,8	37,5	33,8	11,8
2023	95 577	15,4	32,5	26,7	10,3	6,4	11,1	38,4	33,5	10,6
2024	**98 982**	**15,4**	**32,2**	**26,6**	**10,6**	**6,5**	**11,3**	**38,3**	**42,5**	**1,5**

Le nombre de candidats continue à progresser, mais les filles ne se tournent pas plus vers les formations en apprentissage en 2024. La progression de la part de filles ralentit cette année bien qu'elle ait gagné 4 points depuis 2020. Les recueils d'information permettent cette année de mieux qualifier l'origine sociale des élèves au travers de la PCS de leurs parents. Si la part de boursiers reste stable (autour de 11 %), force est de constater que chaque année, plus de 70 % des élèves intéressés par l'apprentissage ont des représentants légaux dont la PCS fait partie des catégories moyennes et défavorisées.

Graphique 14. Distribution des élèves candidats à l'apprentissage selon leur classe d'origine

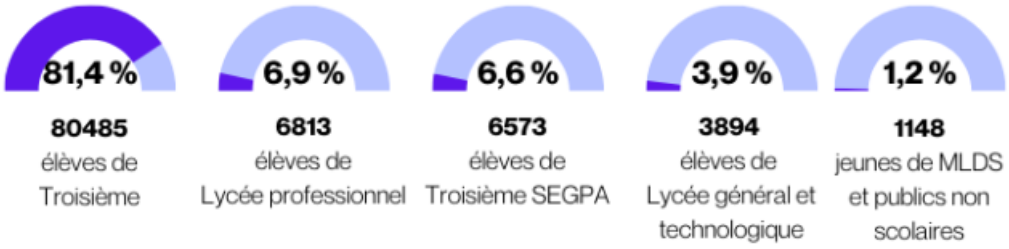

Une augmentation des opportunités d'apprentissage sur l'ensemble du territoire (tableau 14)

Sur l'ensemble du territoire national, l'offre de formation en apprentissage se développe : 7 518 formations sont proposées aux paliers 3e et 2de (soit une augmentation de 588 formations). Dans certaines régions académiques, telles que la Bretagne, le Centre-Val-de-Loire, et le Grand Est, le nombre de formations proposées en apprentissage est en baisse.

Tableau 14. Distribution des offres de formation en apprentissage et des vœux sur ces offres au tour principale par région académique et par académie en 2023 et en 2024

Académies et régions académiques	Nb d'offres de formation tous niveaux confondus		Nb de vœux 1		Nb total de vœux	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Clermont-Ferrand	282	273	1 376	1 372	3 492	3 759
Grenoble	326	333	3 678	3 503	7 872	8 431
Lyon	296	314	3 066	2 882	7 010	7 336
Auvergne-Rhône-Alpes	**904**	**920**	**8 120**	**7 757**	**18 374**	**19 526**
Besançon	208	214	1 488	1 356	3 633	3 556
Dijon	253	270	2 119	2 040	4 555	4 726
Bourgogne-Franche-Comté	**461**	**484**	**3 607**	**3 396**	**8 188**	**8 282**
Bretagne (Rennes)	**302**	**283**	**2 816**	**2 645**	**5 486**	**5 623**
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**407**	**402**	**3 586**	**3 582**	**8 965**	**9 401**
Corse	**39**	**82**	**172**	**204**	**335**	**438**
Nancy-Metz	341	351	1 084	1 435	3 316	3 736
Reims	221	194	1 313	1 229	2 677	2 635
Strasbourg	251	259	1 513	1 452	4 139	4 477
Grand Est	**813**	**804**	**3 910**	**4 116**	**10 132**	**10 848**
Amiens	167	219	1 070	1 479	2 623	3 793
Lille	404	428	1 859	1 826	5 993	6 283
Hauts-de-France	**571**	**647**	**2 929**	**3 305**	**8 616**	**10 076**
Créteil	187	198	1 499	3 347	4 249	6 508
Paris	92	131	323	383	1 012	1 226
Versailles	214	211	1 531	1 463	4 857	5 092
Île-de-France	**493**	**540**	**3 353**	**5 193**	**10 118**	**12 826**
Normandie	**325**	**333**	**4 505**	**4 380**	**9 039**	**9 390**
Bordeaux	384	396	3 654	3 695	7 504	8 207
Limoges	137	135	724	671	2 050	1 871
Poitiers	265	267	2 429	2 331	5 463	5 573
Nouvelle-Aquitaine	**786**	**798**	**6 807**	**6 697**	**15 017**	**15 651**
Montpellier	235	258	2 825	2 768	5 731	5 821
Toulouse	501	751	2 437	2 742	5 890	7 096
Occitanie	**736**	**1 009**	**5 262**	**5 510**	**11 621**	**12 917**
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**464**	**509**	**4 699**	**4 630**	**8 585**	**8 856**
Aix-Marseille	337	348	2 100	2 065	5 112	5 317
Nice	182	246	1 423	1 430	4 064	4 350
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**519**	**594**	**3 523**	**3 495**	**9 176**	**9 667**
Guadeloupe	58	70	89	70	275	237
Guyane	13	12	34	15	138	47
La Réunion	18	21	50	58	229	300
Martinique	11	9	13	15	44	76
Mayotte	10	1	14	0	39	0
France	**6 930**	**7 518**	**53 489**	**55 068**	**124 377**	**134 161**

Pour autant, l'attrait des élèves pour ces formations grandit. Au niveau national, le pourcentage des demandes de formations en apprentissage augmente de 8 %. Dans la majorité des régions, le nombre de vœux formulés augmente. Cette augmentation est la plus forte dans les académies de Corse (+ 31 %), de Nancy-Metz (+13 %), d'Amiens (+45 %), de Créteil (+53 %), de Paris (+21 %), de Toulouse (+20 %), de La Réunion (+31 %) et de Martinique (+73 %).

Dans trois académies ultramarines, le nombre de vœux est fortement en baisse. À Mayotte, aucune demande de formation en apprentissage n'a été recensée. En Guadeloupe et en Guyane, les baisses atteignent respectivement 13,8 % et 65,9 %.

Chapitre 2 : Palier seconde

Les calendriers des procédures d'orientation fixant les dates exactes des phases provisoires et définitives sont définis au niveau académique. Ces phases se déroulent cependant dans une même période sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, la phase provisoire correspond pour ce palier au 1er semestre ou 2e trimestre et la phase définitive au 2e semestre ou au 3e trimestre en fonction du découpage de l'année scolaire dans l'établissement. Les intervalles de temps entre, mais aussi durant, les phases d'orientation, sont des moments privilégiés de dialogue entre les élèves, les familles et l'institution scolaire.

L'observation des écarts entre les taux de demandes des familles et des positions des conseils de classe de la phase provisoire à la phase définitive nous renseigne sur le déploiement local des politiques d'orientation et d'affectation et des adaptations mises en œuvre.

Comme au palier 3e, un vœu d'affectation correspond à une formation dans un établissement déterminé. Entre juin et septembre, les demandes des élèves du palier 2de sont traitées dans le cadre de plusieurs tours d'affectations et d'éventuelles commissions locales.

Aller plus loin

L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a récemment produit un rapport pour analyser le moment charnière que constitue la classe de seconde.

IGÉSR, Rapport 23-24-002C « La classe de seconde : étape-clé pour l'élève de lycée », janvier 2025 : https://www.education.gouv.fr/la-classe-de-seconde-etape-cle-pour-l-eleve-de-lycee-416159

2.1. Procédures d'orientation : des intentions aux décisions

2.1.1. Après la seconde générale et technologique

De janvier à mai, les élèves sont amenés à choisir une voie d'orientation, générale ou technologique. Ils peuvent aussi exprimer une volonté de se réorienter vers la voie professionnelle. Comme en classe de 3e, les élèves et leur famille ont d'abord formulé des intentions puis des choix définitifs d'orientation. Participant des dialogues organisés dans chaque établissement, les conseils de classes de 2de ont été amenés à rendre des avis provisoires puis des propositions d'orientation sur lesquelles les chefs d'établissement pour prononcer les décisions d'orientation.
À la fin de l'année scolaire, les élèves choisissent entre :

- la 1re générale (dans ce cas, ils précisent les 3 enseignements de spécialité qu'ils souhaitent poursuivre),
- la 1re technologique (une ou plusieurs parmi les 8 séries qui la composent),
- la 1re année préparant au brevet de technicien « Métiers de la musique » (BT MM).

Ils peuvent aussi demander un accès à la voie professionnelle.

À noter, les conseils de classes peuvent, en phase définitive, émettre des avis favorables d'orientation vers la voie professionnelle. Ils ne rendent pas de décisions d'orientation vers cette voie.

Les données de la campagne 2024 concernent 420 059 élèves de 2de générale et technologique, scolarisés dans des établissements publics, dont 22,5 % boursiers (soit 94 606 élèves).

Une voie technologique qui peine à attirer les élèves (graphique 15)

Graphique 15. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 2de générale et technologique, en %, sur 4 ans

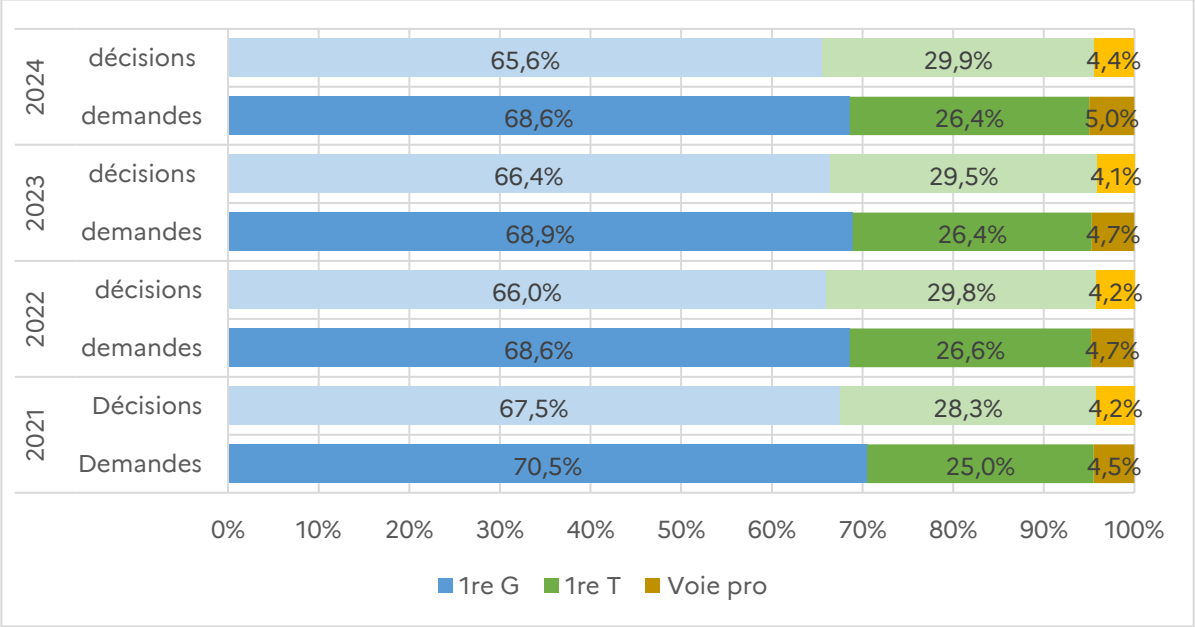

Lecture : En 2021, sur l'ensemble des élèves de 2de générale et technologique, 70,5 % demandent à poursuivre en 1re générale. La même année, 67,5 % de l'ensemble des élèves de 2de générale et technologique obtiennent une décision finale d'orientation en 1re générale.

Malgré des conseils de classes moins enclins à orienter vers la 1re générale, les élèves de 2de générale et technologique restent plus attirés par la 1re générale (graphique 15).

Le pourcentage de demandes d'orientation vers la 1re générale est en légère baisse depuis 2021 (-1,9 point). Pour autant, le pourcentage de demandes d'orientation vers la 1re technologique progresse peu (+0,4 point). Le pourcentage de demandes d'accès à la voie professionnelle progresse presqu'autant (+0,3 point) alors que la 2de générale et technologique ne prépare pas à ce parcours.

Par rapport à 2023, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1re générale confirme sa baisse (-0,8 point) quand le pourcentage de décisions vers la 1re technologique reste stable (26,4 %).

Finalement, la réorientation est préférée aux voies d'orientation disponibles après la seconde. La voie technologique peine à trouver sa place dans les parcours d'orientation après la seconde entre la voie générale et la voie professionnelle.

Des conseils de classes qui incitent à s'orienter vers la voie technologique (graphique 16)

En 2024, 73,7 % des élèves de 2de générale et technologique ont exprimé en phase provisoire une intention d'orientation vers la 1re générale, alors qu'ils ne sont plus que 68,6 % en phase définitive. L'écart de 8,9 points entre les intentions des élèves et les avis provisoires des conseils de classe explique sans doute partiellement cette révision des choix par les élèves et leurs familles.

Graphique 16. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 2de GT, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024

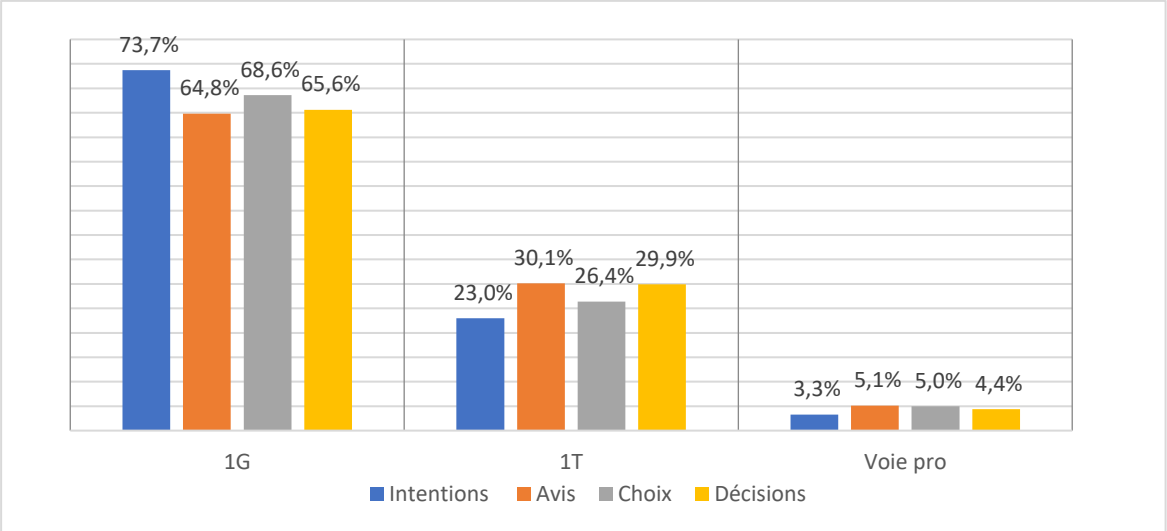

Lecture : En 2024, 73,1 % des élèves de 2de générale et technologique expriment en phase provisoire une intention d'orientation vers la 1re générale. 64,8 % des élèves de 2de générale et technologique ont reçu un avis provisoire favorable d'orientation vers la 1re générale.

En phase provisoire, 23 % des élèves de 2de générale et technologique manifestent leur intérêt pour les 1re technologiques quand 30,1 % des élèves de 2de générale et technologique reçoivent un avis provisoire favorable à cette orientation. En phase définitive, de plus nombreux élèves de 2de générale et technologique (26,4 %, soit +3,4 points par rapport à la phase précédente) choisissent une orientation vers les 1re technologiques.

Par ailleurs, si les intentions de réorientation vers la voie professionnelle sont moindres en phase provisoire (3,3 % des élèves de 2de générale et technologique concernés), le pourcentage de demandes de réorientation en phase définitive (5,0 %) dépasse le pourcentage d'avis des conseils de classe favorables à ce parcours (+0,6 point).

Une orientation vers la voie technologique à mieux réguler entre les différentes séries

Dans le détail (tableau 15), depuis 2021, les pourcentages de demandes vers les différentes 1re technologiques progressent de manière variable. La STMG pour 56 % des demandes de 1re technologique, puis la STI2D et la ST2S restent les spécialités les plus demandées. Le pourcentage de demandes en STMG a fortement augmenté de 2021 à 2022 (+1,5 point) mais n'a connu qu'une légère baisse depuis (-0,2 point). L'intérêt des élèves de 2de générale et technologique pour la 1re STI2D stagne. Par rapport à 2021, les pourcentages de demandes d'orientation progressent légèrement vers la 1re ST2S (+0,1 point), vers la 1re STHR (+0,1 point) et vers la 1re S2TMD. Depuis 2021, les pourcentages de décisions d'orientation vers les séries les plus demandées sont en augmentation : +0,5 point pour la STMG, +0,1 point pour la STI2D et + 0,3 point vers la ST2S. L'écart entre le pourcentage de demandes d'orientation vers la 1re technologique et le pourcentage de décisions d'orientation vers cette voie est de 3,5 points.

Tableau 15. Évolution détaillée des demandes et décisions d'orientation après la 2de générale et technologique sur 4 ans, en %

	2021		2022		2023		2024		Évolution 2024/2023	
	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions	Demandes	Décisions
Effectifs concernés	420 022	*406830*	417 938	*399 775*	415 010	*396 901*	420 059	*404 999*	+ 5 049	*+ 8 098*
Première générale	**70,5**	***67,5***	**68,6**	***66,0***	**68,9**	***66,4***	**68,6**	***65,6***	**-0,3**	***-0,8***
Première technologique	**25,0**	***28,3***	**26,6**	***29,8***	**26,4**	***29,5***	**26,4**	***29,9***	**0,0**	***0,4***
dont 1re STMG	*13,5*	*15,2*	15,0	*16,3*	14,8	*15,7*	14,8	*15,7*	0,0	*0,0*
dont 1re STI2D	4,9	*5,3*	5,0	*5,5*	5,0	*5,5*	4,9	*5,4*	-0,1	*-0,1*
dont 1re ST2S	3,7	*4,0*	3,6	*3,9*	3,6	*4,0*	3,8	*4,3*	0,2	*0,3*
dont 1re STL	1,1	*1,3*	1,1	*1,3*	1,1	*1,3*	1,1	*1,3*	0,0	*0,0*
dont 1re STD2A	1,1	*1,1*	1,1	*1,1*	1,1	*1,2*	1,0	*1,0*	-0,1	*-0,2*
dont 1re STHR	0,4	*0,6*	0,4	*0,7*	0,5	*0,7*	0,5	*0,8*	0,0	*0,1*
dont 1re STAV	0,2	*0,5*	0,3	*0,7*	0,2	*0,8*	0,2	*0,9*	0,0	*0,1*
dont1re S2TMD	0,1	*0,2*	0,1	*0,2*	0,1	*0,2*	0,2	*0,3*	0,1	*0,1*
dont BT MM	0,0	*0,1*	0,0	*0,1*	0,0	*0,2*	0,0	*0,3*	0,0	*0,1*
Réorientation vers la voie professionnelle	**4,5**	***4,2***	**4,7**	***4,2***	**4,7**	***4,1***	**5,0**	***4,4***	**0,3**	***0,3***
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**		

Lecture : En 2021, parmi les 420 022 élèves de 2de générale et technologique ayant fait au moins un vœu en phase définitive, 70,5 % d'entre eux demande une orientation en 1re générale. Parmi les 406 830 élèves de 2de générale et technologique ayant reçu une décision d'orientation, 67,5 % d'entre eux ont été orientés vers la 1re générale.

Des élèves boursiers qui demandent moins la 1re générale (graphique 17)

Entre la phase provisoire et la phase définitive, il existe un grand écart entre les intentions d'orientation des élèves et les décisions finales d'orientation des conseils de classes surtout concernant les élèves boursiers (66,0 % de demandes d'orientation des boursiers contre 54,8 % de décisions favorables d'orientation des boursiers vers la 1re générale).

Graphique 17. Évolution des demandes et décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 2de générale et technologique lors de la campagne 2024

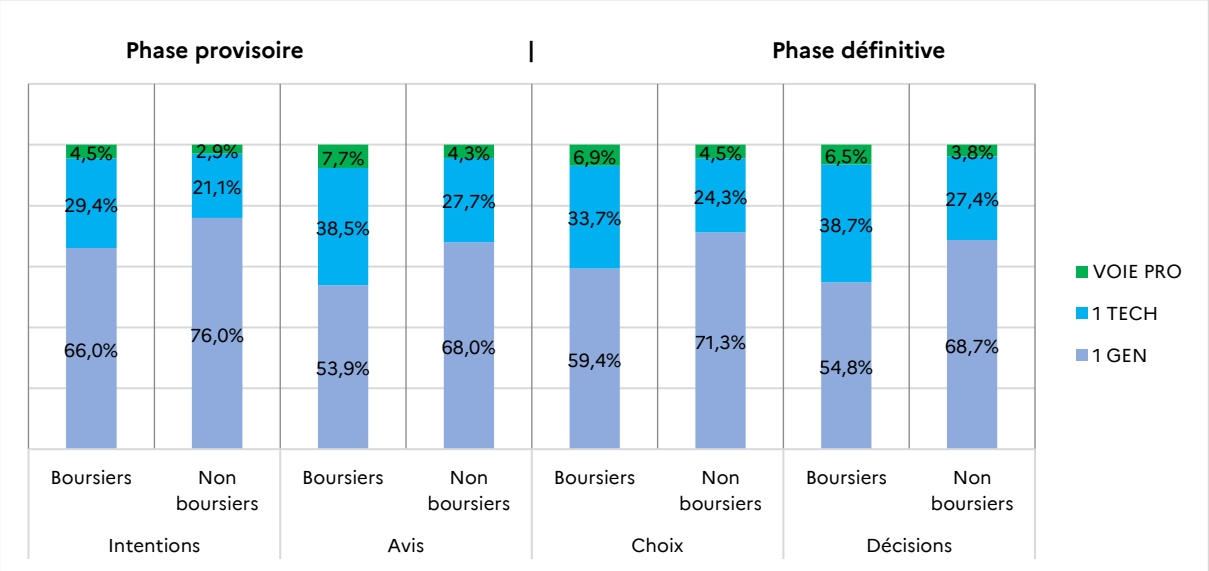

Lecture : En phase provisoire, 66,0 % des intentions d'orientation des élèves boursiers de 2de générale et technologique portent sur la première générale.

Les élèves boursiers (29,4 % en phase provisoire et 33,7 % en phase définitive) demandent plus à s'orienter vers la 1re technologique que les élèves non boursiers (21,1 % en phase provisoire et 24,3 % en phase définitive). Dans le même temps, les élèves boursiers reçoivent plus d'avis favorables pour une orientation dans cette voie (38,5 % en phase provisoire et 38,7 % en phase définitive) que les élèves non boursiers (27,7 % en phase provisoire et 27,4 % en phase définitive).

Des élèves boursiers orientés vers la 1re technologique (graphique 18)

Graphique 18. Écart entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 2de générale et technologique lors de la campagne 2024 (en points de pourcentage)

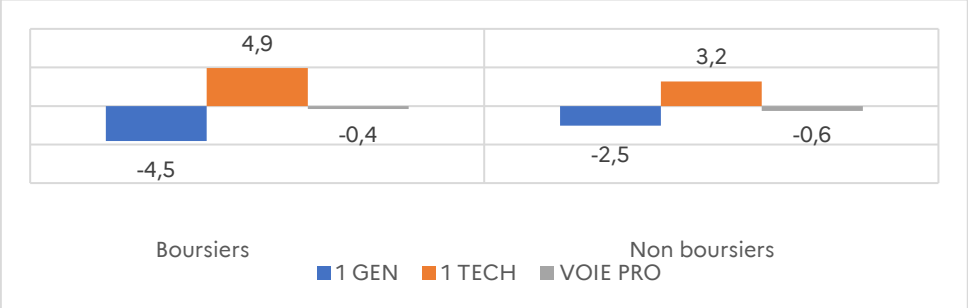

Lecture : Dans la population d'élèves de 2de générale et technologique boursiers, le pourcentage de décisions d'orientation vers la 1re générale est inférieur de 4,5 points par rapport au pourcentage de demandes d'orientation pour cette voie.

On observe des différences dans les recommandations d'orientation formulées par les conseils de classes selon le statut boursier ou non de l'élève.

L'écart entre les taux de choix et de décisions d'orientation pour les élèves boursiers est supérieur à l'écart constaté entre ces deux taux pour les élèves non boursiers. Ainsi, les 4,9 points d'écart pour les élèves boursiers montrent que ces élèves recevant une décision d'orientation vers la 1re technologique sont bien plus nombreux que les élèves ayant demandé une orientation dans cette voie. Dans la population d'élèves non boursiers de 2de générale et technologique, cet écart est moindre (+3,2 points).

Ces constats contribuent à éclairer les parcours des élèves, et particulièrement à analyser les biais liés à l'origine sociale des élèves dans le processus d'orientation susceptibles de contribuer aux inégalités de parcours.

2.1.2. Vers la 1re générale : choix des enseignements de spécialité

Les mathématiques préférées à d'autres enseignements scientifiques (tableau 16)

En phase provisoire, les élèves s'orientant vers la 1re générale sont invités à choisir quatre enseignements de spécialité (cinq, si un de ces enseignements est proposé hors de leur établissement). En phase définitive, ils doivent resserrer leur choix aux trois enseignements qu'ils suivront en 1re.

Les cinq EDS les plus choisis par les élèves de 1re générale sont les mathématiques, les sciences économiques et sociales (SES), la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre (SVT) et l'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP).

Les mathématiques continuent à être un choix préférentiel des élèves. Cet enseignement recueille plus de 60 % des demandes formulées par les élèves aussi bien en phase provisoire qu'en phase définitive. La restriction du nombre d'EDS à choisir bénéficie aux mathématiques. Au moment de la phase définitive, cet enseignement représente 20,4 % des demandes formulées par les élèves, alors qu'il ne représentait que 16,9 % des demandes en phase provisoire. Cet enseignement pèse donc plus lourd (+3,5 points), semble-t-il, au détriment d'autres matières dites scientifiques telles que numérique et sciences informatiques (NSI) (-1,2 point) et sciences de l'ingénieur (-1 point).

Mais cette préférence des élèves peut certainement être mise en lien avec la disponibilité de l'enseignement au sein de leur établissement. La part de demandes formulées hors établissement lors de la phase provisoire nous renseigne sur les spécificités de l'offre de formation locale et sur le niveau de contrainte en matière de mobilité des élèves. Dans le cas de l'enseignement NSI, 5,4 % des demandes sont formulées hors établissement. Ce taux monte à 13,6 % dans le cas des Sciences de l'ingénieur.

Des enseignements de spécialités relevant des humanités et des lettres perdent aussi en attractivité entre les phases provisoire et définitive, tels qu'HGGSP (-0,1 point), Humanités, Littérature et Philosophie (HLP) (-0,7 point), Langues, Littérature et Cultures étrangères (LLCER) – Anglais (-0,9 point).

Tableau 16. Distribution des choix d'EDS de 1re générale à l'issue de la 2de GT par phase

Enseignements de spécialité	Nombre de demandes en phase provisoire	Part de demandes hors établissement	Nombre de demandes en phase définitive	Poids de l'EDS en		Part d'élèves ayant choisi cet EDS en	
				phase provisoire	phase définitive	phase provisoire	phase définitive
Mathématiques	231 200	0,0 %	197 583	16,9 %	20,4 %	67,3 %	61,1 %
Sciences économiques et sociales	198 766	0,3 %	144 086	14,5 %	14,8 %	57,8 %	44,5 %
Physique-Chimie	172 303	0,0 %	135 313	12,6 %	13,9 %	50,1 %	41,8 %
Sciences de la vie et de la terre	179 065	0,1 %	129 702	13,1 %	13,4 %	52,1 %	40,1 %
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	155 009	0,2 %	108 355	11,3 %	11,2 %	45,1 %	33,5 %
Humanités, Littérature et Philosophie	98 531	0,6 %	62 720	7,2 %	6,5 %	28,7 %	19,4 %
Langues, Littérature et Cultures Étrangères (LLCER)- Anglais monde contemporain	62 735	0,9 %	47 267	4,6 %	4,9 %	18,3 %	14,6 %
LLCER - Anglais	74 332	0,9 %	43 753	5,4 %	4,5 %	21,6 %	13,5 %
Numérique et Sciences Informatiques	68 730	5,4 %	36 609	5,0 %	3,8 %	20,0 %	11,3 %
Sciences de l'ingénieur	39 150	13,6 %	18 650	2,9 %	1,9 %	11,4 %	5,8 %
Arts plastiques	19 020	21,1 %	12 036	1,4 %	1,2 %	5,5 %	3,7 %
Éducation physiques, pratiques et culture sportives	24 009	45,4 %	9 774	1,8 %	1,0 %	7,0 %	3,0 %
Langues, Littérature et Cultures Étrangères - Espagnol	13 884	7,2 %	8 880	1,0 %	0,9 %	4,0 %	2,7 %
Cinéma-Audiovisuel	8 996	32,6 %	4 923	0,7 %	0,5 %	2,6 %	1,5 %
Histoire des Arts	5 654	19,6 %	3 244	0,4 %	0,3 %	1,6 %	1,0 %
Théâtre	5 060	25,1 %	2 867	0,4 %	0,3 %	1,5 %	0,9 %
Musique	3 399	30,8 %	1 848	0,2 %	0,2 %	1,0 %	0,6 %
Danse	1 680	51,4 %	571	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,2 %
Littérature et langues des cultures antiques - Latin	1 728	31,8 %	566	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,2 %
Biologie-Écologie	3 534	96,5 %	419	0,3 %	0,0 %	1,0 %	0,1 %
Littérature et langues des cultures antiques - Grec	894	37,1 %	239	0,1 %	0,0 %	0,3 %	0,1 %
LLCER - Italien	521	52,0 %	227	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %
LLCER - Allemand	411	34,1 %	219	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Arts du cirque	245	35,9 %	148	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
LLCER - Créole	211	33,6 %	104	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
LLCER - Corse	135	11,1 %	87	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER - Portugais	137	30,7 %	82	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER - Occitan	76	13,2 %	52	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER - Catalan	32	40,6 %	20	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER - Basque	20	55,0 %	10	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER - Breton	21	38,1 %	3	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
LLCER s - Tahitien	11	100,0 %	2	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Nombre total de demandes	**1 369 499**	**2,9 %**	**970 359**	**100,0 %**	**100,0 %**	**Effectif : 343 615**	**Effectif : 323 586**

Lecture : En 2024, parmi les 343615 élèves ayant demandé au moins 1 EDS en phase provisoire, 67,3 % ont choisi l'EDS de mathématiques. Parmi les 323586 élèves ayant demandé au moins 1 EDS en phase définitive, 61,1 % ont choisi l'EDS mathématiques.

2.1.3. Vers la 1re technologique : choix de série

Des élèves principalement orientés vers la STMG (graphique 19)

Plus de la moitié des élèves recevant une décision d'orientation vers une 1re technologique (52,3 %) est orientée vers la 1re Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Puis les élèves sont orientés vers la 1re Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et vers la 1re Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). La part de décisions d'orientation vers la 1re Sciences et technologies du laboratoire (STL) n'est que de 4,3 %.

Graphique 19. Distribution des décisions d'orientation vers la voie technologique à l'issue de la 2de GT selon le poids de la série pour la campagne 2024

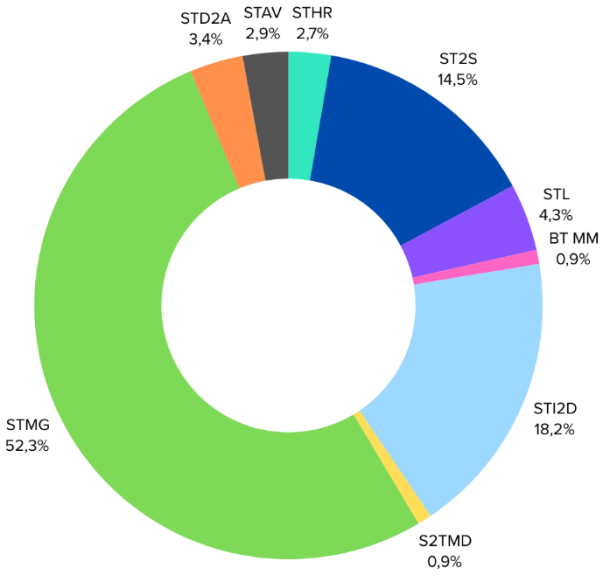

Lecture :
En 2024, la part de décisions d'orientation vers la STMG sur les décisions d'orientation vers la voie technologique est de 52,3 %.

Les conseils de classe, un impact important sur les choix des élèves (graphique 20)

L'analyse des taux de demandes et de décisions d'orientation de la phase provisoire à la phase définitive permet plusieurs constats et particulièrement celui d'un rôle d'importance joué par les conseils de classe.

Graphique 20. Répartition détaillée des demandes des élèves de 2de GT et des réponses de conseils de classes pour une orientation vers la voie technologique durant la campagne 2024

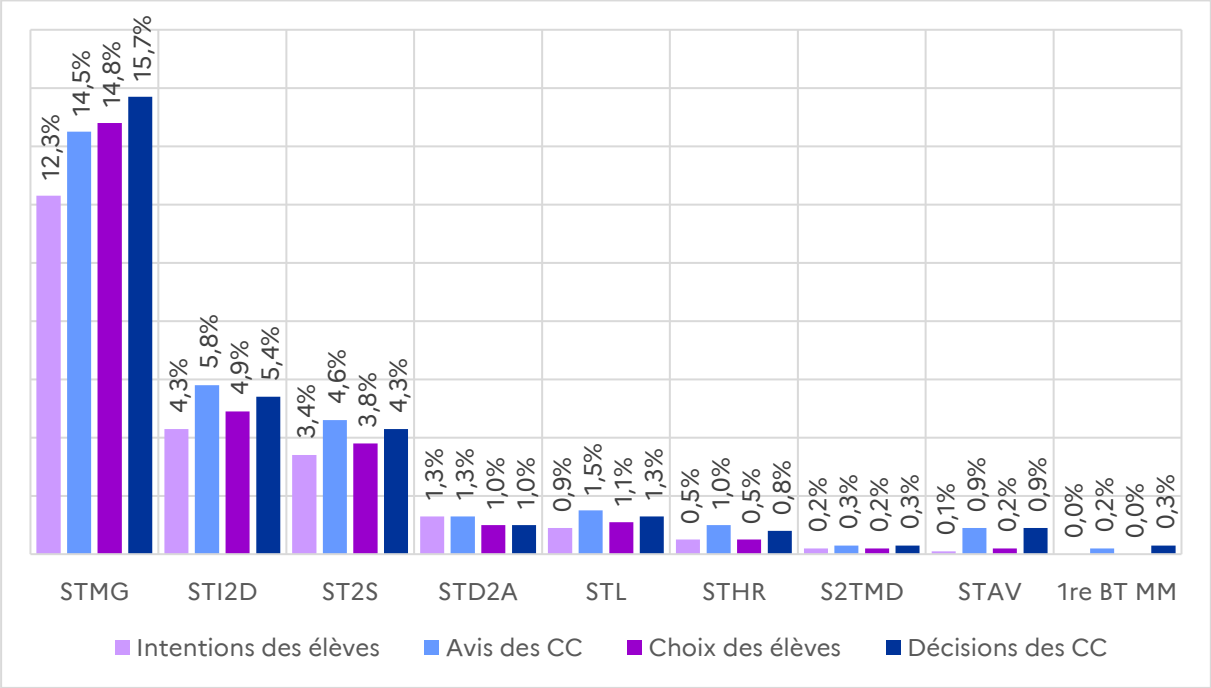

Lecture : En 2024, parmi l'ensemble des élèves de 2de générale et technologique, en phase provisoire, 12,3 % expriment une intention d'orientation vers la 1re STMG et 14,5 % reçoivent un avis favorable à une poursuite d'études dans cette 1re. En phase définitive, parmi les élèves de 2de générale et technologique, 14,8 % expriment un choix d'orientation vers la 1re STMG et 15,7 % des élèves reçoivent une décision d'orientation favorable pour la 1re STMG.

Dans le cas de l'orientation vers la 1re STMG, les conseils de classe formulent plus de décisions finales d'orientation (15,7 %) qu'ils n'avaient émis d'avis dans cette voie à la phase provisoire. Les demandes des élèves ont quant à elles augmenté entre phase provisoire (12,3 %) et phase définitive (14,8 %).

Dans les cas des orientations vers la STI2D, la STL et la ST2S, les conseils de classes se montrent plutôt incitatifs en phase provisoire, les taux d'avis (respectivement 5,8 %, 1,5 % et 4,6 %) sont supérieurs aux taux d'intentions exprimés par les élèves (respectivement 4,3 %, 0,9 % et 3,4 %). Puis alors que les taux de choix définitifs d'élèves augmentent de 0,6 point vers la STI2D, de 0,2 point vers la STL et de 0,4 point vers la ST2S par rapport aux taux d'intentions, les conseils de classes de fin d'année scolaire semblent moins incitatifs qu'en phase provisoire. Les taux de décisions définitifs d'orientation sont inférieurs aux taux d'avis provisoires de 0,4 point vers la STI2D (5,4 %), de 0,2 point vers la STL (1,3 %) et de 0,3 point vers la ST2S (4,3 %).

Les taux d'avis et de décisions d'orientation vers la 1re Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) et vers la 1re Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) restent inchangés entre les deux phases. Les taux d'intentions provisoires et de choix définitifs des élèves restent aussi stables : +0,1 point pour la STAV et pas d'évolution pour la S2TMD.

Les vœux d'orientation des élèves vers la 1re Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et vers la 1re Sciences et technologies du design et des arts appliquées (STD2A) sont tous satisfaits. Dans les deux phases, les taux de décisions d'orientation sont égaux ou supérieurs aux taux de demandes formulées.

2.1.4. Vers la voie professionnelle

Des élèves de 2de GT se réorientant pour mieux avancer

Au palier d'orientation de la 2de générale et technologique, la réorientation vers la voie professionnelle reste marginale même si le taux de demandes de parcours vers cette voie est en évolution depuis 2021 (graphique 21). Une majorité des demandes concerne une réorientation vers la 1e professionnelle, ce qui montre un développement des passerelles ascendantes entre les voies d'orientation.

Graphique 21. Répartition des demandes d'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 2de GT pour la campagne 2024

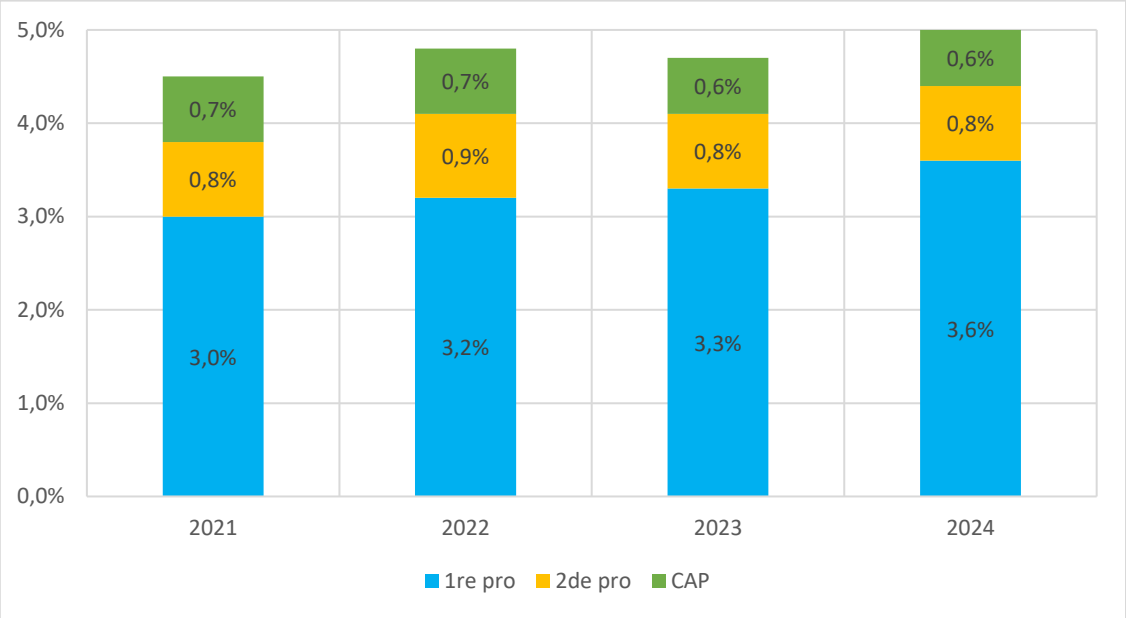

Lecture : En 2024, 3,6 % des intentions d'orientation des élèves de 2de générale et technologique portent sur la première professionnelle.

Une réorientation vers la voie professionnelle difficile à satisfaire (graphique 22)

Le taux d'avis favorables à une réorientation vers la voie professionnelle évolue à la hausse (+0,3 point par rapport à 2023). Malgré cela, à la rentrée, le taux de passage d'élèves de 2de générale et technologique dans une formation professionnelle est moindre. En effet, il faut savoir que ces réorientations restent soumises à la vacance de places dans des formations d'accueil souvent déjà saturées par les montées pédagogiques de 2de professionnelle vers la 1re.

Graphique 22. Vue des réorientations effectives des élèves de 2de générale et technologique vers la voie professionnelle

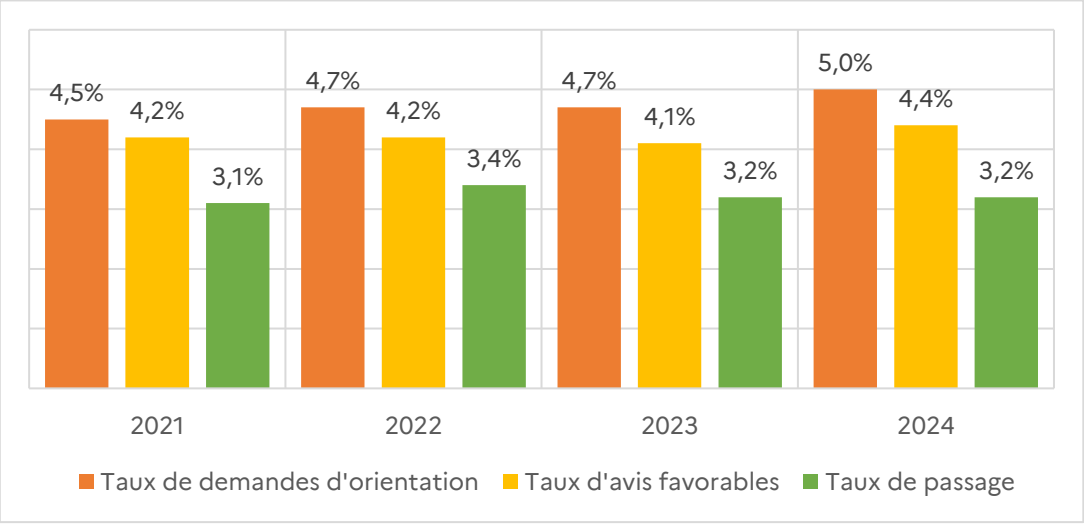

Source : *Taux de passage de la 2de GT vers la voie professionnelle issus de DEPP, SI Scolarité et SIFA*
Lecture : En 2024, 5,0 % des élèves de 2de générale et technologique reçoivent une décision d'orientation favorable à une poursuite d'études en voie professionnelle. 3,2 % des élèves scolarisés en 2de générale et technologique à la rentrée 2024 sont inscrits dans une formation de la voie professionnelle.

2.1.5. Réalités territoriales

Des différences dans l'orientation vers la voie technologique observables au niveau académique

Au niveau national, depuis 2023, le taux de décisions d'orientation vers les 1re technologiques est en augmentation (+0,4 point), tandis que le taux de décisions d'orientation vers la 1re générale est en baisse (-0,8 point). Au niveau académique, ce constat n'est pas systématique bien qu'il s'agisse d'une tendance forte (tableau 17).

Dans les académies de Guadeloupe et de Guyane, les taux de décisions d'orientation vers la 1re générale progressent de plus de 2 points (+2,3 dans la première, +2,5 dans la deuxième). Parallèlement, les taux de décisions d'orientation vers les 1re technologiques baissent de 1,7 point en Guadeloupe et de 2,7 points en Guyane. Ces taux semblent plutôt dus aux évolutions de la carte de formation qu'à une désaffection pour la voie technologique. Les 1re technologiques se remplissent mieux que les 1re générales dans ces deux académies (cf. 2.2.2 L'affectation en territoires).

A contrario, dans les académies de Versailles et de Martinique, les taux de décisions d'orientation vers la 1re générale connaissent une baisse de 2,6 points pour la première et de 3,2 points pour la deuxième. Ces baisses s'accompagnent pour ces deux académies d'une hausse de 2,4 points du taux de décisions d'orientation vers les 1re technologiques.

Tableau 17. Évolution des décisions d'orientation post-2de GT par académie et région académique de 2023 à 2024

Académies et régions académiques	Effectif	Part de boursiers, en %	Taux de décisions d'orientation 2023, en %			Taux de décisions d'orientation 2024, en %			Évolution		
			1G	1T	1P	1G	1T	1P	1G	1T	1P
Clermont-Ferrand	6707	19,2	67,3	27,4	5,3	69,1	25,9	5,0	↗	↘	↘
Grenoble	21823	16,0	65,5	30,9	3,6	64,5	31,8	3,7	↘	↗	↗
Lyon	20617	23,2	62,3	33,8	3,9	62,3	33,6	4,1	=	↘	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	**49147**	**19,5**	**64,5**	**31,5**	**4,0**	**64,2**	**31,8**	**4,0**	↘	↗	↗
Besançon	7319	18,8	65,9	30,7	3,4	66,8	29,3	3,8	↗	↘	↗
Dijon	9601	19,5	67,0	28,3	4,6	68,3	27,1	4,6	↗	↘	=
Bourgogne-Franche-Comté	**16920**	**19,2**	**66,6**	**29,3**	**4,1**	**67,7**	**28,1**	**4,2**	↗	↘	↗
Bretagne (Rennes)	**15568**	**17,3**	**67,5**	**27,4**	**5,1**	**68,2**	**26,8**	**5,0**	↗	↘	↘
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**16286**	**20,2**	**64,1**	**30,6**	**5,3**	**62,8**	**30,7**	**6,5**	↘	↗	↗
Corse	**2066**	**0,0**	**72,2**	**24,8**	**3,1**	**72,0**	**24,2**	**3,8**	↘	↘	↗
Nancy-Metz	14184	20,3	65,6	29,7	4,8	64,1	30,6	5,3	↘	↗	↗
Reims	7812	23,5	66,6	27,3	6,0	65,0	27,8	7,2	↘	↗	↗
Strasbourg	12378	20,1	66,0	31,0	3,0	66,4	29,7	3,9	↗	↘	↗
Grand Est	**34374**	**21,0**	**66,0**	**29,6**	**4,4**	**65,1**	**29,6**	**5,2**	↘	=	↗
Amiens	12202	22,9	63,4	30,8	5,8	64,3	30,2	5,5	↗	↘	↘
Lille	22697	27,1	66,5	28,7	4,9	64,6	29,8	5,6	↘	↗	↗
Hauts-de-France	**34899**	**25,6**	**65,4**	**29,4**	**5,2**	**64,5**	**29,9**	**5,6**	↘	↗	↗
Créteil	34286	28,3	63,1	32,9	4,0	61,9	33,6	4,5	↘	↗	↗
Paris	11350	20,2	75,9	22,8	1,3	76,0	22,7	1,3	↗	=	↘
Versailles	45320	18,4	70,5	27,5	1,9	67,9	29,9	2,2	↘	↗	↗
Île-de-France	**90956**	**22,3**	**68,4**	**29,0**	**2,6**	**66,7**	**30,4**	**2,9**	↘	↗	↗
Normandie	**20655**	**20,9**	**66,2**	**29,5**	**4,3**	**64,6**	**30,3**	**5,1**	↘	↗	↗
Bordeaux	19943	18,3	68,2	26,7	5,1	68,4	26,2	5,4	↗	↘	↗
Limoges	4179	21,3	65,5	29,6	4,9	67,5	28,9	3,6	↗	↘	↘
Poitiers	10877	18,7	68,8	26,5	4,7	67,8	27,3	4,9	↘	↗	↗
Nouvelle-Aquitaine	**34999**	**18,8**	**68,1**	**27,0**	**4,9**	**68,1**	**26,9**	**5,0**	↗	↘	↘
Montpellier	17800	29,4	62,8	31,4	5,8	63,3	31,0	5,7	↗	↘	↘
Toulouse	16890	21,1	68,9	26,9	4,2	67,0	28,3	4,8	↘	↗	↗
Occitanie	**34690**	**25,3**	**65,8**	**29,2**	**5,0**	**65,1**	**29,6**	**5,3**	↘	↗	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**17633**	**18,3**	**68,3**	**27,8**	**3,9**	**67,4**	**28,2**	**4,4**	↘	↗	↗
Aix-Marseille	16836	27,8	67,2	29,6	3,2	65,9	30,5	3,6	↘	↗	↗
Nice	14604	21,5	68,0	28,1	3,9	68,7	26,9	4,4	↗	↘	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**31440**	**24,9**	**67,6**	**28,9**	**3,5**	**67,2**	**28,8**	**4,0**	↘	↘	↗
Guadeloupe	3412	36,8	64,9	31,6	3,6	67,1	29,9	3,0	↗	↘	↘
Guyane	2272	41,4	57,0	37,2	5,8	59,5	34,5	6,0	↗	↘	↘
La Réunion	7888	41,3	61,7	35,4	2,9	60,4	36,1	3,5	↘	↗	↗
Martinique	2349	30,8	65,9	30,2	3,9	62,7	32,6	4,7	↘	↗	↗
Mayotte	4505	44,8	48,0	44,1	7,9	47,5	45,3	7,2	↘	↗	↘
France	**420 059**	**22,5**	**66,4**	**29,5**	**4,1**	**65,6**	**29,9**	**4,4**	↘	↗	↗

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

2.2. Procédures d'affectation

2.2.1. Après la 2de

Les procédures d'affectation du palier 2de permettent aux élèves de 2de générale et technologique, de 2de professionnelle et de terminale CAP de formuler des vœux d'affectation vers :

- des 1re technologiques,
- des 1re professionnelles.

Par ailleurs, les élèves de 2de générale et technologique sont répartis en classe de 1re générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord de leurs représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement. Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique. Seules les affectations dans les formations technologiques et professionnelles sont gérées dans Affelnet-Lycée.

Une demande d'affectation en 1re année de CAP et en 2de professionnelle peut s'assimiler, en l'absence de montée pédagogique, à une demande de redoublement. Le nombre de candidats pour ces formations est donc moindre.

Une augmentation de l'offre technologique qui permet un meilleur remplissage des formations (tableau 18)

Tableau 18. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2de, scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Voie d'orientation	Nombre d'offres de formation		Capacité carte scolaire		Nombre de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1, en %		Taux de remplissage, en %	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
1re générale	**482**	**478**	**55 107**	**51 390**	**48 609**	**44 532**	**98,0**	**97,9**	**89,1**	**87,5**
1re technologique	**2 307**	**2 460**	**130 764**	**133 361**	**126 463**	**129 253**	**87,4**	**85,6**	**91,8**	**91,0**
1re professionnelle	**6 981**	**7 278**	**151 128**	**161 584**	**152 210**	**160 580**	**79,2**	**77,4**	**91,2**	**88,6**
1re année de CAP	56	63	426	349	216	185	79,6	62,7	49,8	42,7
2de professionnelle	8	1	156	36	141	20	92,9	100,0	90,4	58,3
Total	**9 834**	**10 280**	**337 581**	**346 720**	**327 639**	**334 570**	**85,1**	**83,3**	**91,0**	**89,3**

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœux de rang 1. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

En 2024, le nombre d'offres de formation proposées après la classe de 2de générale et technologique augmente pour la 1re technologique comme pour la 1re professionnelle. Cela permet une augmentation de la capacité d'accueil, particulièrement en 1re professionnelle (2 597 places supplémentaires pour l'une contre 10 259 pour l'autre).

Toutefois, la progression du nombre de demandes ne permet pas d'améliorer la performance d'affectation. Le nombre d'élèves affectés sur leur vœu préférentiel diminue aussi bien dans les 1re technologiques que dans les 1re professionnelles (-1,8 point par rapport aux taux de satisfaction de 2023). Le taux de remplissage dans les deux voies de formation est en baisse, mais particulièrement dans la voie professionnelle (-2,6 points).

En proportion, plus d'admis en voie technologique qu'en voie professionnelle (tableau 19)

89,7 % des élèves du palier 2de ayant participé à la campagne d'affectation ont pu être admis sur un de leurs vœux. Le taux d'admis en 1re technologique est plus élevé (93,6 %) que celui d'admis en 1re professionnelle (89,1 %). 53,8 % des élèves du palier 2de réussissent à être admis en 1re année de CAP à l'issue du tour principal. 64,2 % des élèves ayant demandé une 2de professionnelle ont été admis dans cette formation.

Tableau 19. Résultats de l'affectation des élèves du palier 2de scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal

Voie de formation	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)	Part d'élèves boursiers	Nb de candidats à la voie	Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)	Part d'admis boursiers	Taux d'admis dans la voie
1re générale	**44 732**	**22,1 %**	**44 702**	**44 427**	**22,1 %**	**99,4 %**
1re technologique	**131 979**	**26,4 %**	**131 967**	**123 577**	**26,8 %**	**93,6 %**
1re professionnelle	**163 614**	**35,2 %**	**163 309**	**145 559**	**35,7 %**	**89,1 %**
1re année de CAP	16 657	25,5 %	13 847	7 456	28,0 %	53,8 %
2de professionnelle	15 353	24,1 %	14 663	9 407	26,6 %	64,2 %
Total	**372 335**	**29,6 %**	**368 488**	**330 426**	**30,1 %**	**89,7 %**

Précisions : Les parts d'élèves boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers ayant fait au moins un vœu sur le nombre total d'élèves ayant fait au moins un vœu. Un candidat est un élève qui a formulé un vœu autre qu'un vœu de recensement (vœu qui ne sera pas examiné en commission). Les parts d'admis boursiers sont calculés en rapportant le nombre d'élèves boursiers sur le nombre total d'élèves admis. Les taux d'admis dans la voie sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur le nombre de candidats.

Des augmentations de capacités scolaires n'impactant pas toujours l'attrait pour une série (tableau 20)

Par le double effet d'une capacité d'accueil en première STMG régulée et de l'augmentation du nombre de vœux formulés en rang 1 de 1,2 % (soit +865 candidats), l'affectation sur ce vœu préférentiel est en recul (-2,4 points). En ST2S, l'augmentation significative du nombre de vœu préférentiel (11,9 %, soit +2109 vœux) s'accompagne d'une augmentation de la capacité scolaire (10,1 %, soit +1814 places). L'attrait des élèves du palier 2de pour les séries STI2D et STL n'évolue que peu (-57 vœux de rang 1 pour la STI2D, -3 vœux pour la STL) alors que les capacités d'accueil de ces formations ont progressé (+219 places en STI2D et +215 places en STL).

Tableau 20. Évolution de l'affectation en 1re technologique au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2de dans des établissements publics relevant de l'éducation nationale

Série	Nombre d'offres de formation		Capacité scolaire		Nombre de vœux 1		Taux de satisfaction sur vœu 1, en %		Taux de remplissage, en %	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
STMG	1 008	1 054	70 849	70 878	71 305	72 170	86,1	83,7	95,0	93,7
STI2D	529	552	29 479	29 698	25 563	25 506	93,8	92,5	87,3	85,9
ST2S	319	368	18 009	19 823	17 709	19 818	89,4	86,0	94,7	91,2
STL	302	319	7 851	8 066	5 953	5 950	94,4	94,5	76,9	74,9
STD2A	60	67	2 273	2 475	3 777	3 400	51,8	59,9	89,0	83,2
STHR	56	58	1 976	2 060	1 890	2 012	81,5	80,3	83,5	83,7
S2TMD	29	39	252	334	238	369	71,4	68,8	69,0	77,2
STAV	4	3	75	27	28	28	100,0	92,9	48,0	114,8
Total toutes séries	**2 307**	**2 460**	**130 764**	**133 361**	**126 463**	**129 253**	**87,4**	**85,6**	**91,8**	**90,1**

Précisions : Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu au nombre de vœu de rang 1. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur cette formation (quel que soit le rang du vœu) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Des spécialités professionnelles aussi demandées après la 3e qu'après la 2de

Comme observé pour les spécialités de 2de professionnelle (cf. 1.2.1 de ce document), les spécialités les plus demandées font partie des familles de métiers ayant trait à la relation client, à la transition énergétique et aux services à la personne. Les spécialités relevant des métiers de l'administration et de la gestion occupent aussi une place d'importance.

Alors que la spécialité « Accompagnement, soins et services à la personne » avait le taux de pression le plus élevé en 2023, la spécialité « Métiers de la mode – Vêtement » dispose désormais du taux le plus élevé (22 candidats pour 1 place). Ceci étant dit, il existe une grande variabilité des taux de pression dans une même spécialité en raison de différences territoriales. Les extrêmes observés dans les taux de pression, traduits par les minima et les maxima, tiennent à la disponibilité des offres de formation dans un territoire donné.

Tableau 21. Vue des affectations dans les spécialités de 1re professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1

Spécialité de première professionnelle	Nb d'offres de formation	Capacité scolaire	Nb de vœux 1	Taux de remplissage	Taux de pression		
					Moyen	Min.	Max.
Métiers commerce et vente opt. A Animation et Gestion de l'espace commercial	570	17 994	22 583	95,9 %	1,2	0,4	2,0
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	509	14 619	15 093	94,3 %	1,0	0,2	1,3
Accompagnement Soins Services à la personne	351	12 088	13 222	95,3 %	1,1	0,1	3,8
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	506	13 139	13 212	93,9 %	1,0	0,3	1,6
Métiers commerce et vente opt. B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	398	7 907	10 021	96,9 %	1,2	0,7	2,0
Cybersécurité, informatique & réseaux, électronique	212	6 482	7 850	95,9 %	1,1	0,6	2,0
Maintenance des Véhicules Opt. A. Voitures particulières	182	5 147	5 874	96,5 %	1,1	0,4	1,5
Métiers de l'accueil	357	7 077	5 856	92,1 %	0,8	0,3	1,4
Cuisine	194	4 418	5 031	96,6 %	1,1	0,2	1,8
Maintenance des systèmes de production connectés	309	6 152	4 906	84,1 %	0,8	0,1	1,1
Commercialisation et services en restauration	194	4 134	3 532	90,1 %	0,8	0,2	1,1
Métiers de la mode - Vêtement	127	2 753	3 087	96,3 %	1,1	0,1	1,5
Animation-Enfance & personnes âgées	123	2 295	2 943	93,9 %	1,4	0,1	1,9
Logistique	115	2 672	2 591	93,0 %	1,0	0,4	2,0
Métiers de la sécurité	84	1 785	2 374	96,2 %	1,3	0,0	2,0
Tech. Chaudronnerie industrielle	132	2 431	2 343	90,3 %	0,9	0,2	1,3
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	121	1 955	2 085	90,7 %	1,1	0,3	1,6
Technicien menuisier agenceur	144	2 296	2 005	87,7 %	0,9	0,1	1,2
Esthétique cosmétique parfumerie	60	1 714	1 993	96,6 %	1,2	0,3	1,5
Total toutes spécialités 2024	**6 820**	**151 728**	**157 186**	**92,4 %**			
Total toutes spécialités 2023	**6 908**	**150 028**	**119 639**	**91,2 %**			

Précisions : Les taux de pression sont calculés en rapportant le nombre de vœux formulés en rang 1 sur la capacité de carte scolaire. Seules les formations proposées sous statut scolaire dans des établissements publics et offrant une capacité scolaire supérieure ou égale à 25 places sont prises en compte.

Une observation dans le détail permet de constater qu'en fin de procédure, très peu d'élèves sont encore en attente d'une affectation. Les élèves non satisfaits sur leur premier vœu peuvent l'avoir été sur un autre vœu portant sur une formation moins demandée.

Tableau 22. Détail des 1re professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour

Spécialité de première professionnelle	Nb d'élèves non affectés à l'issue du dernier tour	Part d'élèves non affectés dans la spécialité
Maintenance et efficacité énergétique	3	25,0 %
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	2	16,7 %
Cuisine	2	16,7 %
Maintenance des systèmes de production connectés	2	16,7 %
Commercialisation et services en restauration	1	8,3 %
Maintenance des Véhicules Opt. A. Voitures particulières	1	8,3 %
Organisation de transport de marchandises	1	8,3 %
Toutes spécialités confondues	**12**	

Lecture : A l'issue du dernier tour d'affectation, 3 élèves n'ont pas pu être affectés en 1re professionnelle « Maintenance et efficacité énergétique ». Les élèves non affectés dans cette spécialité représentent 25 % des élèves non affectés en 1re professionnelle.

2.2.2. L'affectation en territoires

Des 1re professionnelles quasi pleines dès le premier tour d'affectation (tableau 23)

Dans une majorité des académies, le taux de remplissage des classes de 1re professionnelle a progressé, tout comme les capacités d'accueil dans ces classes (tableau 23). Cette hausse est de plus de 2 points dans les académies de Dijon (+2,2), d'Orléans-Tours (+2,1), de Reims (+2,6), de Toulouse (+2,7) et de Guyane (+2,5). Elle est de plus de 3 points dans les académies d'Amiens (+3,0), de Poitiers (+4,0), de Limoges (+5,0), de Montpellier (+4,1), de Nice (+3,5) et de Martinique (+3,3).

Tableau 23. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie

Académies et régions académiques	Part d'élèves boursiers affectés		Taux de remplissage 2023		Taux de remplissage 2024		Évolution du taux de remplissage	
	en 2023	en 2024	1 P	1 T	1 P	1 T	1 P	1 T
Clermont-Ferrand	29,1 %	30,3 %	95,9 %	90,4 %	97,3 %	89,0 %	↗	↘
Grenoble	23,9 %	24,2 %	101,9 %	97,3 %	99,4 %	99,1 %	↘	↗
Lyon	33,7 %	34,2 %	98,0 %	94,5 %	97,5 %	94,2 %	↘	↘
Auvergne-Rhône-Alpes	**28,8 %**	**29,4 %**	**99,1 %**	**95,1 %**	**98,2 %**	**95,5 %**	↘	↗
Besançon	26,8 %	26,0 %	94,2 %	97,6 %	95,7 %	90,3 %	↗	↘
Dijon	27,1 %	27,8 %	92,4 %	80,4 %	94,6 %	79,1 %	↗	↘
Bourgogne-Franche-Comté	**26,9 %**	**27,0 %**	**93,3 %**	**87,4 %**	**95,2 %**	**83,7 %**	↗	↘
Bretagne (Rennes)	**25,6 %**	**26,5 %**	**90,4 %**	**81,9 %**	**91,2 %**	**82,0 %**	↗	=
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**27,9 %**	**28,8 %**	**93,8 %**	**98,8 %**	**95,8 %**	**98,4 %**	↗	↘
Corse	**24,9 %**	**21,2 %**	**70,4 %**	**83,2 %**	**67,6 %**	**93,8 %**	↘	↗
Nancy-Metz	32,1 %	30,1 %	98,5 %	93,7 %	99,0 %	94,4 %	↗	↗
Reims	34,7 %	35,5 %	86,7 %	83,5 %	89,3 %	84,8 %	↗	↗
Strasbourg	24,9 %	25,0 %	9,6 %	85,1 %	8,5 %	83,5 %	↘	↘
Grand Est	**31,4 %**	**30,6 %**	**68,8 %**	**88,2 %**	**69,2 %**	**88,3 %**	↗	↗
Amiens	28,9 %	31,9 %	89,8 %	92,4 %	92,8 %	93,4 %	↗	↗
Lille	40,4 %	39,5 %	90,0 %	93,7 %	91,1 %	92,4 %	↗	↘
Hauts-de-France	**36,4 %**	**36,9 %**	**90,0 %**	**93,2 %**	**91,6 %**	**92,8 %**	↗	↘
Créteil	29,6 %	31,9 %	96,8 %	96,0 %	98,6 %	100,1 %	↗	↗
Paris	35,8 %	38,1 %	96,4 %	97,8 %	95,9 %	90,6 %	↘	↘
Versailles	25,7 %	26,8 %	96,1 %	96,8 %	97,9 %	97,6 %	↗	↗
Île-de-France	**28,5 %**	**30,3 %**	**96,5 %**	**96,5 %**	**98,0 %**	**98,1 %**	↗	↗
Normandie	**29,4 %**	**31,2 %**	**94,2 %**	**88,8 %**	**95,0 %**	**90,5 %**	↗	↗
Bordeaux	26,0 %	26,6 %	94,8 %	91,3 %	96,2 %	90,2 %	↗	↘
Limoges	30,4 %	29,6 %	76,0 %	84,4 %	80,9 %	82,8 %	↗	↘
Poitiers	25,4 %	27,0 %	85,0 %	81,7 %	89,0 %	81,5 %	↗	↘
Nouvelle-Aquitaine	**26,4 %**	**27,0 %**	**89,7 %**	**87,2 %**	**92,4 %**	**86,4 %**	↗	↘
Montpellier	37,3 %	39,3 %	88,9 %	90,6 %	93,0 %	91,3 %	↗	↗
Toulouse	29,4 %	31,3 %	90,5 %	85,8 %	93,2 %	92,6 %	↗	↗
Occitanie	**33,6 %**	**35,4 %**	**89,7 %**	**88,3 %**	**93,1 %**	**91,9 %**	↗	↗
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**28,2 %**	**27,8 %**	**95,3 %**	**89,7 %**	**89,9 %**	**88,7 %**	↘	↘
Aix-Marseille	36,0 %	37,4 %	96,6 %	97,2 %	97,5 %	96,6 %	↗	↘
Nice	29,8 %	29,9 %	93,8 %	89,9 %	97,4 %	92,3 %	↗	↗
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**33,4 %**	**34,3 %**	**95,4 %**	**94,3 %**	**97,5 %**	**94,9 %**	↗	↗
Guadeloupe	49,4 %	51,4 %	80,9 %	86,7 %	78,7 %	87,8 %	↘	↗
Guyane	41,2 %	48,1 %	91,5 %	89,8 %	93,9 %	94,3 %	↗	↗
La Réunion	58,9 %	61,0 %	93,4 %	92,2 %	94,2 %	93,9 %	↗	↗
Martinique	47,9 %	46,9 %	83,1 %	90,9 %	86,4 %	87,0 %	↗	↘
Mayotte	42,4 %	45,6 %	97,5 %	91,5 %	98,0 %	93,9 %	↗	↗
France	**31,4 %**	**32,4 %**	**91,2 %**	**91,8 %**	**92,4 %**	**92,4 %**	↗	↗

Précisions : Les flèches rouges symbolisent vers le bas ↘ des baisses supérieures ou égales à 2 points et vers le haut ↗ des hausses supérieures ou égales à 2 points. Les taux de remplissage sont calculés en rapportant le nombre d'élèves affectés sur ce vœu (quel que soit son rang) au nombre de places prévu par la carte scolaire.

Les élèves issus de milieux défavorisés, des élèves pénalisés à tous les niveaux (graphique 23)

Comme observé au palier 3e, dans toutes les académies, les élèves encore en attente d'affectation à l'issue du tour principal sont majoritairement issus de milieux défavorisés. La distribution des élèves non affectés par académie change peu sauf dans le cas de quelques académies telles que Besançon, Aix-Marseille et Amiens, qui comptent plus d'élèves non affectés au palier 2de.

Graphique 23. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal

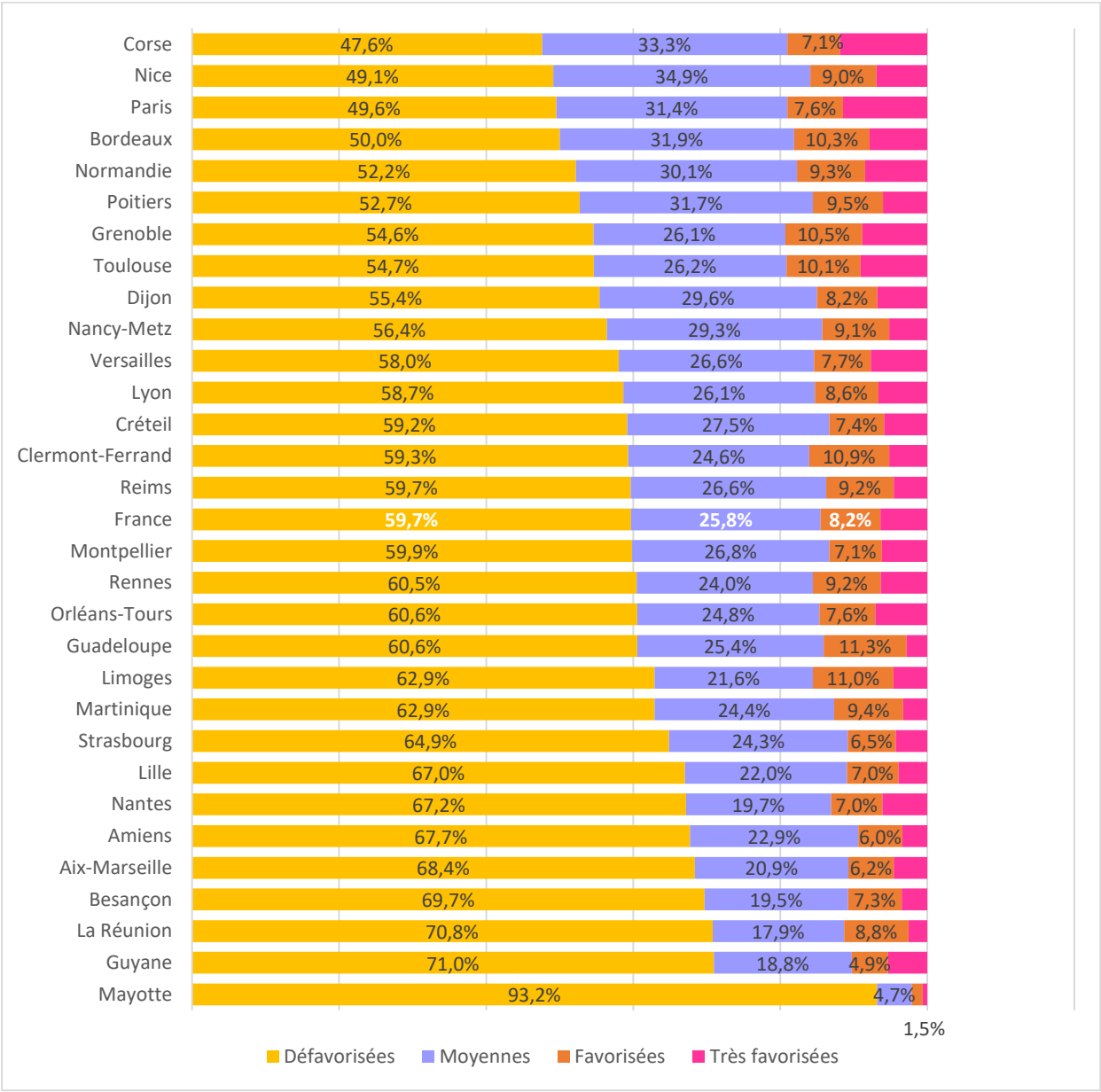

Lecture : 47,6 % des élèves non affectés dans l'académie de Corse ont un représentant légal 1 appartenant à une profession ou catégorie socioprofessionnelle défavorisée.

Chapitre 3 : L'orientation et l'affectation au regard du genre

Donner aux filles et aux garçons la possibilité de faire des choix dégagés des déterminismes de genre est un enjeu majeur pour l'égalité des chances

Les données d'orientation et d'affectation sont un outil intéressant pour mettre en œuvre et soutenir les politiques et actions en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. En complément des données sexuées disponibles dans différentes publications de la DEPP et des académies, les données ici présentées concernent les procédures d'orientation et d'affectation après la 3e et après la 2de générale et technologique.

3.1. Les filles et les garçons après la 3e

Plus de garçons que de filles s'orientent vers la voie professionnelle

La campagne 2024 confirme la tendance précédemment observée : plus de filles choisissent de s'orienter vers la voie générale et technologique que de garçons (graphique 24). En phase provisoire, 73,8 % des filles en 3e expriment l'intention d'aller en 2de générale et technologique alors que seuls 62,1 % des garçons expriment cette intention. En phase définitive, 70,4 % des filles font le choix de la 2de générale et technologique contre 57,5 % de garçons.

En phase provisoire comme en phase définitive, les conseils de classe sont subséquemment plus favorables aux demandes d'orientation des filles vers la 2de générale et technologique (62,7 % puis 67,7 %) que des garçons (49,5 % puis 54,3 %). Mathématiquement, moins de filles (32,3 % en phase définitive) que de garçons (45,7 % en phase définitive) s'orientent vers la voie professionnelle.

Graphique 24. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par genre des élèves de 3e

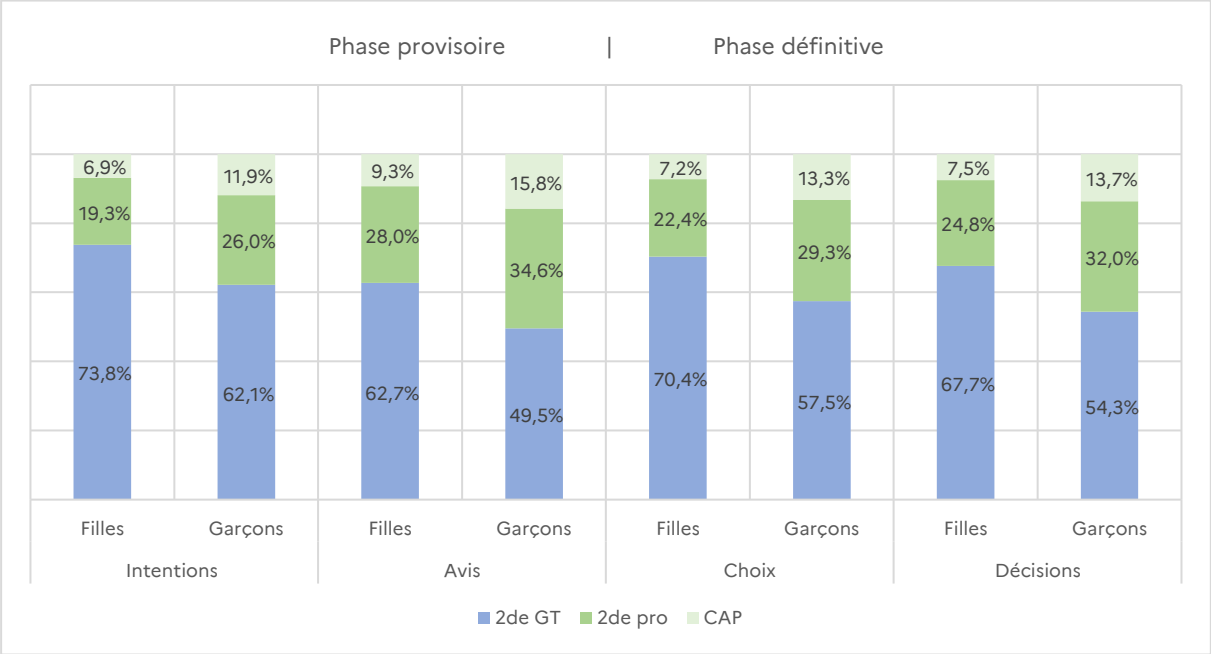

Lecture : En phase provisoire, 73,8 % des intentions d'orientation des filles de 3e portent sur la 2de générale et technologique.

En phase définitive, l'écart entre taux de choix et taux de décisions montre que, pour les filles comme pour les garçons, les dialogues d'orientation ont permis des changements de positions (graphique 25). Ainsi, même si les taux de décisions d'orientation vers la 2de générale et technologique restent inférieurs aux taux de choix d'orientation vers cette voie, cet écart est moindre chez les filles (-2,7 points) que chez les garçons (-3,1 points). Cela peut donner l'impression que les filles auraient été plus enclines que les garçons à reconsidérer leur intention. Mais l'écart entre taux d'intentions et taux de choix montre que plus de garçons se seraient ravisés entre phase provisoire et phase définitive. Il n'y a ainsi que 3,4 points d'écart entre taux d'intentions et taux de choix chez les filles contre 4,7 points d'écart chez les garçons.

Du côté des conseils de classe, l'écart entre taux d'avis provisoires et taux de décisions définitives pour les filles scolarisées en 3e est proche de l'écart entre ces deux taux pour les garçons de 3e (respectivement -5 points et -4,8 points). Par contre, les conseils de classes maintiennent plus leur incitation à une orientation vers la 2de professionnelle pour les filles que pour les garçons : le taux de décisions d'orientation est supérieur au taux d'avis provisoire de 3,2 points chez les filles et de 2,6 points chez les garçons. Les conseils de classes incitent plus les garçons que les filles à aller en première année de CAP, ainsi le taux de décisions d'orientation vers cette formation est supérieur au taux d'avis provisoires de 2,2 points chez les garçons et de 1,8 points chez les filles. L'analyse différenciée des spécialités de 2de professionnelle et de CAP demandées par les filles et les garçons apporte des éclairages sur l'attractivité de ces formations selon le genre (cf. 3.4. de ce document).

Graphique 25. Comparaisons des écarts entre demandes et décisions d'orientation à différentes phases en fonction du genre pour les élèves de 3e

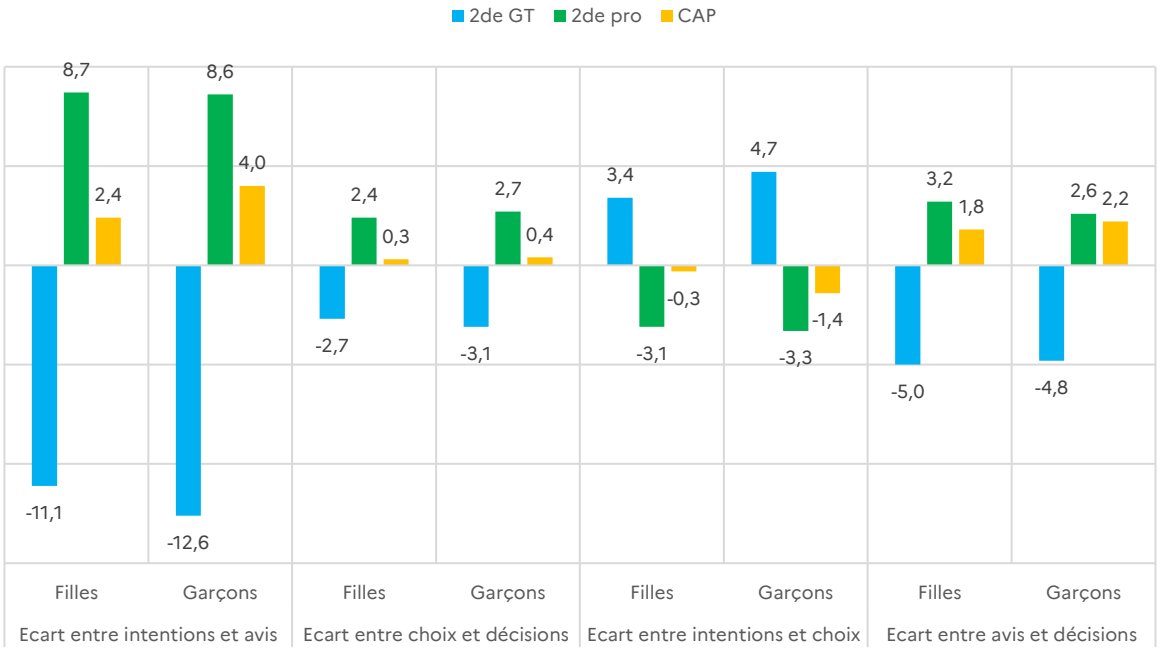

Précisions : L'écart entre intentions et avis permet d'observer la différence entre ce que demandent les élèves et leurs familles et ce que proposent les conseils de classes en phase provisoire. L'écart entre choix et décisions permet d'observer cette même différence en phase définitive. L'écart entre intentions et choix montre l'évolution des demandes des élèves et de leurs familles entre phase provisoire et phase définitive, quand l'écart entre avis et décisions montre l'évolution de la position des conseils de classes entre phase provisoire et phase définitive.
Lecture : Le taux de d'avis favorables à une orientation en 2de générale et technologique des filles scolarisées en 3e est inférieur de 11,1 points au taux de demandes d'intentions d'orientation en 2de générale et technologique des filles scolarisées en 3e. Le taux d'avis favorables à une orientation en 2de professionnelle des filles scolarisées en 3e est supérieur de 8,7 points au taux de demandes d'orientation vers cette formation, formulées par les filles scolarisées en 3e.

3.2. Les filles, les garçons et la voie générale

Des filles qui s'orientent plus vers des matières « littéraires » (graphique 26)

Après la 2de générale et technologique, les choix des filles et des garçons se portent sur les mêmes enseignements de spécialités : mathématiques, sciences économiques et sociales, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Toutefois, les garçons sont plus enclins à s'orienter vers les disciplines dites scientifiques. Ainsi, 23,8 % des demandes des garçons portent sur l'enseignement de mathématiques contre 17,5 % des demandes des filles. Cette différence est aussi très marquée sur les enseignements de Physique-Chimie (avec 5,6 points d'écart), de Numérique et Sciences informatiques (avec 5,5 points d'écart) et Sciences de l'ingénieur (avec 3 points d'écart). L'enseignement de Sciences de la vie et de la terre fait exception, il est plus investi par les filles (14,7 %) que par les garçons (11,7 %).

Graphique 26. Liste des enseignements de spécialité de 1re générale les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public

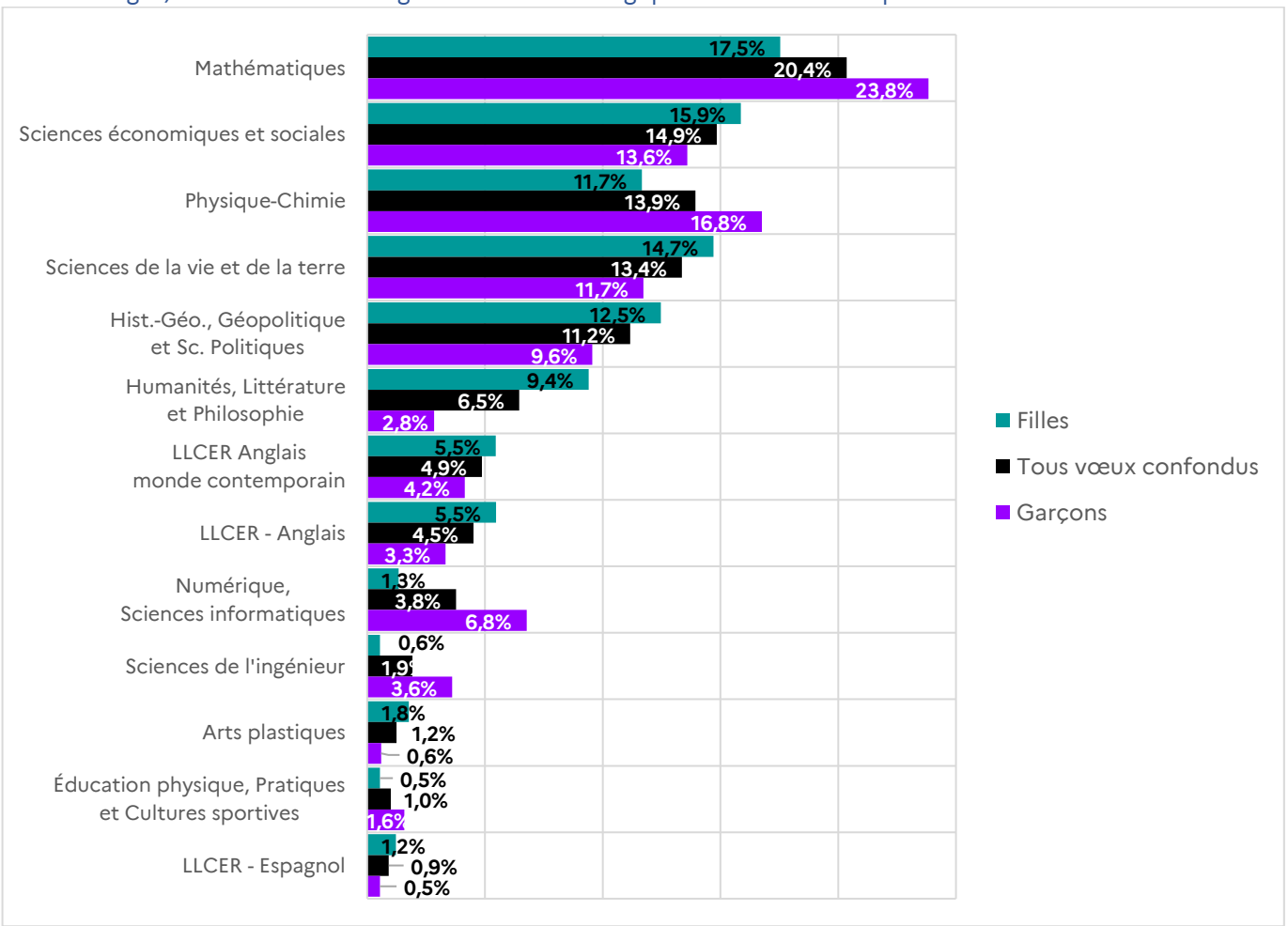

Lecture : Le choix de l'enseignement de spécialité « Mathématiques » représente 20,4 % des vœux formulés par les élèves scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public. Cet enseignement de spécialité correspond à 17,5 % des choix d'enseignement de spécialité des filles et à 23,8 % des choix des garçons.

Une orientation genrée qui se renforce en terminale (graphique 27)

À l'entrée en terminale, les filles se détournent plus souvent que les garçons des enseignements de mathématiques, de numérique et sciences informatiques (NSI) et de sciences de l'ingénieur. Elles sont moins représentées dans ces enseignements en terminale qu'en première. Ainsi, les filles sont plus nombreuses à choisir les mathématiques en première (56,0 %) qu'en terminale (32,8 %). Il en est de même pour l'enseignement de NSI et sciences de l'ingénieur : 3,4 % des filles choisissent NSI en 1re contre 1,3 % des filles en Tale, 1,4 % des filles choisissent sciences de l'ingénieur en 1re contre 0,4 % des filles en Tale. Des baisses d'importance peuvent aussi être observées concernant les parts de garçons de 1re et de Tale faisant le choix de ces enseignements. Cependant, les proportions des filles en NSI et en sciences de l'ingénieur restent faibles.

Par contre, les filles sont plus nombreuses que les garçons à garder les enseignements de physique-chimie, de sciences de la vie et de la terre, de langues et d'humanités. En effet, elles sont en proportion plus nombreuses en terminale qu'en première.

Graphique 27. Évolution de la répartition des filles et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1re à la terminale générale

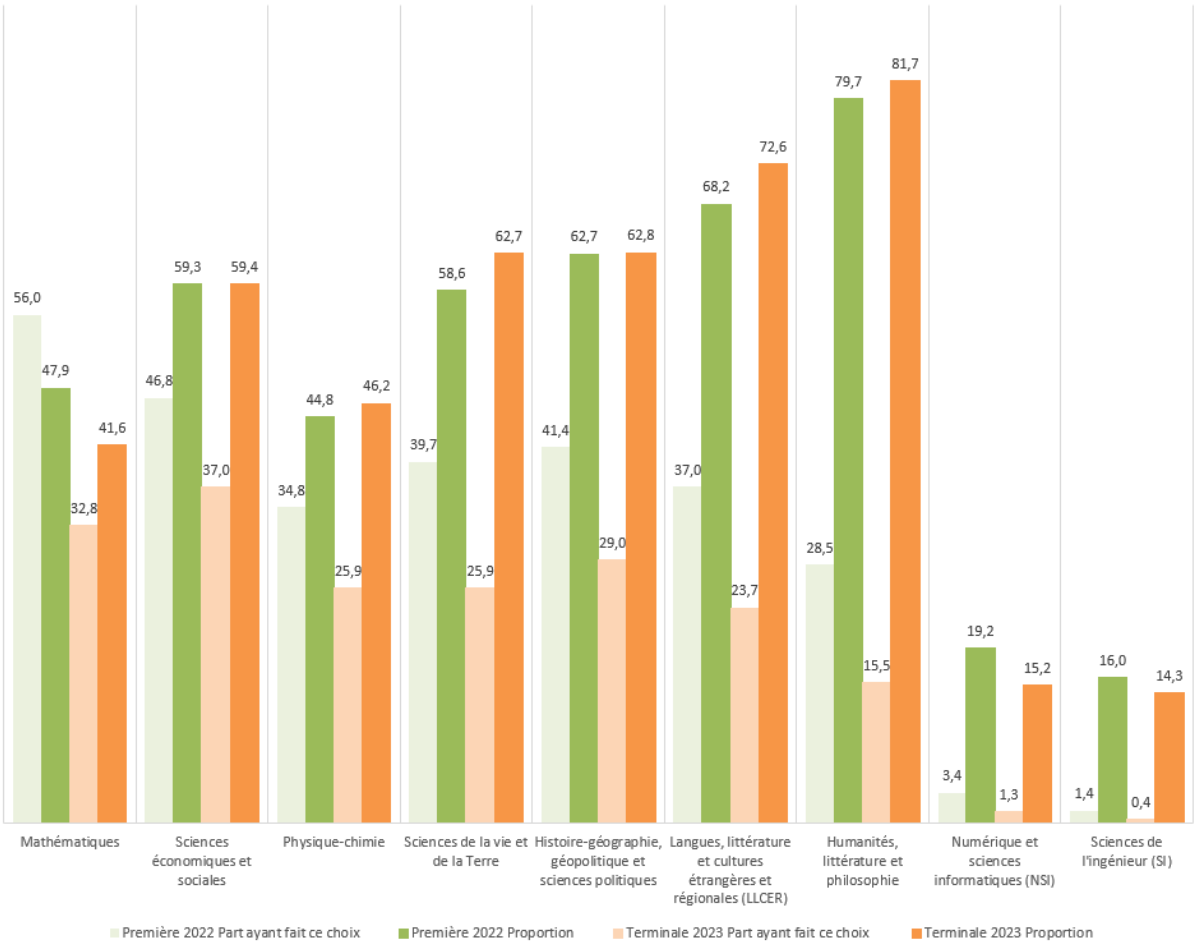

Source : RERS 2024, DEPP
Précisions : Ce graphique représente les parts de filles ayant fait le choix de l'enseignement de spécialité concerné en 1re puis en Tale et les proportions de filles inscrites dans l'enseignement de spécialité concerné.
Lecture : En 2022, 56 % des filles scolarisées en 1e générale suivent l'enseignement de spécialité « Mathématiques », les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 47,9 % des élèves. En 2023, seules 32,8 % des filles scolarisées en Terminale générale suivent cet enseignement de spécialité. Elles ne représentent plus que 41,6 % des élèves dans ces classes.

La différence genrée des choix d'enseignements de spécialité en terminale générale (abandon d'un enseignement) se lira plus précisément dans les combinaisons d'enseignements conservés en lien avec les stratégies de poursuite d'études supérieures.

Aller plus loin

Les notes d'information (NI) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) apportent des éclairages à la compréhension et à l'analyse du système éducatif français. Chaque note traite d'une thématique spécifique. Deux notes récentes abordent la question du choix des enseignements de spécialité et de ses effets sur les parcours des élèves jusqu'à l'enseignement supérieur.

NI n°24.06 Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2023 : https://www.education.gouv.fr/les-choix-d-enseignements-de-specialite-et-d-enseignements-optionnels-la-rentree-2023-413847

NI n°24.20 Les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur : https://www.education.gouv.fr/les-differences-d-orientation-entre-les-filles-et-les-garcons-l-entree-de-l-enseignement-superieur-414366

3.3. Les filles, les garçons et la voie technologique

La STMG, une zone neutre

Filles et garçons se répartissent de manière inégale selon les séries (graphique 28) : les filles sont plus nombreuses en ST2S, en STD2A et en STL. Ainsi, les demandes d'orientation vers la 1re ST2S représentent 6,0 % des demandes des filles de 2de générale et technologique vers les 1re technologique. Ces demandes ne représentent que 1,3 % des demandes formulées par les garçons de 2de générale et technologique. Les écarts sont moins marqués entre les taux de demandes d'orientation vers la STD2A et vers la STL. Toutefois, à titre indicatif, à la rentrée 2023, les filles représentaient 80,0 % des élèves inscrits en STD2A et 57,1 % des élèves inscrits en STL (RERS, 2024). Les taux de demandes d'orientation vers la STMG des filles et des garçons sont proches. Pour rappel, la 1re STMG est la série technologique la plus demandée. Selon les académies, les taux de demandes et de décisions d'orientation vers cette série sont très liés au niveau d'attractivité des formations générales et professionnelles.

Graphique 28. Liste des séries de 1re technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public

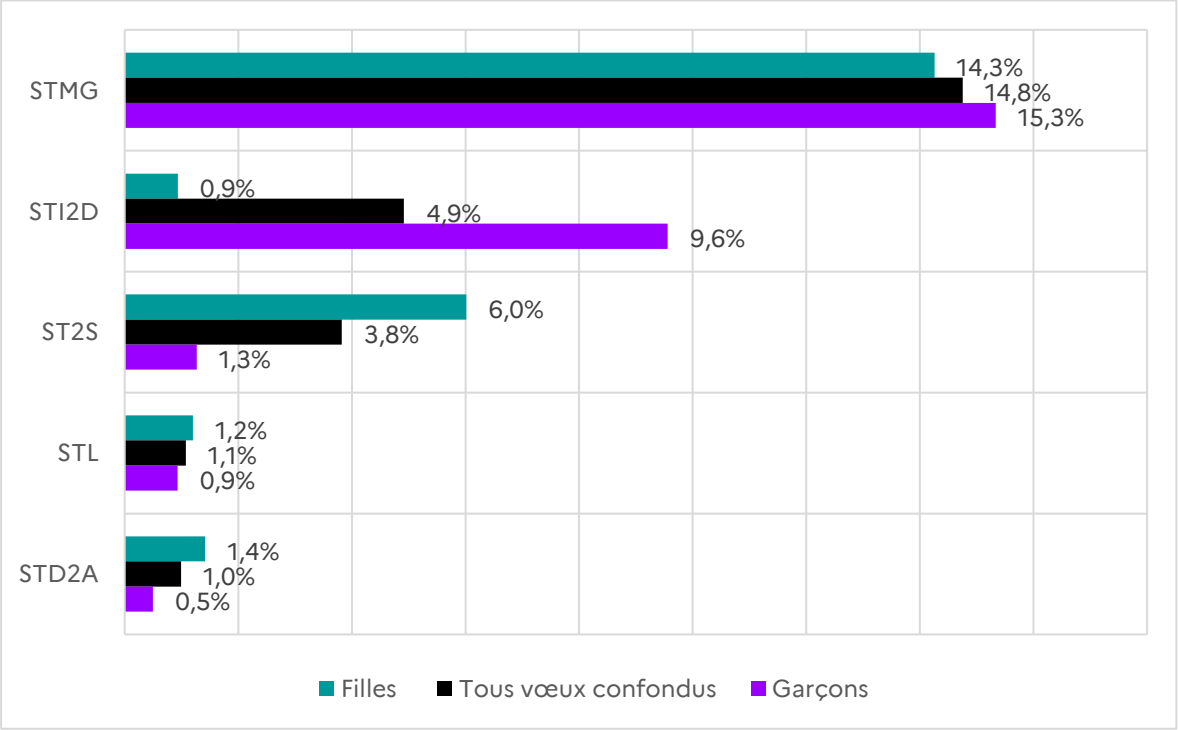

Lecture : Les choix d'orientation en phase définitive vers la STMG représentent 14,8 % des demandes formulées par les élèves scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public. Cette série attire 14,3 % des demandes des filles vers les 1re technologiques et 15,3 % des demandes des garçons.

Aller plus loin

La place de la filière STMG a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Une étude récente du Céreq s'est intéressé aux évolutions de cette filière.

IGÉSR, Rapport 22-23-047A « Expertise de la filière STMG », décembre 2023 : https://www.education.gouv.fr/expertise-de-la-filiere-stmg-414655

Céreq Bref n°464 « Du bac G au bac STMG : 25 ans d'évolution du plus généraliste des diplômes technologiques », décembre 2024 : https://www.cereq.fr/bac-technologique-bac-g-bac-stmg-evolution

La STI2D, un choix éloigné des filles (graphique 29)

L'analyse des taux de demandes et de décisions d'orientation vers les 1re technologiques montre que l'écart entre ces taux est plus marqué dans les orientations vers les séries STMG et STI2D.

Contrairement aux autres séries de 1re technologique, le dialogue ne permet pas de rapprocher les positions des conseils de classe des demandes des familles pour la série STMG. Les décisions d'orientation vont au-delà des demandes des familles mais aussi au-delà des avis de la phase provisoire.

S'agissant de l'orientation vers la 1re STI2D, les conseils de classes sont beaucoup plus incitatifs pour les garçons que pour les filles dans les deux phases de la procédure d'orientation creusant ainsi les écarts entre les orientations des filles et des garçons dans cette série. Ainsi, les taux

d'intentions provisoires d'orientation vers la 1re STI2D sont inférieurs de 0,4 point aux taux d'avis favorables pour les filles, mais de 2,7 points pour les garçons. En phase définitive, l'écart entre demandes et décisions se réduit : il est de 0,1 point de moins pour les filles et de 1 point pour les garçons. La quasi-absence de changement de position des filles est marquante par rapport au changement opéré par les garçons. Le taux de choix dépasse le taux d'intentions de seulement 0,1 point chez les filles mais de 1,2 points chez les garçons.

Graphique 29. Liste des séries de 1re technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public

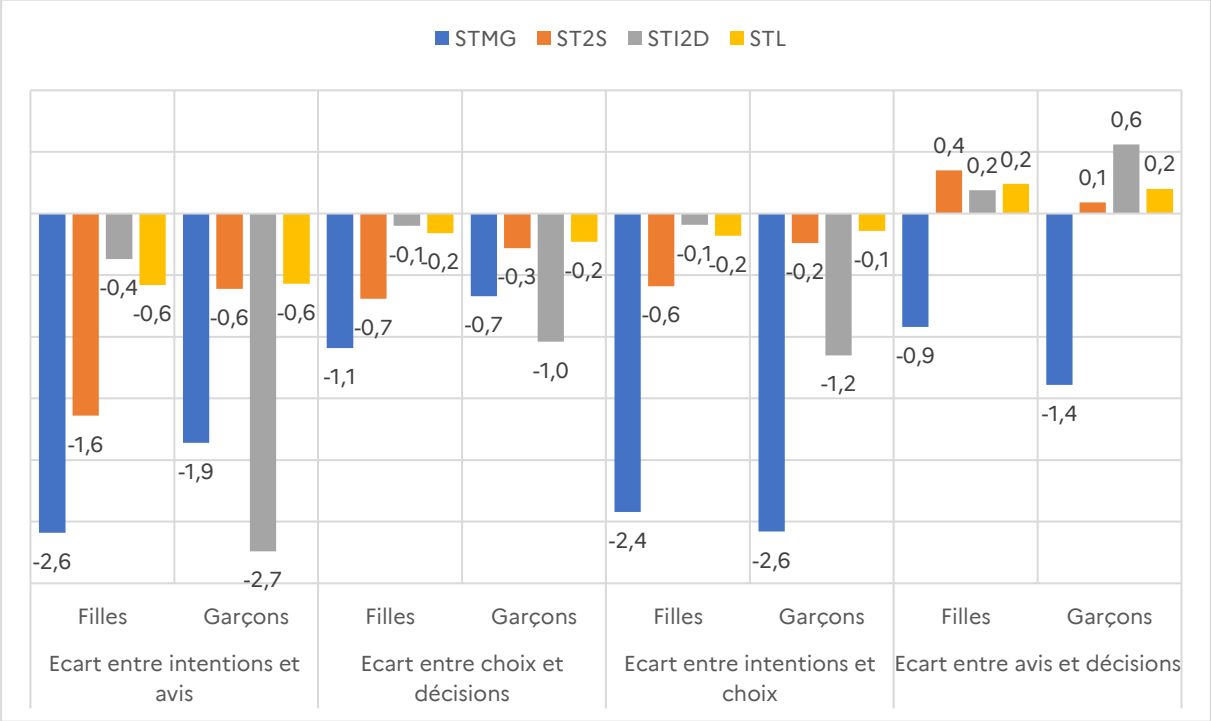

Précisions : L'écart entre intentions et avis permet d'observer la différence entre ce que demandent les élèves et leurs familles et ce que proposent les conseils de classes en phase provisoire. L'écart entre choix et décisions permet d'observer cette même différence en phase définitive. L'écart entre intentions et choix montre l'évolution des demandes des élèves et de leurs familles entre phase provisoire et phase définitive, quand l'écart entre avis et décisions montre l'évolution de la position des conseils de classes entre phase provisoire et phase définitive.
Lecture : Le taux de d'avis favorables à une orientation en 1re STMG des filles scolarisées en 2de générale et technologique est inférieur de 2,6 points au taux de demandes d'intentions d'orientation en 1re STMG des filles scolarisées en 2de générale et technologique.

Si la série ST2S attire principalement les filles, le contraste entre demandes et décisions est moins fort qu'en STI2D. Les filles comme les garçons demandent moins la ST2S qu'on ne leur propose en phase provisoire : le taux d'intentions est inférieur au taux d'avis favorables de 1,6 point du côté des premières et de 0,6 point du côté des seconds. En phase définitive, la tendance est la même : les taux de choix définitifs sont inférieurs aux taux de décisions favorables (-0,7 point pour les filles, -0,3 point chez les garçons). Les positions des élèves changent peu entre les phases provisoire et définitive, alors que les conseils de classes rendent des décisions favorables au-delà des choix des élèves.

La série STL peine à attirer des élèves. Si les conseils de classes se veulent incitatifs en phase provisoire et en phase définitive. Les élèves semblent peu enclins à ouvrir leurs perspectives vers cette série. Les filles demandent plus cette formation mais leurs comportements d'orientation restent proches de celui des garçons.

3.4. Les filles, les garçons et la voie professionnelle

Déjà vu : une répartition genrée selon les spécialités et familles de métiers

Filles et garçons ne sont pas attirés par les mêmes spécialités et familles de métiers : les filles demandent majoritairement une affectation dans une formation du domaine tertiaire. Globalement, les vœux d'affectation en 2de professionnelle sont moins dispersés du fait du regroupement de certaines spécialités dans des familles de métiers (cf. 1.2.1 de ce document). Mais la répartition des vœux d'affectation des filles et des garçons reste très marquée selon les spécialités de formation (graphique 30).

Graphique 30. Liste des spécialités et familles de métiers de 2de professionnelle les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 3e en établissement public

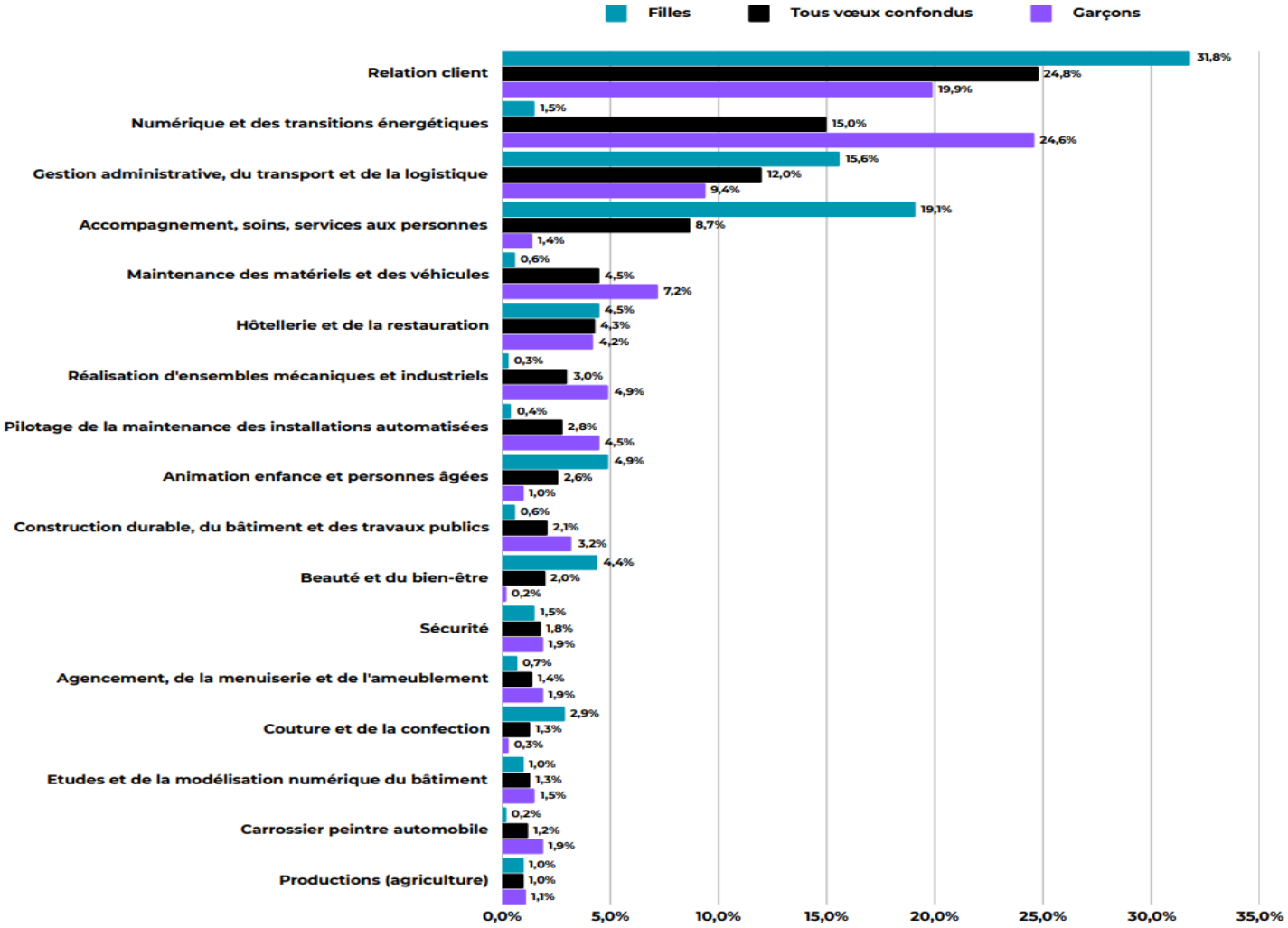

Lecture : Les vœux d'affectation portant sur la 2de professionnelle « Métiers de la relation client » représentent 24,8 % des vœux vers la 2de professionnelle. Cette spécialité attire 31,8 % des vœux d'affectation des filles en 2de professionnelle portent sur la 2de professionnelle « Métiers de la relation client, quand 19,9 % des vœux d'affectation des garçons en 2de professionnelle portent sur cette formation.

Ainsi, les 2de professionnelles du domaine des services telles que « métiers de la relation client », « accompagnement, soins, services aux personnes » et « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » sont les formations les plus demandées par les filles. Ces spécialités représentent respectivement 31,8 %, 19,1 % et 15,6 % des demandes des filles, soit 66,5 % de la totalité de leurs demandes d'affectation en 2de professionnelle.

Les garçons sont aussi attirés par les 2de professionnelles « métiers de la relation client » et « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ». Ces formations rassemblent 19,9 % et 9,4 % des demandes d'affectation des garçons. Mais la 2de professionnelle recueillant le plus de demandes des garçons (24,6 %) est la 2de « métiers du numérique et des transitions énergétiques ».

Les premiers vœux des garçons sont plus diversifiés, 66 % de leurs demandes portent sur cinq spécialités et non sur trois comme pour les filles. 7,2 % des demandes des garçons concernent la 2de professionnelle « métiers de la maintenance des matériels et des véhicules », 4,9 % la 2de professionnelle « métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels ».

Cette répartition genrée des vœux d'affectation, des filles vers les soins et services et des garçons vers la production et l'industrie, se retrouve aussi dans l'orientation vers la 1re année de CAP (graphique 31). Ainsi, 25,6 % des vœux d'affectation des filles en CAP après la 3e portent sur la spécialité « équipier polyvalent du commerce », 13,4 % sur la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance », 7,7 % sur la spécialité « production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria) » et 7,7 % sur la spécialité « agent accompagnant du grand âge ». Viennent ensuite les CAP « métiers de la coiffure » (5,6 %), « cuisine » (5,3 %), « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » (4,7 %), « esthétique, cosmétique, parfumerie » (4,5 %), « métiers de la mode – vêtement flou » (3,8 %) et « pâtissier » (3,2 %).

Graphique 31. Liste des spécialités de 1re année de CAP les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 3e en établissement public

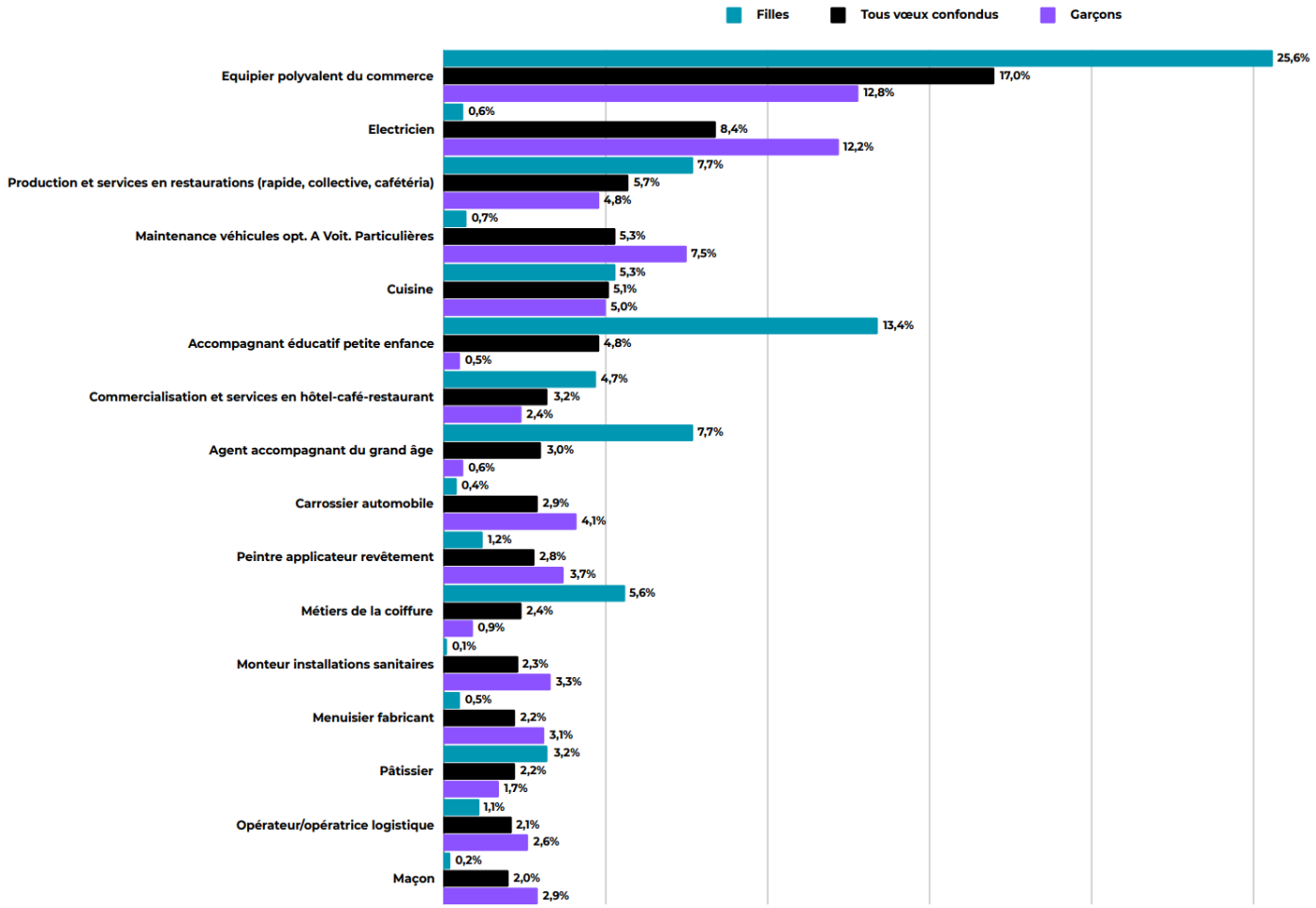

Lecture : Les vœux d'affectation portant sur la 1re année de CAP « Équipier polyvalent du commerce » représentent 17,0 % des vœux vers les 1re années de CAP. Cette spécialité attire 25,6 % des vœux d'affectation des filles et 12,8 % des vœux d'affectation des garçons.

La majorité des demandes des garçons (12,8 %) porte comme pour les filles sur le Cap « équipier polyvalent du commerce ». Ensuite les garçons demandent les spécialités « électricien » (12,2 %), « maintenance des véhicules » (7,5 %), « cuisine » (5,0 %), « production et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria) » (4,8 %), « carrossier automobile » (4,1 %), « peintre applicateur revêtement » (3,7 %), « monteur en installations sanitaires » (3,3 %), « menuisier fabricant » (3,1 %) et « maçon » (2,9 %).

60 % des vœux des filles qui demandent un CAP se concentrent sur 5 spécialités alors que 60 % des vœux des garçons portent sur 10 spécialités. Les domaines de la voie professionnelle sur lesquels se portent les choix des filles après la 3e sont moins étendus que ceux sur lesquels se portent les choix des garçons.

Les demandes des garçons représentent ainsi 95,9 % des demandes vers la 2de professionnelle « métiers du numérique et des transitions », 94,1 % des demandes vers la 2de professionnelle « métiers de la maintenance des matériels et des véhicules », 95,3 % des demandes vers la 2de professionnelle « métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels » et 94,6 % des demandes vers la 2nde professionnelle « métiers du pilotage de la maintenance des installations automatisées ».

De l'autre côté, dans une moindre mesure, les demandes des filles sont majoritaires vers les 2de professionnelles « métiers de la beauté et du bien-être » (93,0 %), « accompagnement, soins, services aux personnes » (90,5 %), « métiers de la couture et de la confection » (88,7 %) et « animation-enfance et personnes âgées » (77,2 %). Ces taux interpellent quant aux représentations stéréotypées des rôles des hommes et des femmes mais aussi sur les conditions dans lesquelles peuvent être atteints les objectifs de mixité dans les formations professionnelles.

Les écarts constatés sont à moduler en fonction des spécificités territoriales, toutes les spécialités et familles de métiers n'étant pas également disponibles dans les académies.

Chapitre 4 : Consolidation de l'orientation

L'orientation s'appuie sur un dialogue avec les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. En cas de désaccord avec la décision d'orientation, la famille peut demander le maintien dans la classe d'origine.

À la suite des procédures d'orientation et d'affectation de 3e, à la fin du mois de juin, la famille est informée du résultat d'admission de son enfant dans les formations demandées. Pour les élèves admis dans un établissement public, la famille peut procéder à l'inscription dans le lycée à réception de la notification d'affectation.

La modalité de formation (public - privé - apprentissage) ainsi que les options et spécialités restent au choix de la famille et relèvent des capacités d'affectation dans la formation choisie. En fin de 2de générale et technologique, les élèves sont répartis en classe de 1re générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix et selon les spécificités d'organisation de l'établissement.

Ces choix ont une répercussion sur le parcours d'orientation de l'élève d'un point de vue pédagogique comme sociologique.

La mise en place de la période dite de consolidation de l'orientation permet de rebattre les cartes pour les élèves qui ne confirment pas leur choix d'orientation et d'accompagner l'élève dans la poursuite de son projet d'orientation et de formation. Cette période de consolidation peut ainsi comprendre :

- une période d'accueil et d'intégration,
- une sensibilisation aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel,
- une projection dans le métier par des visites d'entreprises,
- une préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé avec le positionnement
- un entretien avec le professeur principal.

Ce dispositif pédagogique permet aux lycéens entrant en 2de générale et technologique, en 2de professionnelle ou en 1re année de CAP de confirmer leur projet de formation, de changer de spécialité ou de changer de voie de formation.

4.1. Droit au maintien, droit d'appel et redoublements

La proposition d'orientation du conseil de classe conforme au choix de l'élève ou acceptée par la famille devient la décision d'orientation. Si la famille n'accepte pas cette proposition, elle est reçue par le chef d'établissement. En cas de désaccord avec la décision d'orientation, la famille peut faire appel dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification de décision ou demander le maintien dans le niveau de classe d'origine (de droit pour la durée d'une seule année scolaire).

Des dialogues d'orientation limitant le nombre de désaccords (graphique 32)

Cette possibilité d'entrer en dialogue tout au long des procédures d'orientation favorise l'adhésion des familles avec les décisions d'orientation réduisant ainsi sensiblement le nombre de désaccords entre familles et conseils de classe. Les désaccords correspondent aux décisions d'orientation ne concordant avec aucune des demandes de la famille.

Les désaccords au niveau 3e représentent 2,6 % des décisions d'orientation (soit 16377 désaccords sur 640812 décisions d'orientation). Au niveau de la 2de générale et technologique, les désaccords sont plus nombreux et représentent 4,5 % des 420059 décisions d'orientation adressées aux familles.

Graphique 32. Évolution des taux de désaccords des familles

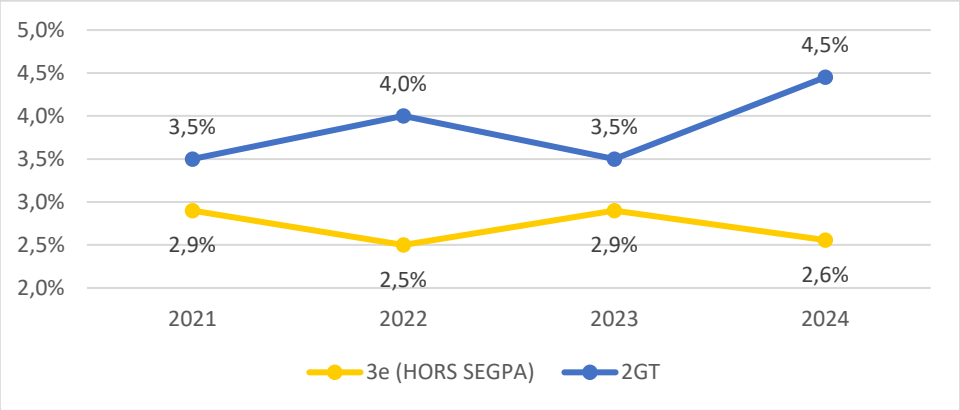

Lecture : En 2024, 2,6 % des décisions définitives d'orientation prises pour les élèves de 3e ne correspondaient à aucune demande de la famille.

Des demandes de maintien dans la classe d'origine en hausse chez les élèves de 3e (graphique 33)

Quand le désaccord persiste, l'élève peut bénéficier du droit à être maintenu dans sa classe d'origine (article D. 331-35 du code de l'éducation). Les demandes de maintien peuvent intervenir dans la procédure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, mais aussi après la décision de la commission d'appel, voire lorsque l'affectation dans la voie professionnelle ne satisfait pas la demande de l'élève.

Les demandes de maintien ici comptabilisées ont été formulées à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement mais avant la tenue de la commission d'appel.

Graphique 33. Évolution des taux de demandes de maintien sur cas de désaccords sur 4 ans

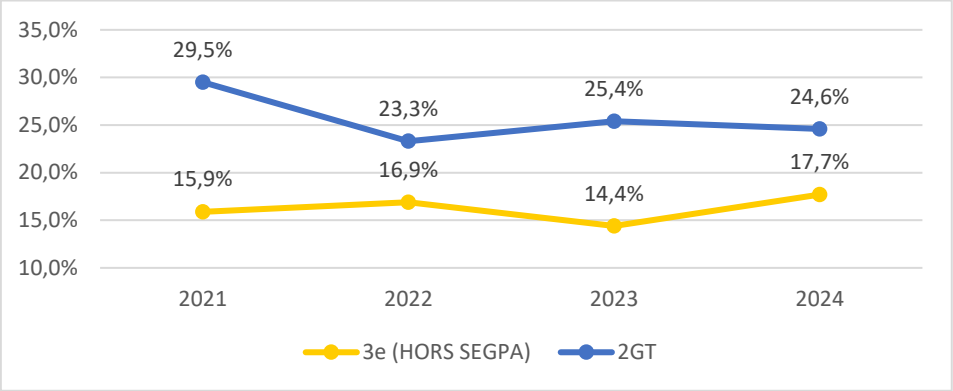

Lecture : En 2024, 17,7 % des désaccords concernant les élèves de 3e ont donné lieu à une demande de maintien.

Dans la population d'élèves de 3e, le taux de demandes de maintien est en progression (+3,3 points par rapport à 2023, +1,8 point depuis 2021). Les familles choisissent ainsi de donner une année supplémentaire à l'élève pour réaliser son objectif d'orientation.

Des appels peu nombreux et de plus en plus satisfaits (graphiques 34 et 35)

Pour autant, peu de désaccords subsistent après entretien avec le chef d'établissement. La part d'appels sur le nombre total de décisions d'orientation ne dépasse pas 0,5 %. Seul un désaccord sur cinq (20,7 %) est suivi d'un appel chez les élèves de 3e et un désaccord sur 10 chez les élèves de 2de générale et technologique. Le taux d'appels formulés par les élèves de 3e gagne 2 points par rapport à 2023, mais reste inférieur au taux de 21,9 % atteint en 2022. Après avoir gagné 1,9 points entre 2022 et 2023, le taux d'appels formulés par les élèves de 2de générale et technologique reste stable autour des 10 %.

Graphique 34. Évolution des taux d'appels formulés sur cas de désaccords sur 4 ans

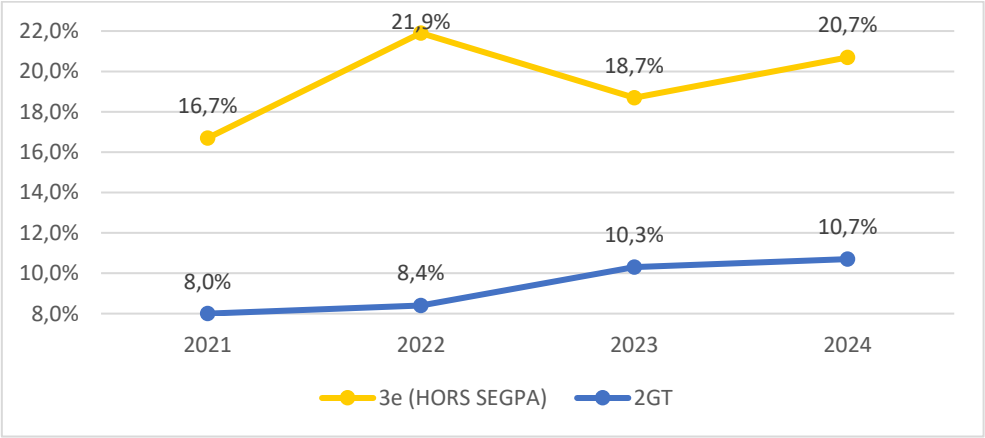

Lecture : En 2024, 20,7 % des désaccords concernant les élèves de 3e ont donné lieu à un appel.

Au niveau 3e comme au niveau 2de, il est de plus en plus donné voix aux élèves (graphique 35). 42,4 % des appels formulés par les élèves de 3e sont satisfaits. Ce taux gagne 6,2 points par rapport à 2023 et 15 points depuis 2021. De même, 41,9 % des appels formulés par les élèves de 2de générale et technologique sont satisfaits. Ce taux progresse de 1,1 point par rapport à 2023 mais de 12,4 points depuis 2021.

Graphique 35. Évolution des taux d'appels satisfaits sur 4 ans

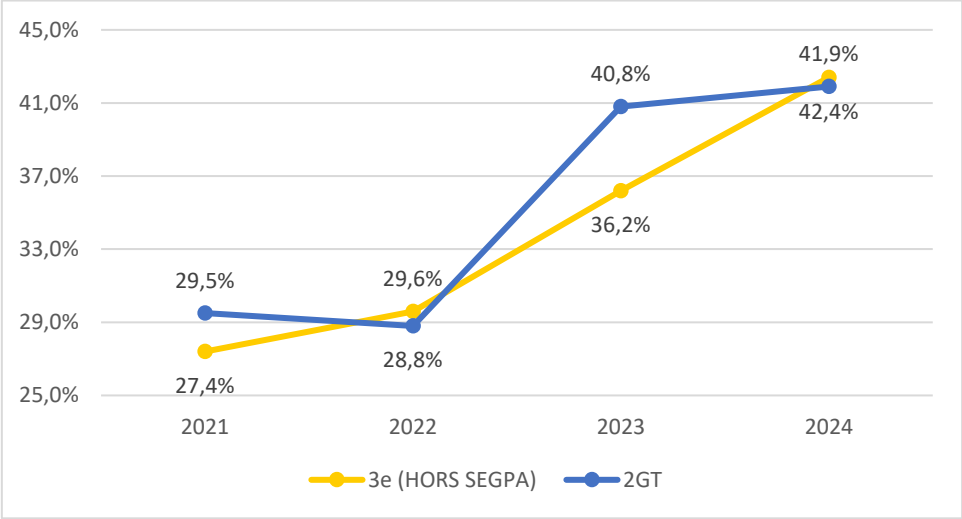

Lecture : En 2024, 42,4 % des appels formulés par les élèves de 3e ont été satisfaits.

Les commissions d'appel sont des opportunités pour les familles et les équipes pédagogiques, auxquelles sont associées les psychologues de l'Éducation nationale, d'échanger et de réfléchir au parcours de l'élève. Une décision d'orientation argumentée et explicitée peut alors se révéler être la meilleure option alors qu'il y avait au départ désaccord.

Un retour aux taux de redoublement pré-Covid (graphique 36)

Le droit au maintien diffère du redoublement, en ce qu'il ne relève pas d'une décision pédagogique. Dans les situations de rupture dans le parcours de scolarité faisant suite à des difficultés non résolues après la mise en œuvre des dispositifs de remédiation, le chef d'établissement peut décider à titre exceptionnel d'un redoublement. Il est donc constaté un fort écart entre les demandes de redoublement exceptionnel formulées pendant la campagne d'orientation aux paliers 3e et 2de GT et les redoublements effectifs constatés à la rentrée à ces niveaux.

Depuis 2021, les taux de décisions de redoublement enregistrés au collège et au lycée restent stables et marginaux. Ces taux sont ainsi proches de zéro (0,1 % en 3e et 0,3 % en 2de générale et technologique en 2024).

Graphique 36. Évolution des taux de redoublement effectif en 3e et 2de générale et technologique depuis 2020

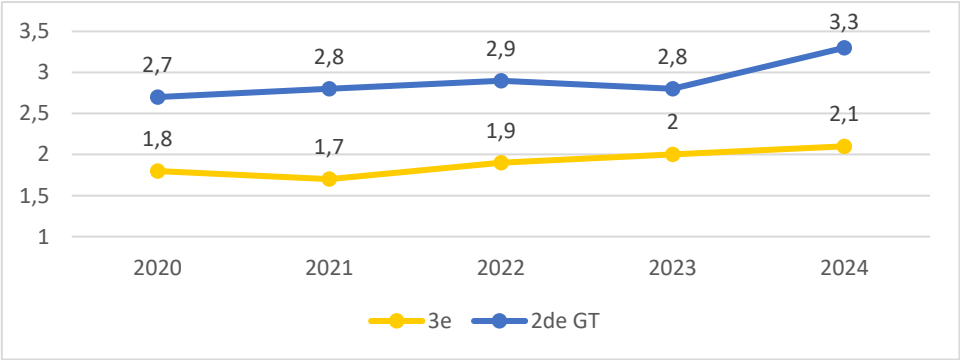

Source : DEPP, système d'information Scolarité
Lecture : 2,1 % des élèves scolarisés en 3e à la rentrée 2023 sont redoublants à la rentrée 2024.

Les redoublements effectifs comptent donc les décisions de redoublement exceptionnel et les maintiens dans la classe d'origine.

Les taux de redoublements connaissent une augmentation régulière depuis 2021, après une baisse importante en 2020 en raison de la pandémie. À titre indicatif, en 2019, le taux de redoublement en classe de 3e était de 2,3 %.

En 3e, l'objectif de ne laisser aucun élève sans affectation au lycée a pu conduire les collèges à proposer de manière plus importante le maintien quand l'élève n'a pas obtenu satisfaction sur ses vœux préférentiels.

La suppression par le décret n°2024-228 du 16 mars 2024, relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement, du caractère exceptionnel du redoublement pourrait conduire à une hausse du taux de redoublement effectif en 2025.

4.2. Période de consolidation de l'orientation

4.2.1. Bilan de la campagne de changement d'affectation d'automne

À compter de la rentrée de septembre jusqu'à la mi-novembre, les élèves scolarisés en 2de générale et technologique, en 2de professionnelle ou en 1re année de CAP peuvent se porter candidat à un changement d'établissement, de spécialité ou encore de voie de formation.

Pour l'année 2024, 8 053 élèves se sont portés candidats à un changement à l'issue de cette phase de consolidation. Parmi ces candidats 60,3 % étaient des garçons. Le nombre de candidats est en hausse constante depuis 2017 (+4437). La part de filles reste minoritaire.

Une opportunité de réorientation qui attire surtout les élèves de 2de professionnelle

Tableau 24. Évolution de la répartition des candidats par classe d'origine

	2023			2024		
Classe d'origine	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
2de PRO	3542	53,5 %	20,2 %	4357	54,1 %	20,9 %
1re année de CAP	1145	17,3 %	5,6 %	1562	19,4 %	6,3 %
2de GT	1933	29,2 %	15,4 %	2134	26,5 %	12,5 %
TOTAL	**6620**	**100,0 %**	**41,3 %**	**8053**	**100,0 %**	**39,7 %**

Lecture : En 2024, parmi les 8053 élèves candidats à un changement d'affectation, 54,1 %, soit 4357 élèves, étaient inscrits en 2de professionnelle. Parmi ces mêmes 8053 élèves, 20,9 % étaient des filles inscrites en 2de professionnelle.

Les candidats à un changement d'orientation sont, comme en 2023, majoritairement en 2de professionnelle. Par rapport à 2023, la part de candidats issus d'une 1re année de CAP a augmenté (+2,1 points) alors que la part de candidats issus de 2de générale et technologique est en baisse (-2,7 points).

Des réorientations motivées par des insatisfactions lors de l'affectation (tableau 25)

Des différences entre académies sont observées du fait des tensions à l'affectation et des taux variables de satisfaction des vœux préférentiels en seconde professionnelle, selon les territoires.

Bien que les élèves candidats à un changement d'affectation ne soient pas forcément des élèves non affectés sur leur premier vœu, le nombre de ces élèves qualifiés ici d'« insatisfaits » est positivement corrélé au nombre de candidats à un changement d'affectation.

Dans certaines académies telles que Clermont-Ferrand, la Corse, Poitiers et la Réunion, la part d'élèves de 2de générale et technologique candidats à un changement d'affectation par rapport au nombre d'élèves non affectés sur leur vœu préférentiel vers la voie générale et technologique est supérieure à 15 %.

Une analyse précise des demandes de réorientation permettra de mieux appréhender les tensions à l'affectation sur lesquelles travailler. La majorité des élèves semble avoir tiré profit de l'accompagnement à l'orientation dans la période de consolidation et choisi de rester dans sa formation d'inscription. Toutefois, une insatisfaction d'affectation sur le vœu préférentiel cumulée à une insatisfaction de changement d'affectation peut constituer le terreau d'un désengagement scolaire, voire d'un décrochage.

Tableau 25. Mise en perspective des taux de satisfaction et des parts de candidats au changement d'affectation par classe d'origine par académie et région académique

Académies et régions académiques	Taux de satisfaction sur vœu préférentiel				Rapport de candidats à un changement d'affectation /insatisfaits sur vœu préférentiel			
	2GT	CAP	2PRO	TOTAL	2GT	CAP	2PRO	TOTAL
Clermont-Ferrand	92,7 %	44,5 %	59,1 %	77,6 %	18,7 %	2,4 %	6,2 %	7,5 %
Grenoble	91,8 %	38,7 %	54,8 %	77,3 %	4,8 %	3,2 %	4,1 %	4,0 %
Lyon	88,2 %	42,1 %	56,9 %	76,2 %	2,0 %	3,8 %	4,8 %	3,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	**90,4 %**	**41,0 %**	**56,5 %**	**76,9 %**	**4,9 %**	**3,3 %**	**4,8 %**	**4,4 %**
Besançon	91,2 %	49,0 %	61,8 %	78,4 %	2,0 %	2,2 %	4,4 %	3,2 %
Dijon	93,4 %	41,7 %	55,1 %	78,0 %	3,9 %	2,1 %	3,0 %	2,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	**92,4 %**	**45,1 %**	**58,2 %**	**78,1 %**	**2,9 %**	**2,1 %**	**3,6 %**	**3,0 %**
Bretagne (Rennes)	**96,5 %**	**44,5 %**	**61,6 %**	**82,0 %**	**12,8 %**	**5,3 %**	**7,8 %**	**7,6 %**
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	**90,7 %**	**42,7 %**	**49,0 %**	**74,2 %**	**3,3 %**	**1,8 %**	**3,6 %**	**3,2 %**
Corse	**93,7 %**	**79,8 %**	**82,2 %**	**90,0 %**	**36,4 %**	**63,3 %**	**24,4 %**	**35,8 %**
Nancy-Metz	96,0 %	66,5 %	68,7 %	85,5 %	6,4 %	4,0 %	6,7 %	6,2 %
Reims	90,6 %	57,2 %	65,9 %	79,8 %	11,3 %	10,4 %	13,6 %	12,2 %
Strasbourg	85,8 %	44,5 %	58,0 %	72,9 %	1,2 %	2,1 %	0,7 %	1,3 %
Grand Est	**91,0 %**	**53,9 %**	**64,4 %**	**79,5 %**	**4,5 %**	**4,2 %**	**5,8 %**	**5,1 %**
Amiens	89,7 %	54,9 %	65,9 %	78,1 %	4,6 %	5,7 %	5,8 %	5,4 %
Lille	89,0 %	67,7 %	72,0 %	81,3 %	4,8 %	7,3 %	6,9 %	6,3 %
Hauts-de-France	**89,3 %**	**63,0 %**	**70,0 %**	**80,2 %**	**4,7 %**	**6,6 %**	**6,5 %**	**6,0 %**
Créteil	85,5 %	46,7 %	63,4 %	76,1 %	1,6 %	4,8 %	6,0 %	4,0 %
Paris	55,8 %	53,2 %	59,9 %	56,4 %	0,1 %	2,8 %	3,6 %	1,0 %
Versailles	76,7 %	45,7 %	58,1 %	70,3 %	0,5 %	2,1 %	2,3 %	1,3 %
Île-de-France	**76,9 %**	**47,2 %**	**60,6 %**	**70,7 %**	**0,7 %**	**3,4 %**	**3,9 %**	**2,1 %**
Normandie	**87,9 %**	**47,4 %**	**58,4 %**	**76,0 %**	**9,6 %**	**5,6 %**	**8,7 %**	**8,3 %**
Bordeaux	90,9 %	42,6 %	57,8 %	77,5 %	6,5 %	1,6 %	3,8 %	3,9 %
Limoges	94,9 %	49,3 %	59,3 %	80,0 %	4,7 %	6,1 %	7,8 %	6,8 %
Poitiers	91,2 %	41,8 %	52,0 %	75,9 %	30,3 %	4,8 %	7,2 %	12,0 %
Nouvelle-Aquitaine	**91,4 %**	**43,2 %**	**56,3 %**	**77,3 %**	**13,6 %**	**3,1 %**	**5,4 %**	**6,8 %**
Montpellier	93,4 %	45,9 %	57,9 %	78,7 %	10,2 %	6,5 %	6,0 %	7,0 %
Toulouse	93,2 %	44,0 %	51,3 %	77,6 %	10,2 %	1,5 %	17,3 %	12,7 %
Occitanie	**93,3 %**	**45,1 %**	**54,5 %**	**78,1 %**	**10,2 %**	**4,4 %**	**12,3 %**	**9,9 %**
Pays-de-la-Loire (Nantes)	**91,7 %**	**40,2 %**	**55,3 %**	**76,3 %**	**8,6 %**	**2,6 %**	**2,8 %**	**4,0 %**
Aix-Marseille	89,4 %	59,0 %	71,0 %	81,0 %	0,7 %	3,5 %	6,8 %	3,7 %
Nice	89,6 %	43,6 %	66,7 %	79,9 %	2,5 %	2,4 %	6,1 %	3,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**89,5 %**	**53,8 %**	**69,2 %**	**80,6 %**	**1,5 %**	**3,1 %**	**6,5 %**	**3,8 %**
Guadeloupe	91,9 %	68,6 %	70,8 %	83,1 %	5,5 %	5,9 %	3,2 %	4,3 %
Guyane	91,0 %	65,1 %	77,1 %	79,4 %	0,0 %	8,5 %	15,7 %	9,2 %
La Réunion	95,1 %	54,3 %	64,3 %	78,8 %	29,0 %	16,7 %	19,6 %	19,6 %
Martinique	86,0 %	43,7 %	68,4 %	73,8 %	0,6 %	0,0 %	0,9 %	0,5 %
Mayotte	93,0 %	37,8 %	44,9 %	68,3 %	1,8 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %
France	**88,0 %**	**48,9 %**	**60,5 %**	**76,7 %**	**4,1 %**	**4,2 %**	**6,1 %**	**5,0 %**

Précisions : Le nombre d'insatisfaits est calculé en soustrayant au nombre de vœux de rang 1 au nombre d'élèves affectés sur leur premier vœu.

Lecture : En 2024, en France, 88 % des vœux préférentiels d'affectation en 2de générale et technologique ont été satisfaits. La part d'élèves inscrits en 2de générale et technologique et candidats à un changement d'affectation représente 4,1 % des élèves non affectés sur leur vœu préférentiel d'affectation en 2nde générale et technologique.

Des demandes de changement de plus en plus difficiles à satisfaire

La majorité des demandes formulées portent sur un changement d'affectation sans changement d'orientation (tableau 26).

4906 élèves souhaitent changer de spécialité ou d'établissement, parmi eux 36,9 % sont des filles. Les 3147 autres candidats au changement souhaitent intégrer une autre voie de formation, parmi eux 44,1 % sont des filles.

Tableau 26. Typologies des demandes par classe d'origine

	Toutes demandes confondues	Demandes de changement d'affectation			Demandes de changement d'affectation et d'orientation		
Classe d'origine	**Effectifs**	**Effectifs**	**Part d'élèves**	**Proportion de filles**	**Effectifs**	**Part d'élèves**	**Proportion de filles**
2de PRO	4350	2836	57,8%	35,0%	1514	48,1%	45,7%
1re année de CAP	1566	1109	22,6%	31,9%	457	14,5%	32,8%
2de GT	2137	961	19,6%	48,1%	1176	37,4%	46,5%
TOTAL	**8053**	**4906**	**100,0%**	**36,9%**	**3147**	**100,0%**	**44,1%**

Lecture : 57,8 % des élèves de 2de professionnelle candidats à une réorientation ont demandé un changement d'affectation sans changement de voie d'orientation. Les filles représentaient 35% des candidats de 2de professionnelle ayant fait cette demande.

Tableau 27. Typologies des réponses apportées aux demandes par classe d'origine

Classe d'origine	Nombre de demandes satisfaites	dont changement d'affectation	dont changement d'affectation et d'orientation	dont alternative d'affectation sans changement d'orientation	dont alternative avec changement d'orientation	Nombre de demandes insatisfaites	dont refus de changement d'affectation	dont refus de changement d'affectation et d'orientation
2de PRO	**1964**	55,5%	33,8%	7,3%	3,4%	**2386**	67,1%	32,9%
1re année de CAP	**717**	58,4%	29,0%	9,1%	3,5%	**849**	73,6%	26,4%
2de GT	**1264**	46,5%	45,8%	4,8%	2,8%	**873**	35,7%	64,3%
TOTAL	**3945**	**53,2%**	**36,8%**	**6,8%**	**3,2%**	**4108**	**61,8%**	**38,2%**

Lecture : 53,2 % des 3945 demandes satisfaites étaient des demandes de changement d'affectation. 61,8 % des 4108 demandes insatisfaites étaient un refus de changement d'affectation.

Globalement, 49,1 % des élèves candidats (soit 3945 élèves) ont été satisfaits dans leur demande de changement d'affectation (tableau 29). Le taux de satisfaction recule depuis plusieurs années : il était de 54,3 % en 2023, 56,7 % en 2022, 64,9 % en 2021 et de 67,4 % en 2020. En effet, les taux de pression élevés dans les formations de la voie professionnelle amènent des difficultés d'affectation. Les taux de remplissage des formations laissent aussi peu de marge pour les changements d'affectation (cf. 1.2 Procédures d'affectation). Il est donc difficile de proposer des alternatives, qui ne représentent que 11 % des types de réponses positives apportées. Les candidats ont pu se voir proposer un changement d'affectation avec changement d'orientation du fait de l'existence d'une spécialité proche, un accompagnement vers un autre parcours (apprentissage), ou encore un changement de voie d'orientation (par exemple, une intégration en 1re année de CAP en partant d'une 2de professionnelle).

Graphique 37. Part de demandes de changement d'affectation satisfaites par classe d'origine et par genre

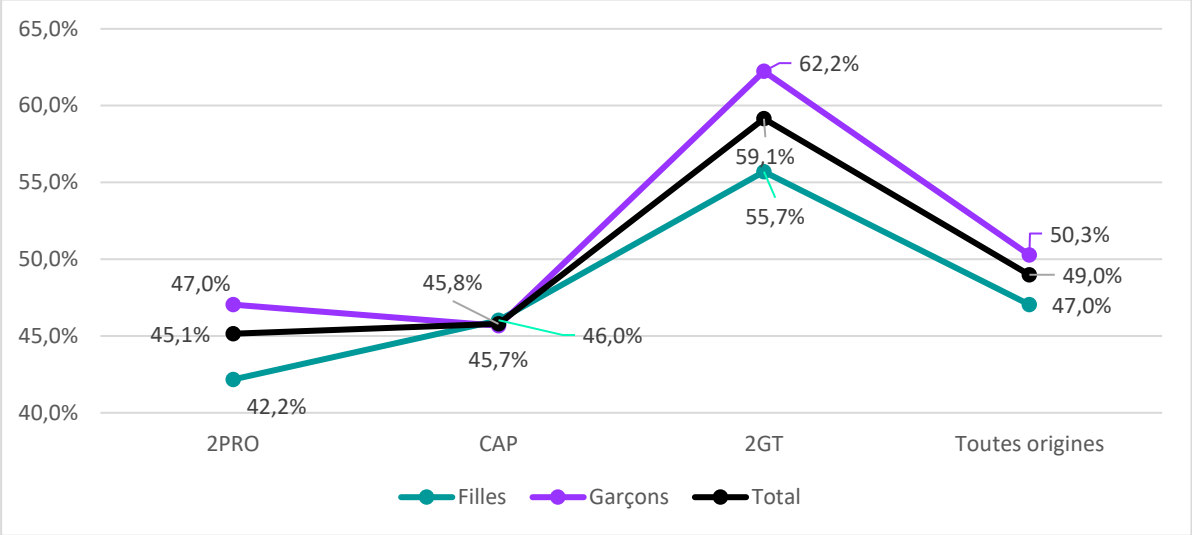

Lecture : Toutes classes d'origine confondues, 47,0 % des demandes des filles ont été satisfaites.

Les filles demandant un changement d'affectation sont globalement moins nombreuses à obtenir satisfaction que les garçons. Ainsi, toutes classes d'origine confondues, seules 47,0 % des filles ont reçu une réponse positive contre 50,3 % des garçons. L'écart entre les proportions de filles et les proportions de garçons dont la demande a été satisfaite est encore plus grand dans les classes de 2de professionnelle (-4,8 points par rapport aux garçons) et de 2de générale et technologique (-6,5 points par rapport aux garçons).

Le pilotage décidé au niveau académique permet une gestion plus qualitative des demandes. En effet, certaines académies ont, depuis plusieurs années, centralisé ce pilotage et s'appuient sur les réseaux FOQUALE, d'autres ont opté pour une autonomie des établissements avec un traitement au fil de l'eau des demandes de changement d'affectation. Certains territoires ont pu adosser cette campagne au plan local de lutte contre le décrochage et aux dispositifs d'accueil du nouveau lycéen.

Plusieurs académies font le constat d'une disparité selon les départements du nombre de candidatures, globalement d'une baisse du taux de satisfaction et d'une légère hausse du taux d'acceptation d'une proposition alternative dans un contexte de rentrée avec des tensions liées aux difficultés d'affectation en particulier dans la voie professionnelle.

Malgré la bonne installation de cette période dans les pratiques des établissements, une meilleure articulation reste à construire avec les actions de rentrée relatives à la prise en charge des élèves non affectés et aux dispositifs de prévention du décrochage scolaire.

4.2.2. Suivi de cohortes d'élèves réaffectés

Cette étude s'appuie sur les données issues des bases élèves depuis 2015. L'analyse vise à quantifier les changements d'affectation qui se sont effectivement concrétisés par une nouvelle inscription à l'issue de cette période et à apprécier le devenir des élèves.

Les cohortes observées sont constituées des élèves inscrits au 1er septembre en première année (classes de 2de générale et technologique, 2de professionnelle ou 1re année de CAP) dans un lycée public ou privé sous contrat qui ont eu une nouvelle affectation dans une autre classe de première année entre le 2 septembre et le 10 novembre.

Une part d'élèves réaffectés en première année de lycée relativement stable (graphique 38)

L'institution de la période de consolidation de l'orientation à la rentrée 2016 a eu pour conséquence une augmentation de la part d'élèves inscrits en 2de professionnelle et en 1e année de CAP ayant changé d'affectation (+0,47 point). La cohorte 2015 constitue le groupe de référence, en ce qu'elle concerne des élèves ayant pu changer d'affectation avant la mise en place de la période de consolidation. La cohorte 2016 correspond à la première année de mise en œuvre avec recours à une gestion automatisée via Affelnet-Lycée.

La cohorte 2017 subit, quant à elle, les effets de l'élargissement du droit à l'erreur aux élèves de 2de générale et technologique et de l'abandon de l'usage d'Affelnet-Lycée au profit de commissions locales.

Depuis lors, les parts d'élèves ayant changé d'affectation augmentent graduellement comme les effectifs scolaires, sans connaître de forte hausse. L'accompagnement renforcé des élèves au lycée professionnel semble avoir permis à plus d'élèves d'ajuster leur parcours tout en permettant au plus grand nombre de confirmer l'orientation choisie.

Graphique 38. Évolution des parts d'élèves ayant changé d'affectation par classe d'origine de 2015 à 2023

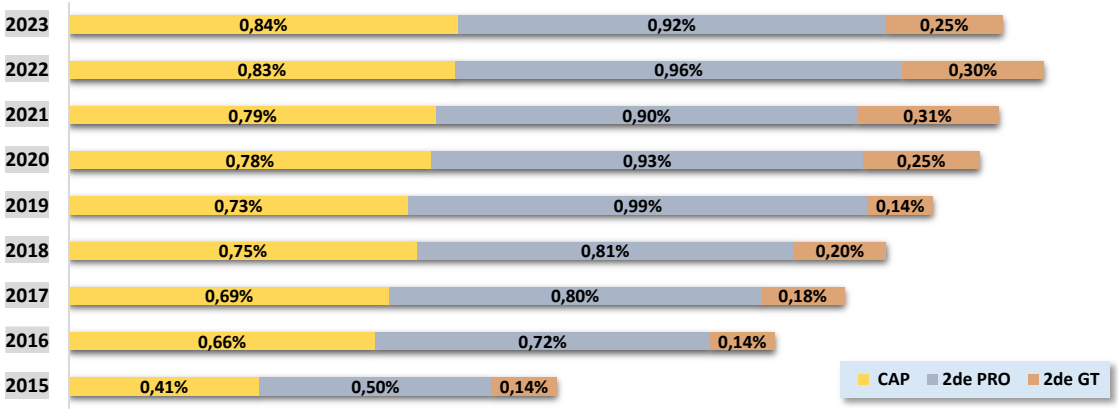

Lecture : En 2023, parmi l'ensemble des élèves inscrits au 1er septembre en 1e année de CAP, 0, 84 % ont changé d'affectation.

Une baisse des changements d'affectation dans un contexte de croissance de la population lycéenne (tableau 28)

En 2023, le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un changement d'affectation baisse de 7,7 % (soit -296 élèves) par rapport à la cohorte de 2022. Dans un contexte de hausse des orientations vers la voie professionnelle et de tension à l'affectation, les élèves scolarisés en 3e en 2022 ont pu renoncer à tenter un changement d'affectation. Un nombre plus important d'élèves de cette cohorte 2023 a pu être affecté sur place vacante et reformuler un vœu d'affectation non obtenu au tour principal d'affectation après la 3e.

Tableau 28. Comparaison de la répartition des nouvelles inscriptions par classe d'origine des cohortes 2022 et 2023

	Inscription finale au 10/11									
	1re a. CAP		2de PRO		2de GT		MLDS		Total général	
Classe d'origine au 01/09	Cohorte 2022	Cohorte 2023	Cohorte 2022	Cohorte 2023	Cohorte 2022	Cohorte 2023	Cohorte 2022	Cohorte 2023	Cohorte 2022	Cohorte 2023
1e année de CAP	293	271	142	169	10	23	11	10	456	473
2de PRO	202	210	1141	944	336	503	18	9	1697	1666
2de GT	39	47	537	623	1110	736	11	9	1697	1415
Total	534	528	1820	1736	1456	1262	40	28	3850	3554

Source : Base élèves

Lecture : Dans la cohorte 2023, 169 élèves inscrits au 1er septembre 2023 en 1e année de CAP ont changé pour une affectation en 2de professionnelle au 10 novembre 2023.

Les élèves inscrits en 2de générale et technologique à la rentrée ont été bien moins nombreux à changer d'affectation (-16,6 %). Les élèves inscrits en 2de professionnelle ont aussi été moins nombreux que leurs prédécesseurs (-1,8 %). Les élèves inscrits en 1re année de CAP ont, par contre, été en 2023 plus enclins à changer d'affectation (+3,7 %).

Ces différences entre les cohortes 2022 et 2023 sont d'autant plus significatives que la population globale de première année de lycée a augmenté de +1,1 % entre 2022 et 2023 : +0,4 % pour les classes de 2de générale et technologique, +2,7 % pour celles de 1re année de CAP et +2,7 % pour celles de 2de professionnelle (graphique 39).

Graphique 39. Comparaison des devenirs des élèves ayant changé d'affectation dans les cohortes 2015, 2022 et 2023

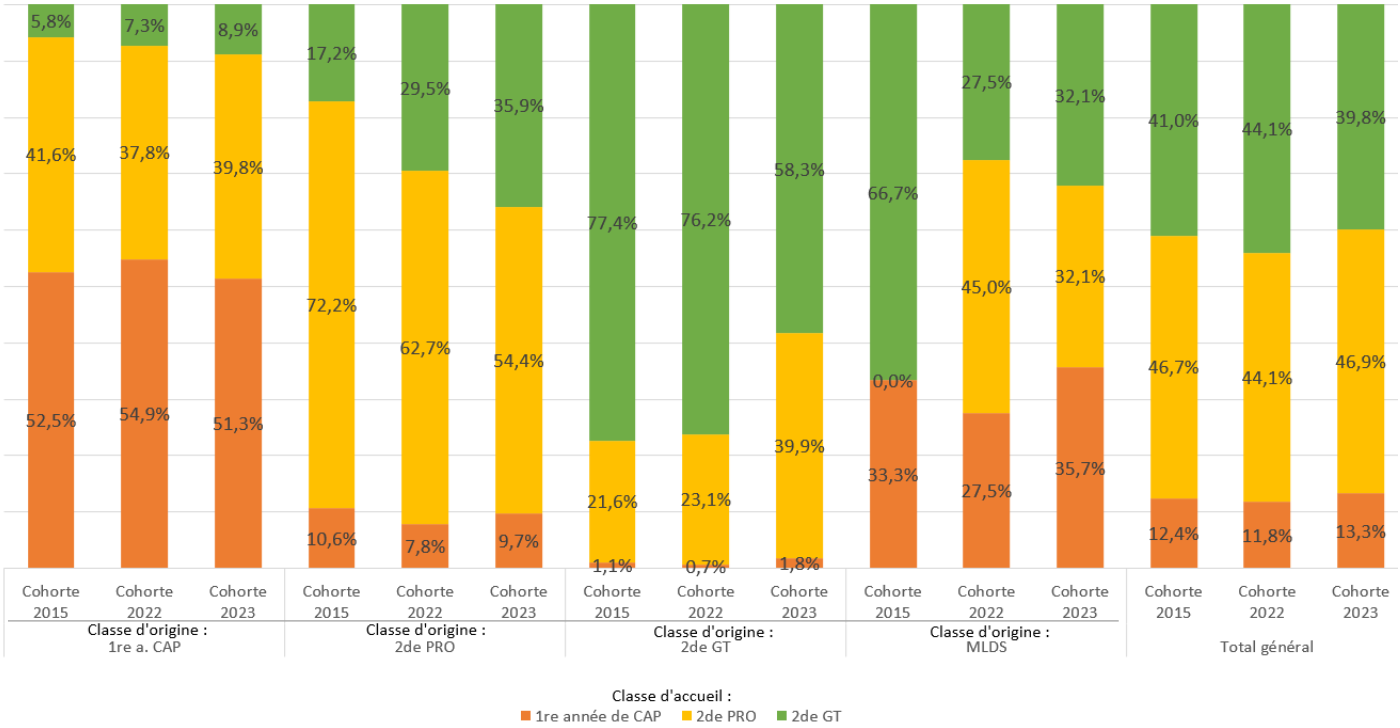

Lecture : Parmi les élèves inscrits au 1er septembre en 1re année de CAP et ayant changé d'affectation au 10 novembre de la même année, dans la cohorte 2015, 52,5 % se sont finalement inscrits dans une autre 1re année de CAP, 41,6 % se sont inscrits en 2de professionnelle et 5,8 % se sont inscrits en 2de générale et technologique.

Un meilleur maintien en scolarité par rapport à 2015 (tableau 29)

La cohorte 2023 présente un taux de maintien en scolarité de 98 %, seuls 2 % des élèves de la cohorte sortent du système scolaire. Ce taux baisse de 0,5 point par rapport à la cohorte précédente. Il constitue toutefois une nette amélioration par rapport à la cohorte de 2015, pour laquelle le taux de maintien en scolarité atteignait 72,4 %. L'accompagnement proposé lors de la phase de consolidation de l'orientation conserve son impact positif sur l'investissement scolaire des élèves.

Tableau 29. Devenir un an après des élèves des cohortes 2015 et 2023 après leur changement d'affectation

		Poursuite dans l'année supérieure		Poursuite dans l'année supérieure d'une autre voie		Changement vers un même niveau de la voie professionnelle		Changement vers un même niveau de la voie générale et technologique		Redoublement		Sorties		TOTAL	
		Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023	Cohorte 2015	Cohorte 2023
2de PRO	Effectif	570	1575	14	45	7	9	3	16	20	53	240	37	854	1735
	%	66,7	90,8	1,6	2,6	0,8	0,5	0,4	0,9	2,3	3,1	28,1	2,1	100,0	100,0
1re année de CAP	Effectif	149	457	2	8	5	10	0	0	19	26	81	24	256	525
	%	58,2	87,0	0,8	1,5	2,0	1,9	0,0	0,0	7,4	5,0	31,6	4,6	100,0	100,0
2de GT	Effectif	551	1091	9	51	5	20	0	0	48	90	229	8	842	1260
	%	65,4	86,6	1,1	4,0	0,6	1,6	0,0	0,0	5,7	7,1	27,2	0,6	100,0	100,0
Total	**Effectif**	**1270**	**3123**	**25**	**104**	**17**	**39**	**3**	**16**	**87**	**169**	**550**	**69**	**1952**	**3520**
	%	**65,1**	**88,7**	**1,3**	**3,0**	**0,9**	**1,1**	**0,2**	**0,5**	**4,5**	**4,8**	**28,2**	**2,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Base élèves

Lecture : Dans la cohorte 2023, 1575 élèves ayant bénéficié d'une nouvelle affectation en 2de professionnelle à l'automne 2023, sont scolarisés en 1re professionnelle à la rentrée 2024. 457 élèves en 1re année de CAP passent à la rentrée 2024 en 2e année de CAP et 551 élèves affectés à l'automne 2023 en 2de générale et technologique ont poursuivi à la rentrée suivante en 1re générale ou technologique.

Graphique 40. Représentation des principaux parcours des élèves de la cohorte 2015

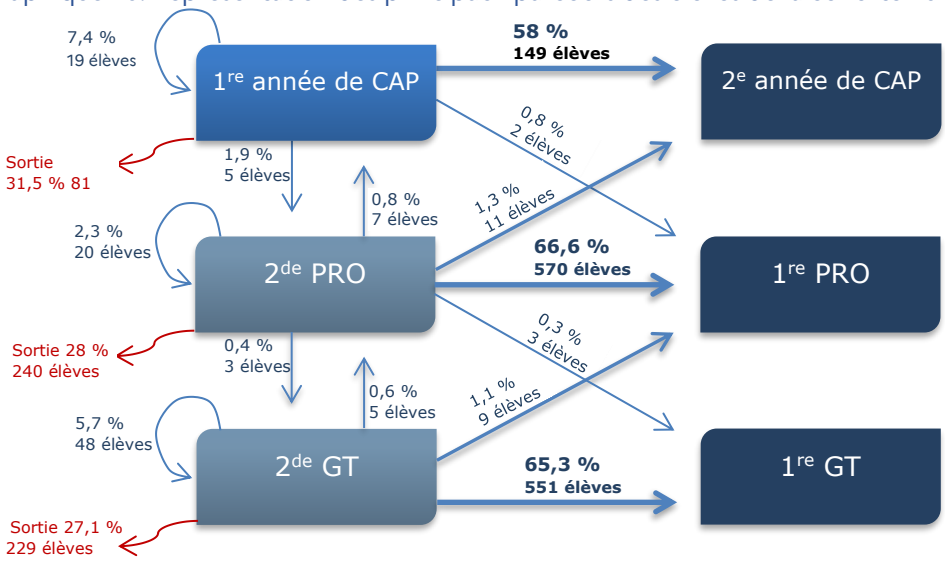

Précision : Les flèches pointent vers la nouvelle situation de l'élève (poursuite vers une classe, sortie…).

Lecture : 58 % des élèves, qui ont changé d'affectation à la rentrée 2023 vers une 1e année de CAP, sont passés en 2e année de CAP l'année suivante, 7,4 % ont redoublé la 1e année de CAP et 31,5 % ne sont plus scolarisés.

Graphique 41. Représentation des principaux parcours des élèves de la cohorte 2023

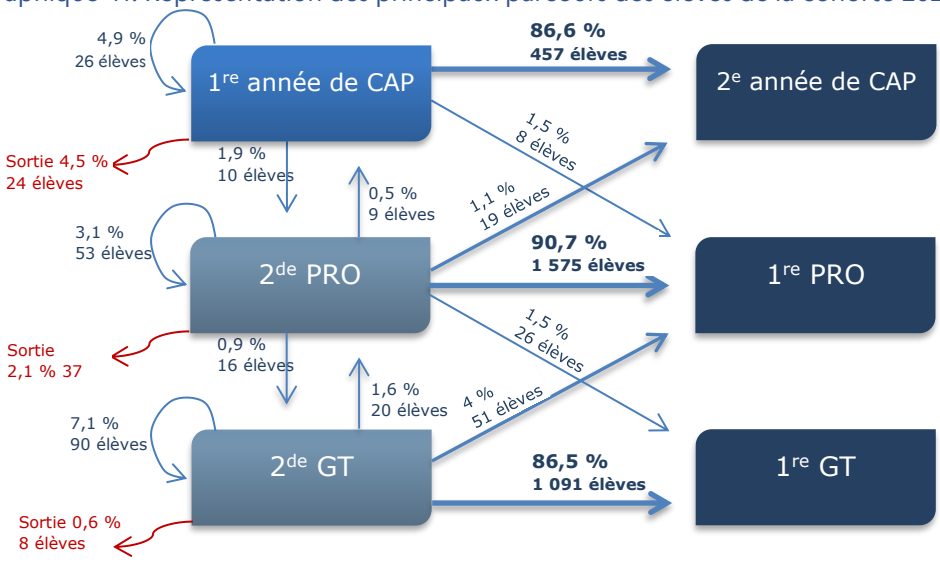

Précision : Les flèches pointent vers la nouvelle situation de l'élève (poursuite vers une classe, sortie…).
Lecture : 86,6 % des élèves, qui ont changé d'affectation à la rentrée 2023 vers une 1re année de CAP, sont passés en 2e année de CAP l'année suivante, 4,9 % ont redoublé la 1re année de CAP et 4,5 % ne sont plus scolarisés.

Les effectifs restent limités, mais la constance de ces résultats depuis 2016 montre que cette mesure constitue un levier favorable pour prévenir le décrochage scolaire. Ainsi, le nombre d'élèves non scolarisés dans les cohortes successives observées poursuit son évolution à la baisse. On dénombre, en 2024, 69 élèves non scolarisés contre 550 à la rentrée 2016. En moyenne depuis 2020, ce sont 49 élèves qui quittent le système scolaire après avoir changé d'affectation l'année précédente.

Les constats faits précédemment sur le bénéfice de l'accompagnement offert aux élèves dans le cadre de la période de consolidation de l'orientation se confirment. Le taux de sortie en cours de parcours est toujours très faible alors que le taux de passage dans la classe supérieur est de plus de 88 %. Une analyse qualitative des motifs sous-jacents à la demande de changement d'affectation apporterait sans nul doute des éclairages pour améliorer cet accompagnement et l'information en orientation mis à disposition des élèves et de leurs familles.

Chapitre 5 : Des évolutions au service des élèves et de leurs familles

Les parents d'enfants scolarisés dans un établissement secondaire public ou privé sous contrat sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale peuvent effectuer les démarches d'orientation et d'affectation après la troisième et après la seconde générale et technologique en ligne ou au moyen de formulaires papiers mis à disposition par les établissements. L'utilisation des services en ligne reste facultative pour les familles. Afin de favoriser le recours à ces services, des travaux de simplification des processus et d'amélioration de leur ergonomie sont menés pour une meilleure expérience des utilisateurs.

5.1. Le service en ligne Orientation

Une utilisation du service en ligne en expansion dans les établissements comme dans les familles

Pour la campagne d'orientation 2024, l'utilisation du service en ligne (ou téléservice) par les familles poursuit sa progression de manière plus marquée au palier seconde générale et technologique pour les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat.

L'usage du téléservice par les élèves et familles de 3e tend à diminuer de la phase provisoire à la phase définitive (graphiques 42 et 43). Le recours au téléservice par les élèves scolarisés dans le public pour exprimer leur choix définitif d'orientation a beaucoup diminué par rapport à 2023 (-5 points) L'unification du service vise à pallier cette déperdition.

Graphique 42. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3e scolarisés en établissements publics par phase

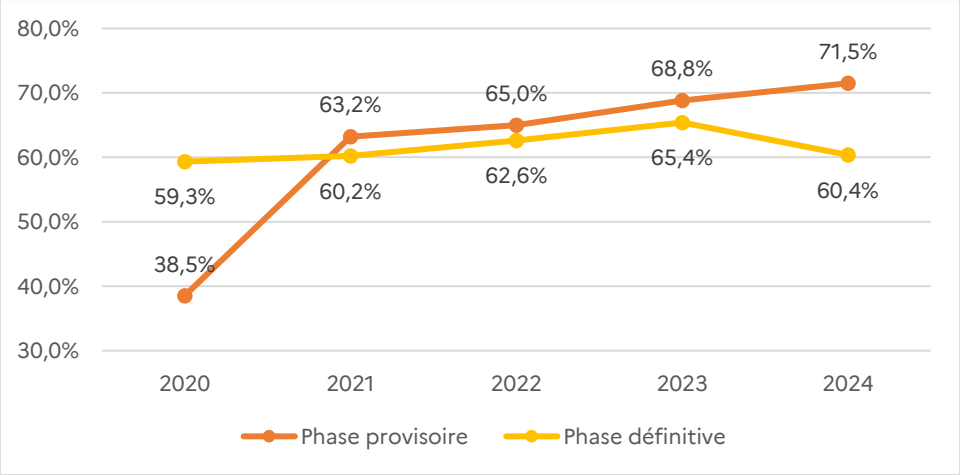

Lecture : En 2024, en phase provisoire, parmi les élèves de 3e scolarisés dans un établissement public et ayant exprimé un vœu, 71,5 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 60,4 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

Graphique 43. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3e scolarisés en établissements privés sous contrat par phase

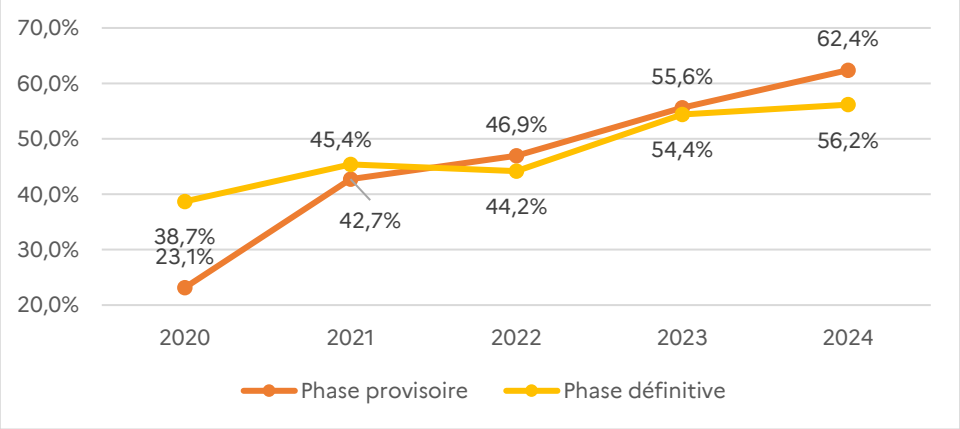

Lecture : En 2024, en phase provisoire, parmi les élèves de 3e scolarisés dans un établissement privé sous contrat et ayant exprimé un vœu, 62,4 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 56,2 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

Les taux de saisies par les établissements pour le palier 2de générale et technologique sont supérieurs aux taux de saisie pour le palier 3e. Les élèves et familles de 2de semblent plus enclines à utiliser le téléservice (graphiques 44 et 45). Depuis 2021, première année de sa mise en service, le recours au service en ligne Orientation se développe chaque année.

Graphique 44. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2de générale et technologique scolarisés en établissements publics par phase

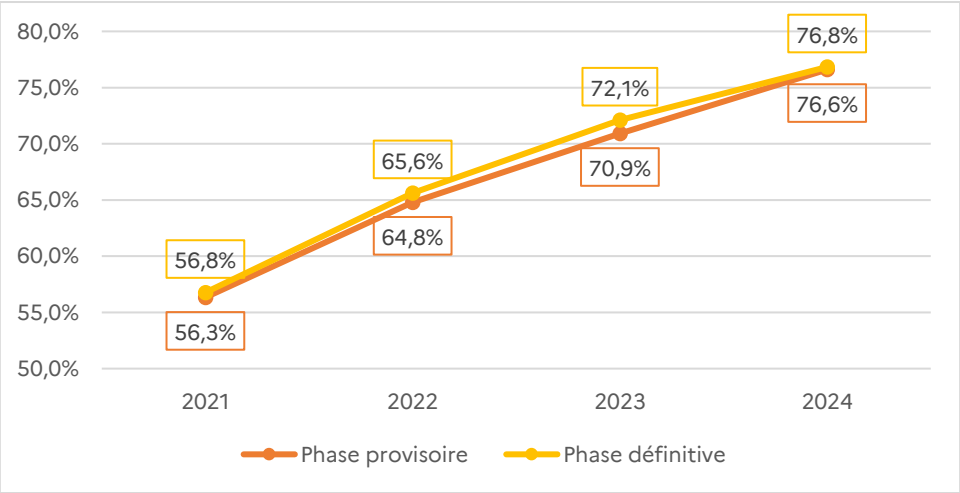

Lecture : En 2024, en phase provisoire, parmi les élèves de 2de générale et technologique scolarisés dans un établissement public et ayant exprimé un vœu, 76,6 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 76,8 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

Graphique 45. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2de générale et technologique scolarisés en établissements privés sous contrat par phase

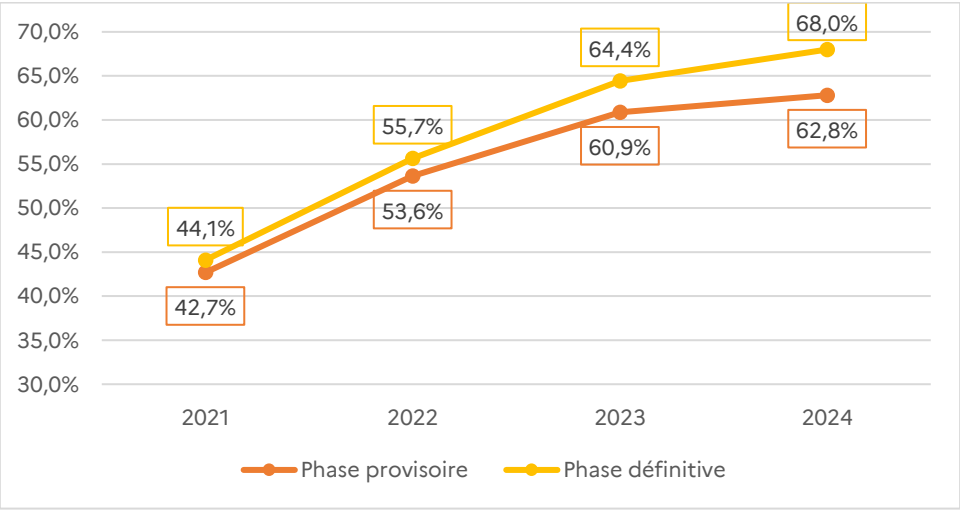

Lecture : En 2024, en phase provisoire, parmi les élèves de 2de générale et technologique scolarisés dans un établissement privé sous contrat et ayant exprimé un vœu, 62,8 % ont saisi ce vœu sur le service en ligne Orientation. En phase définitive, 68,0 % de ces élèves expriment leur vœu sur le service en ligne Orientation.

5.2. Le service en ligne Affectation

5.2.1. Usages du service en ligne

Une utilisation du service en ligne de plus en plus répandu (tableau 30)

Pour la campagne d'orientation 2024, l'utilisation du service en ligne Affectation (SLA) par les élèves et leurs familles continue sa progression malgré une légère baisse démographique du nombre d'élèves scolarisés en 3e dans un établissement public ou privé sous tutelle de l'éducation nationale. Les élèves, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé sous contrat, ont de plus en plus recours au SLA. 63,7 % des élèves l'utilisent en 2024 contre 38,6 % en 2020, soit une progression de 25,1 points.

69,8 % des élèves scolarisés dans des établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'enseignement agricole ont utilisé le SLA pour formuler au moins un vœu d'affectation en 2024. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat font moins usage de ce service, mais le pourcentage de ces élèves, usagers de ce service, est en hausse de 6,1 points depuis 2023. L'unification des services en ligne Orientation et Affectation permettra de soutenir et renforcer ces pratiques numériques des familles.

Tableau 30. Évolution des usages du service en ligne Affectation par les élèves du palier 3e

		2020	2021	2022	2023	2024
Part d'élèves ayant utilisé le SLA parmi les élèves ayant formulé au moins un vœu	Public	293 975	372 611	437 844	471 416	504 338
	%	**43,2**	**54,0**	**61,4**	**64,9**	**69,8**
	Privé	13 015	19 882	26 884	33 002	41 432
	%	11,4	16,5	20,8	24,9	31,0

Lecture : En 2024, 686648 élèves scolarisés en établissement public et concernés par le palier 3e ont accès au service en ligne Affectation. 69,8 % des élèves ayant formulé un vœu d'affectation (soit 504338 élèves) ont eu recours au SLA.

Les taux de saisie par les élèves et leurs familles diffèrent en fonction des académies (tableau 31). En effet, les vœux d'affectation des élèves peuvent être saisis dans Affelnet-Lycée par les établissements. L'utilisation de formulaire papier peut être une occasion d'échanger avec l'élève et sa famille tandis qu'ils sont amenés à choisir les formations et établissements dans lesquels l'élève souhaite poursuivre son parcours.

Tableau 31. Taux de saisie sur le service en ligne Affectation par les élèves du palier 3e par académie

Académies	Tous établissements		Établissements privés		Établissements publics	
	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs	Nb élèves éligibles au SLA	Part d'élèves utilisateurs
Aix-Marseille	39 055	65,8%	7 830	55,2%	31 225	67,6%
Amiens	25 281	64,7%	4 550	15,7%	20 707	70,7%
Besançon	15 033	60,1%	3 075	44,9%	11 958	64,2%
Bordeaux	42 904	54,8%	9 164	17,0%	33 740	65,0%
Clermont-Ferrand	16 319	60,8%	3 614	28,2%	12 705	70,2%
Corse	3 553	70,5%	169	94,1%	3 384	70,2%
Créteil	62 725	67,9%	7 856	47,6%	54 869	69,4%
Dijon	19 275	72,7%	3 096	53,2%	16 105	76,6%
Grenoble	45 371	70,7%	11 026	49,6%	34 287	77,5%
Guadeloupe	5 919	68,2%	728	26,9%	5 180	74,0%
Guyane	6 034	4,4%	481	39,3%	5 553	1,2%
La Réunion	14 911	48,0%	1 557	66,5%	13 354	45,9%
Lille	53 868	79,7%	14 927	54,0%	38 941	83,5%
Limoges	8 182	53,8%	864	42,4%	7 318	55,1%
Lyon	45 552	53,1%	13 414	16,5%	32 138	62,1%
Martinique	4 630	59,6%	745	47,8%	3 885	61,1%
Mayotte	7 766	6,0%	34	0,0%	7 732	6,2%
Montpellier	36 785	53,2%	6 597	12,3%	30 188	62,1%
Nancy-Metz	27 726	72,7%	4 317	17,0%	23 409	78,4%
Nantes	52 712	68,0%	23 160	46,9%	29 552	74,8%
Nice	26 570	72,0%	4 114	26,5%	22 456	77,3%
Normandie	43 185	56,4%	9 392	3,4%	33 793	70,2%
Orléans-Tours	33 483	59,9%	5 480	5,1%	28 003	70,7%
Paris	22 546	59,4%	7 630	35,5%	14 916	61,4%
Poitiers	22 005	59,8%	4 368	44,8%	17 637	63,7%
Reims	16 107	60,2%	3 089	14,4%	13 018	68,5%
Rennes	43 477	60,0%	19 207	10,5%	24 270	78,2%
Strasbourg	24 022	67,4%	3 636	7,4%	20 386	74,5%
Toulouse	37 786	70,1%	7 046	46,8%	30 707	75,4%
Versailles	79 580	74,4%	14 196	48,3%	65 232	76,8%
France	**882 362**	**63,7%**	**195 362**	**31,0%**	**686 648**	**69,8%**

5.2.2. Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée

Dans 26 académies, l'offre de formation des établissements privés sous contrat est intégrée dans sa totalité ou en partie dans Affelnet-lycée selon les conventions signées avec les représentants des différents réseaux d'enseignement privé. Le nombre restreint de ces formations invite à des interprétations prudentes. Un regard sur le rapport entre l'offre et la demande permet d'affiner la perception de la place l'offre de formation du privé dans Affelnet-lycée.

Une offre privée de formation générale et technologique minoritaire et stable (tableau 32)

La part d'offres de formation générale et technologique proposée dans le privé est en légère progression par rapport à l'année 2023 (+0,3 point, soit 4 offres de plus). La place occupée par le privé agricole dans cette offre diffère selon les académies. Dans les académies de Reims et de Versailles, toute l'offre privée de la voie générale et technologique affichée est sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement agricole. Dans les académies d'Aix-Marseille, de Rennes, de Nantes, de Clermont-Ferrand, de Paris et de Poitiers, l'offre de formation générale et technologique privée représente plus d'une formation sur cinq. Par ailleurs, les évolutions les plus sensibles dans les parts occupées par l'offre privée de formation générale et technologique sont visibles dans les académies de Rennes (où la part du privé gagne plus de 10 points) et de Lille (où la part du privé recule plus de 6 points).

Une formation professionnelle sur cinq portée par un établissement privé (tableau 33)

La part d'offres de formation professionnelle proposée dans le privé est aussi en légère progression par rapport à l'année 2023 (+0,3 point, soit 101 offres de plus). Cela constitue un changement fort par rapport aux années 2021 et 2022 marquées par des baisses du nombre d'offres de formations, même si d'un territoire à l'autre, la part d'offres de formation du privé est plus ou moins grande.

Au niveau national, la place occupée par le privé dans la voie professionnelle représente 20 % de l'offre de formation professionnelle. Dans ces offres de formation professionnelle, 38,1 % sont portées par des établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la place de la formation professionnelle dans les formations « agricoles ». La part de l'offre privée de formation professionnelle proposée par des établissements relevant de l'éducation nationale reste stable.

Comme pour l'offre privée de formation générale et technologique, des évolutions notables sont relevées dans l'académie de Rennes dont l'offre privée professionnelle se développe de manière globale mais diminue pour les formations relevant du ministère en charge de l'agriculture (-5 points). Dans les académies de Guyane et de Mayotte, la part d'offres de formation professionnelles « agricoles » proposées par des établissements privés est en forte progression (de 5 points pour la première et de 17 points pour la seconde).

Tableau 32. Évolution de l'offre privée de formation de la voie générale et technologique de 2023 à 2024

Académie	2023			2024			Différence 2024 vs 2023		
	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée « Agriculture » sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN
Aix-Marseille	28,4 %	7,7 %	28,2 %	29,3 %	7,2 %	29,3 %	1,0	-0,5	1,0
Rennes	17,1 %	17,9 %	15,4 %	27,8 %	12,3 %	26,6 %	10,7	-5,6	11,2
Nantes	26,7 %	11,5 %	25,5 %	26,0 %	11,7 %	24,7 %	-0,7	0,1	-0,7
Clermont-Ferrand	26,1 %	9,5 %	26,8 %	23,8 %	9,8 %	24,2 %	-2,2	0,2	-2,6
Paris	23,6 %	0,0 %	23,6 %	23,6 %	0,0 %	23,6 %	0,0	0,0	0,0
Poitiers	21,7 %	14,5 %	20,7 %	21,2 %	14,8 %	20,2 %	-0,5	0,3	-0,5
Toulouse	19,9 %	15,5 %	19,2 %	20,3 %	15,1 %	19,7 %	0,4	-0,4	0,5
Nice	18,3 %	5,9 %	17,9 %	18,0 %	5,9 %	17,6 %	-0,3	0,0	-0,3
Bordeaux	17,9 %	11,8 %	17,2 %	17,6 %	11,8 %	17,0 %	-0,2	0,0	-0,3
Lille	21,8 %	17,0 %	19,3 %	15,7 %	22,2 %	12,8 %	-6,2	5,2	-6,4
Lyon	15,1 %	3,6 %	15,5 %	14,4 %	5,4 %	14,6 %	-0,7	1,8	-1,0
Amiens	14,2 %	9,4 %	13,6 %	14,0 %	9,4 %	13,4 %	-0,1	0,0	-0,3
Limoges	12,5 %	0,0 %	14,3 %	12,4 %	0,0 %	14,1 %	-0,1	0,0	-0,2
Créteil	11,6 %	0,0 %	11,7 %	11,7 %	0,0 %	11,8 %	0,1	0,0	0,1
Grenoble	12,0 %	15,9 %	10,9 %	11,6 %	15,9 %	10,6 %	-0,3	0,0	-0,3
Dijon	11,4 %	15,8 %	11,3 %	11,6 %	15,8 %	11,4 %	0,1	0,0	0,2
Guyane	11,4 %	25,0 %	9,4 %	11,4 %	25,0 %	9,4 %	0,0	0,0	0,0
Normandie	11,1 %	6,8 %	10,9 %	11,0 %	6,8 %	10,8 %	-0,1	0,0	-0,1
Besançon	8,3 %	18,2 %	7,4 %	10,5 %	18,2 %	9,6 %	2,1	0,0	2,1
Orléans-Tours	11,1 %	17,9 %	9,7 %	10,3 %	14,8 %	9,3 %	-0,8	-3,0	-0,4
Montpellier	9,6 %	22,9 %	8,0 %	9,6 %	22,2 %	8,1 %	0,0	-0,6	0,2
La Réunion	2,4 %	0,0 %	2,4 %	2,4 %	0,0 %	2,4 %	0,0	0,0	0,0
Reims	1,7 %	100,0 %	0,0 %	1,7 %	100,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Versailles	0,5 %	100,0 %	0,0 %	0,4 %	100,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Nancy-Metz	1,1 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-1,1	-100,0	0,0
Corse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Strasbourg	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Guadeloupe	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Martinique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Mayotte	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
France	**13,1 %**	**11,4 %**	**12,4 %**	**13,2 %**	**11,7 %**	**12,5 %**	**-0,1**	**-0,3**	**-0,1**

Précision : L'offre de formation générale et technologique comprend ici la 2de générale et technologique, la 1e générale et la 1e technologique.

Lecture : En 2024, en France, l'offre privée de formation générale et technologique représente 13,1 % de l'offre totale (privée et publique) de formation générale et technologique. L'offre privée relevant du ministère en charge de l'agriculture représente 11,4 % de l'offre privée de formation générale et technologique. 12,4 % de l'offre de formation générale et technologique relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est proposée dans le privé.

Tableau 33. Évolution de l'offre privée de formation de la voie professionnelle de 2023 à 2024

Académie	2023			2024			Différence 2024 vs 2023		
	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN	Part de l'offre privée	Part de privée "Agriculture" sur offre privée	Part de privée dans l'offre MEN
Rennes	41,4 %	40,5 %	31,8 %	44,0 %	35,6 %	36,0 %	2,6	-5,0	4,2
Lyon	36,5 %	20,3 %	33,0 %	36,1 %	19,4 %	32,9 %	-0,4	-0,9	-0,1
Nantes	32,5 %	45,9 %	22,0 %	32,6 %	45,9 %	22,1 %	0,1	0,0	0,1
Clermont-Ferrand	27,5 %	27,9 %	23,2 %	28,8 %	37,4 %	23,1 %	1,3	9,5	-0,1
Poitiers	28,9 %	57,2 %	16,4 %	28,7 %	57,8 %	16,2 %	-0,1	0,5	-0,1
Aix-Marseille	27,4 %	24,8 %	23,0 %	27,0 %	25,1 %	22,7 %	-0,3	0,3	-0,4
Lille	26,2 %	22,4 %	22,0 %	25,7 %	22,8 %	21,5 %	-0,5	0,5	-0,5
Grenoble	23,2 %	37,7 %	16,3 %	23,3 %	37,5 %	16,4 %	0,1	-0,2	0,1
Toulouse	22,1 %	39,2 %	16,4 %	22,2 %	38,5 %	16,6 %	0,1	-0,7	0,2
Bordeaux	21,9 %	56,6 %	11,5 %	22,1 %	56,1 %	11,8 %	0,2	-0,5	0,3
Montpellier	21,0 %	49,4 %	12,6 %	20,9 %	49,4 %	12,6 %	-0,1	0,0	-0,1
Besançon	18,5 %	53,1 %	9,8 %	18,5 %	53,1 %	9,9 %	0,0	0,0	0,1
Normandie	18,0 %	45,9 %	11,3 %	18,0 %	44,8 %	11,4 %	-0,1	-1,2	0,2
Dijon	17,8 %	42,7 %	11,7 %	17,7 %	43,2 %	11,5 %	-0,1	0,4	-0,2
Orléans-Tours	17,2 %	45,5 %	10,9 %	17,4 %	45,6 %	11,0 %	0,1	0,1	0,1
Amiens	12,1 %	46,5 %	7,2 %	12,6 %	46,6 %	7,6 %	0,5	0,1	0,3
Paris	12,5 %	4,9 %	11,9 %	12,4 %	4,9 %	11,9 %	-0,1	0,0	-0,1
Limoges	9,3 %	34,8 %	7,5 %	9,8 %	33,3 %	8,0 %	0,4	-1,4	0,5
Nancy-Metz	9,3 %	82,1 %	1,9 %	9,4 %	80,7 %	2,1 %	0,1	-1,4	0,2
Guyane	8,0 %	70,0 %	2,6 %	9,2 %	75,7 %	2,5 %	1,2	5,7	-0,1
Guadeloupe	7,9 %	100,0 %	0,0 %	8,9 %	100,0 %	0,0 %	1,0	0,0	0,0
Nice	7,4 %	4,7 %	7,3 %	7,8 %	4,3 %	7,6 %	0,3	-0,3	0,4
Versailles	7,5 %	30,6 %	5,3 %	7,6 %	31,0 %	5,4 %	0,2	0,4	0,1
Créteil	6,4 %	7,6 %	6,0 %	6,6 %	7,4 %	6,2 %	0,2	-0,2	0,2
Reims	5,7 %	100,0 %	0,0 %	5,8 %	100,0 %	0,0 %	0,1	0,0	0,0
La Réunion	5,0 %	53,6 %	2,4 %	5,0 %	53,6 %	2,4 %	0,0	0,0	0,0
Mayotte	3,5 %	40,0 %	2,2 %	4,7 %	57,1 %	2,1 %	1,2	17,1	-0,1
Strasbourg	0,8 %	100,0 %	0,0 %	0,8 %	100,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Corse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
Martinique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0
France	**19,7 %**	**38,4 %**	**13,7 %**	**20,0 %**	**38,1 %**	**14,0 %**	**0,3**	**-0,3**	**0,3**

Précision : L'offre de formation professionnelle comprend ici la 2de professionnelle, la 1e année de CAP et la 1e professionnelle.

Lecture : En 2024, en France, l'offre privée de formation professionnelle représente 20 % de l'offre totale (privée et publique) de formation professionnelle. L'offre privée relevant du ministère en charge de l'agriculture représente 38,1 % de l'offre privée de formation professionnelle. 14 % de l'offre de formation professionnelle relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est proposée dans le privé.

Une offre de formation privée qui complète l'offre publique (tableau 34)

La part de vœux préférentiels portant sur des formations de la voie professionnelle proposées dans le privé reste stable de 2023 à 2024, alors que le nombre global de vœux préférentiels portant sur les formations de cette voie est en hausse (+12246 vœux de rang 1). L'augmentation des capacités d'accueil dans les établissements publics a facilité l'affectation d'un plus grand nombre d'élèves (se reporter à 1.2.1 et 2.2.1), l'offre de formation du privé est venue renforcer ces capacités. Ainsi, la part d'élèves admis sur un vœu préférentiel de formation professionnelle et la part des admis dans une formation professionnelle du privé ont respectivement augmenté de 0,3 point et de 0,2 point.

Alors que les admissions dans la voie générale et technologique sont globalement en baisse, par rapport à 2023, avec moins de vœux préférentiels (-10351) et moins d'élèves admis (-9244), la part de vœux préférentiels et des admissions sur des formations proposées dans le privé progresse. Il faut cependant relativiser ce constat, car les cartes des formations privées et publiques peuvent sensiblement différer d'une académie à l'autre. Les formations privées peuvent alors compléter une offre publique saturée ou simplement co-exister.

Tableau 34. Évolution de la place de l'offre de formation privée dans l'affectation de 2023 à 2024

	Voie générale et technologique		Voie professionnelle	
	2023	2024	2023	2024
Nb total de vœux 1	677 074	666 723	457 850	470 096
Part de vœux 1 dans privé	7,6 %	7,9 %	9,6 %	9,6 %
Nb total d'élèves affectés sur vœu 1	601 177	591 845	308 419	310 871
Part d'affectés 1 dans privé	8,0 %	8,4 %	10,4 %	10,7 %
Nb total d'élèves affectés tous rangs de vœu confondus	678 453	669 209	389 826	404 270
Part d'affectés tous rangs de vœu confondus dans privé	7,3 %	7,7 %	9,5 %	9,7 %

Précision : La voie générale et technologique comprend ici la 2de générale et technologique, la 1re générale et la 1re technologique. La voie professionnelle comprend la 2de professionnelle, la 1re année de CAP et la 1re professionnelle.
Lecture : En 2024, 666 723 vœux de rang 1 portant sur une formation de la voie générale et technologique ont été formulés. Parmi ces vœux, 7,9 % des vœux portaient sur une formation proposée dans le privé.

GLOSSAIRE

Nomenclature des niveaux

La nomenclature évoquée dans ce document est celle du cadre national des certifications professionnelles (décret n°2019-14 du 8 janvier 2019).

Les niveaux 1 et 2 (anciennement Vbis et VI) correspondent au collège, le niveau 3 (anciennement V) au certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP), la mention complémentaire 5 (MC5). Ces deux niveaux sont pré-bac.

Le niveau 4 (anciennement IV) regroupe le baccalauréat, le brevet professionnel (BP), le brevet de technicien (BT), le brevet des métiers d'art (BMA) et la mention complémentaire 4 (MC4).

Les niveaux 5 (anciennement III) et 6 (anciennement II) regroupent les diplômes de premier cycle de l'enseignement supérieur. Au niveau 5 on trouve des diplômes de bac+2 : le DEUG, le DEUST, le BTS, le DUT, le DMA. Au niveau 6, on trouve la licence, la licence professionnelle, la LP-BUT, la maîtrise, le master 1, soit des diplômes de bac +3 et bac+4.

Les niveaux 7 et 8 (anciennement I) rassemblent pour le premier le master, le DESS, le DEA et les diplômes d'ingénieur (bac+5) et pour le deuxième le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches.

PCS : Profession et catégorie socio-professionnelle

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est une variable centrale de description de l'origine sociale des élèves. Elle est mobilisable dans les bases de données des élèves et elle est utilisée dans de nombreuses études et recherches en éducation. La nomenclature des PCS utilisée dans le système d'information du ministère de l'Éducation nationale comprend 32 postes (catégories). La DEPP a ainsi adapté la nomenclature « officielle » de l'Insee aux spécificités du domaine de l'éducation. A l'instar de la DEPP, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories est ici utilisé.

Sont ainsi distinguées les catégories : – très favorisée ou favorisée A : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ; – favorisée ou favorisée B : professions intermédiaires ; – moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ; – défavorisée : ouvriers, inactifs.

Cette classification, en agrégeant les PCS en seulement quatre groupes, présente des avantages pratiques certains en matière d'analyses et de publications. Par ailleurs, ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance » à l'école.

Référence : Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation et formations, 90.*

Sigles des formations

- G : générale
- T : technologique
- GT : générale et technologique
- CAP : certificat d'aptitudes professionnelles
- BEP : brevet d'études professionnelles
- MC : mention complémentaire
- CS certificat de spécialisation
- BP : brevet professionnel
- BT : brevet de technicien
- BMA : brevet des métiers d'art

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 3e sur 4 ans 6
Graphique 2. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 3e, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024 7
Graphique 3. Vue des écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation durant la campagne 2024 8
Graphique 4. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 3e lors de la campagne 2024 9
Graphique 5. Écarts entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 3e lors de la campagne 2024 (en points de pourcentage) 10
Tableau 1. Évolution des décisions d'orientation post-3e par académie et région académique de 2023 à 2024 12
Graphique 6. Répartition géographique des choix définitifs d'orientation des élèves de 3e, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024 13
Graphique 7. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves de 3e prépa-métiers 14
Graphique 8. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves de 3e SEGPA 15
Graphique 9. Évolution des taux de demandes et décisions d'orientation en %, de 2021 à 2024 pour les élèves scolarisés en ULIS en 3e 16
Tableau 2. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves de 3e scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale 18
Tableau 3. Résultats de l'affectation des élèves de 3e scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal 19
Tableau 4. Liste des spécialités et familles de métiers en seconde professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1 20
Tableau 5. Liste des spécialités de CAP concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1 21
Tableau 6. Détail des secondes professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour 22
Tableau 7. Détail des CAP comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour 22
Tableau 8. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie 24
Graphique 10. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal pour le palier 3e 25
Tableau 9. Résultats de l'affectation des élèves de 3e prépa-métiers scolarisés en établissement public à l'issue du tour principal 26
Tableau 10. Résultats de l'affectation des élèves de 3e SEGPA scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal 27
Tableau 11. Résultats de l'affectation des élèves de 3e ULIS scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal 28
Graphique 11. Évolution des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3e depuis 2020 29
Graphique 12. Dispersion des taux de choix définitifs de formation en apprentissage pour l'ensemble des élèves de 3e par académie en 2024 30
Tableau 12. Évolution des vœux pour l'apprentissage depuis 2020 30
Graphique 13. Évolution de la part de vœux en apprentissage placés en rang 1 par l'ensemble des candidats ayant choisi l'apprentissage depuis 2020 31
Tableau 13. Profils détaillés des candidats depuis 2020 31
Graphique 14. Distribution des élèves candidats à l'apprentissage selon leur classe d'origine 31
Tableau 14. Distribution des offres de formation en apprentissage et des vœux sur ces offres au tour principale par région académique et par académie en 2023 et en 2024 32

Graphique 15. Évolution des demandes et décisions d'orientation en 2de générale et technologique, en %, sur 4 ans 35
Graphique 16. Répartition des intentions, choix, avis provisoires et décisions finales d'orientation pour les élèves de 2de GT, selon la voie de formation souhaitée pour la campagne 2024 36
Tableau 15. Évolution détaillée des demandes et décisions d'orientation après la 2de générale et technologique sur 4 ans, en % 37
Graphique 17. Évolution des demandes et décisions d'orientation par phase et par statut des élèves de 2de générale et technologique lors de la campagne 2024 38
Graphique 18. Écart entre taux de demandes et de décisions d'orientation par statut des élèves de 2de générale et technologique lors de la campagne 2024 (en points de pourcentage) 38
Tableau 16. Distribution des choix d'EDS de 1re générale à l'issue de la 2de GT par phase 40
Graphique 19. Distribution des décisions d'orientation vers la voie technologique à l'issue de la 2de GT selon le poids de la série pour la campagne 2024 41
Graphique 20. Répartition détaillée des demandes des élèves de 2de GT et des réponses de conseils de classes pour une orientation vers la voie technologique durant la campagne 2024 42
Graphique 21. Répartition des demandes d'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 2de GT pour la campagne 2024 43
Graphique 22. Vue des réorientations effectives des élèves de 2de générale et technologique vers la voie professionnelle 44
Tableau 17. Évolution des décisions d'orientation post-2de GT par académie et région académique de 2023 à 2024 45
Tableau 18. Évolution de l'affectation au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2de, scolarisés dans des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale 46
Tableau 19. Résultats de l'affectation des élèves du palier 2de scolarisés en établissements publics à l'issue du tour principal 47
Tableau 20. Évolution de l'affectation en 1re technologique au regard de la carte scolaire et des vœux formulés en rang 1 par les élèves du palier 2de dans des établissements publics relevant de l'éducation nationale 48
Tableau 21. Vue des affectations dans les spécialités de 1re professionnelle concentrant 80 % des vœux formulés en rang 1 49
Tableau 22. Détail des 1re professionnelles comptant des élèves en attente d'affectation à l'issue du dernier tour 50
Tableau 23. Résultats de l'affectation à l'issue du tour principal par région académique et par académie 51
Graphique 23. Distribution des élèves non affectés par académie et par PCS du représentant légal 1 à l'issue du tour principal 52
Graphique 24. Évolution des taux de demandes et de décisions d'orientation par phase et par genre des élèves de 3e 54
Graphique 25. Comparaisons des écarts entre demandes et décisions d'orientation à différentes phases en fonction du genre pour les élèves de 3e 55
Graphique 26. Liste des enseignements de spécialité de 1re générale les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public 56
Graphique 27. Évolution de la répartition des filles et de leurs choix dans les enseignements de spécialité les plus suivis de la 1re à la terminale générale 57
Graphique 28. Liste des séries de 1re technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public 59
Graphique 29. Liste des séries de 1re technologique les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 2de générale et technologique en établissement public 60
Graphique 30. Liste des spécialités et familles de métiers de 2de professionnelle les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 3e en établissement public 61
Graphique 31. Liste des spécialités de 1re année de CAP les plus demandées par les filles et les garçons scolarisés en 3e en établissement public 62
Graphique 32. Évolution des taux de désaccords des familles 65
Graphique 33. Évolution des taux de demandes de maintien sur cas de désaccords sur 4 ans 66

Graphique 34. Évolution des taux d'appels formulés sur cas de désaccords sur 4 ans 66
Graphique 35. Évolution des taux d'appels satisfaits sur 4 ans 67
Graphique 36. Évolution des taux de redoublement effectif en 3e et 2de générale et technologique depuis 2020 67
Tableau 24. Évolution de la répartition des candidats par classe d'origine 68
Tableau 25. Mise en perspective des taux de satisfaction et des parts de candidats au changement d'affectation par classe d'origine par académie et région académique 70
Tableau 26. Typologies des demandes par classe d'origine 71
Tableau 27. Typologies des réponses apportées aux demandes par classe d'origine 71
Graphique 37. Part de demandes de changement d'affectation satisfaites par classe d'origine et par genre 72
Graphique 38. Évolution des parts d'élèves ayant changé d'affectation par classe d'origine de 2015 à 2023 73
Tableau 28. Comparaison de la répartition des nouvelles inscriptions par classe d'origine des cohortes 2022 et 2023 73
Graphique 39. Comparaison des devenirs des élèves ayant changé d'affectation dans les cohortes 2015, 2022 et 2023 74
Tableau 29. Devenir un an après des élèves des cohortes 2015 et 2023 après leur changement d'affectation 75
Graphique 40. Représentation des principaux parcours des élèves de la cohorte 2015 75
Graphique 41. Représentation des principaux parcours des élèves de la cohorte 2023 76
Graphique 42. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3e scolarisés en établissements publics par phase 78
Graphique 43. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 3e scolarisés en établissements privés sous contrat par phase 78
Graphique 44. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2de générale et technologique scolarisés en établissements publics par phase 79
Graphique 45. Évolution des taux de saisie dans le service en ligne Orientation par les élèves de 2de générale et technologique scolarisés en établissements privés sous contrat par phase 79
Tableau 30. Évolution des usages du service en ligne Affectation par les élèves du palier 3e 80
Tableau 31. Taux de saisie sur le service en ligne Affectation par les élèves du palier 3e par académie 81
Tableau 32. Évolution de l'offre privée de formation de la voie générale et technologique de 2023 à 2024 83
Tableau 33. Évolution de l'offre privée de formation de la voie professionnelle de 2023 à 2024 84
Tableau 34. Évolution de la place de l'offre de formation privée dans l'affectation de 2023 à 2024 85

thématique

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

titre

Orientation des élèves du secteur public après la troisième et la seconde. Affectation au lycée tous secteurs: Campagne 2024

éditeur

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

site

https://eduscol.education.fr/800/les-enjeux-de-l-orientation

date

Mars 2025

conception graphique de la couverture

Delcom

impression

MENESR